318 1959 2

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXXX

R

PARIS

—

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

Cl. Brunel, Recettes médicales d'Avignon en ancien provençal.... 145

Jean Frappier, Pour le commentaire de Villon, *Testament*, vers 751-752..... 191

Albert Henry, Ancien français *saime*..... 208

MÉLANGES

Michel Dubois, Poitou et Poitevins (de Benoit à Villon)..... 243

Félix Lecoy, Sur les vers 4149/4139 du *Guillaume de Dole*..... 253

Gérard Moignet, Sur le v. 177 de *Floire et Blancheflor*..... 254

Gilbert Ouy, Honoré Bouvet (appelé à tort Bonet) prieur de Selonnet. 255

COMPTES RENDUS

Francesco da Barberino, Reggimento e costumi di donna, ed crit. a cura di Giuseppe E. Sansone (A. Pézard)..... 260

Alfonso el Sabio, General Estoria (I.S. Révah)..... 267

Martín de Riquer, La composición de « Li contes del Graal » y el « Guiromelant » (F. Lecoy)..... 268

DISCUSSION

Irénée Cluzel, Cercamon a connu Tristan..... 275

PÉRIODIQUES..... 283

CHRONIQUE..... 286

ERRATA..... 288

Les prochains fascicules contiendront :

Gérard Brault, Les manuscrits des œuvres de Girart d'Amiens.

L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).

A. Långfors, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).

M. Lieberman, Chronologie Gersonienne (*suite*).

Roger S. Loomis, Morgain la fée in oral tradition.

A. Micha, Études sur le Lancelot-Graal (*suite*).

Le présent numéro a été publié avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

RECETTES MÉDICALES D'AVIGNON EN ANCIEN PROVENÇAL

Sous la cote *Ashburnham 105* des manuscrits de la Bibliothèque Laurentienne, à Florence, sont conservés deux tomes, *A* et *B*, d'un seul recueil. Cette coupure consacre une division inconsidérée au point que les cahiers d'une même œuvre peuvent être dispersés dans les deux parties. Il s'agit de livres de papier écrits en provençal, vers le milieu du XIVe s., auxquels Paul Meyer a consacré ici-même un important article [1]. En tête de chaque tome figurent des rappels de comptabilité domestique et commerciale qui transmettent les dates de 1353 et 1355. Leur auteur y révèle son nom, *Peyre de Serras* [2]. Il apprend au cours de ses notes qu'il vit à quelque distance de Maillane, est en relation avec un courtier en épicerie et un courtier juif, s'intéresse à la mesure des cierges, fournit des épices, des fruits secs, un mortier, des chaussures, prête de l'argent. Il cite la cour de l'Official, la Pénitencerie, un avocat d'Avignon. On peut donc admettre qu'il était établi marchand dans cette ville. Sa main cursive semble bien, avec des marques de reprise, avoir écrit le recueil tout entier. Quant à la langue dont il use,

1. *Notice de quelques mss de la collection Libri à Florence*, t. XIV (1885), p. 485. (C. Brunel, *Bibl. des mss littér. en anc. prov.* n° 297). Mise à jour dans *VIII° congresso intern. di studi romanzi (1956). Mostra di codici romanzi delle biblioteche Fiorentine*, p. 73 (L 88).

2. Il peut s'agir de *Serre*, hameau au nord de Carpentras, *Serras* en 1380, cf. P. Pansier, *Histoire de la langue provençale à Avignon*, t. III (Avignon, 1927), p. 199. — L'auteur parle de lui-même à la première personne, soit (fol. 5^v^, 7) sous la forme *a mi Peyre de Serras*. Quand il cite (fol. 7) à la troisième personne un *Peyre de Serras notari de l'Uficial*, il ne doit plus être question du marchand qu'il était, mais d'un homonyme.

Paul Meyer en a déjà relevé les caractères qui sont ceux de la Provence [1].

Les deux volumes contiennent une vingtaine d'opuscules littéraires, qui, s'ils n'ont pas encore été tous publiés, ont du moins été distingués les uns des autres. Il n'en est pas de même des textes scientifiques qui les accompagnent. Ils ont été jusqu'ici simplement indiqués par la mention générale de leur présence, bien qu'ils occupent jusqu'à une quarantaine de feuillets. Voyons-les. On peut les réunir en deux groupes comprenant, l'un, des informations d'ordre pharmaceutique dont, en langue provençale, il n'est point d'autre tradition, et l'autre, des recettes médicales qui, avec des variantes, pourraient se rencontrer disséminées ailleurs sous la même forme.

Se classent dans la première partie, ms. *B* : I) les formules des fol. 11^{r}-20^{v}; interrompues au fol. 21^{r} par diverses prières, elles reprennent de 24^{v} à 25^{r}; — II) fol. 25^{v}-29^{r}, une posologie, sans doute traduite du latin (inc. *Qui vol esser sufficient en la dispensatio de totas las confetios, emplaustz et enguens... apii o. .iiij. et scr. s., anis o. .iiij. et d. .iij.*); — III) fol. 29^{v}-32^{v}, un abrégé d'une table de synonymes latins de noms de plantes, texte connu des philologues sous le titre d'*Alphita* [2], premier nom glosé dans les manuscrits complets, le nôtre ne commençant qu'à ARTHIMISIA *id est* MATRICARIA; — IV) fol. 33^{r}-37^{v}, une nouvelle série de recettes. — V) On peut rattacher à ces prescriptions, celles, d'objet analogue, qui dans le ms. *A* sont éparses en petit nombre aux fol. 2^{r}-3^{r} et 100. — Cet ensemble a transmis une centaine de recettes dont l'intérêt apparaît déjà dans les deux exemples qui suivent.

Fol. 12. Unguentum Agripa. ℞ brionia, so es cogorla salvatge, .ij. ÷; radices ciccidis, so es cocumbre salvage, .j. ÷; squill, so es seba marina, s. ÷; ireos, so es sparella, .iij. ÷; rais de feure, rais de vols, tribuli marini, de cadaun .ij. ÷; prenes totas las razis e lavas las fort e pueis las picas en un

1. On notera particulièrement dans nos recettes l'alternance de *s* et de *r* entre voyelles, d'une part *caura, malvaira, paurar, raura, seres*; de l'autre *cobraza, lauzier, polvesa*. Voir Glossaire.

2. Éd. J. L. G. Mowat, dans *Analecta Oxoniensia, Mediaeval and modern series* t. I (1882-1887).

mortier de marme e metes o en d'oli .iiij. lb. per .ij. dies et ponatur super ignem et buliant tro las raziss si demunuisco et en apres sprimas ho amb un sac e colar et en apres, ho sus lo fuoc, e cant comensara a bolhir, metes de cera blanca .xv. ÷ e can cera funduda la cera, ostas la del fuoc e cant sera freg, stujas la...

Fol. 35v. Spodi so dizon alcuns que es eri combust et autres que es de cana combusta e de tot non es res seguon lo Galie, totas ves so es assaber .jª. polvera apelada "fuligo" que ven en los fornasses on se font lo metalh, aquesta es apellada "spodi" seguon lo Galie et s'apella "ponfiligos" e per aquest nos uzam "eri combust", totas ves lo val mais la senra que ven sobre los fornasses dels argenties. Cant al dig del Galie, es d'entendre que ponfiligos es spodum. Panfiliguos id est capsus barbatus vel flos muscata. Ponfiliguon id est batitura eris...

Toutes ces formules, dont le vocabulaire particulier vient d'être révélé, seront peut-être publiées un jour. Une table des titres assignés à chaque article par l'auteur du manuscrit offrira dès maintenant quelque facilité d'accéder à la matière signalée [1].

Oli benedicti [2] *fol.* 34 [3] — oli camomilla 19 — oleum laurini 33 — oli lavat 35v — oleum nardinum *A* 100 — oli de rauza 19v — oli rosat 18v — holi d'uous 19v — oli terbentina 25 — unguen a escabia ho a rasca 20v — onguent per plagas 25 — enguent a sanar plaguas 21v — unguentum aloes 33v — unguentum Agripa *éd. ci-dessus* — unguentum Aragon 14 — enguent blanc *A* 2v 11 — unguen citrin 12v — enguent del Comte 11 — unguentum dyaltee 11v — unguen fusc 20 — unguentum Marciaton 13v — unguentum populeon 12 — enguent vert 25 — colliri 34 — emplaust a bossas madurar 18 — emplastrum Gracia Dei 18v — emplastrum dyaquilon 18v — emplastrum oxirocroceum 14v — emplastrum contra rupturam 20 — emplastrum de sezura 18 — emplastrum terebentina 18 — electuari de codons 37v — electuarium de sucre rosat 13v — tauleta lacxativa 36v — conserva simphitum 35v — conserve zimberis 37 — conserve dyacitron 37v — confieg *A* 2v —

1. Les prescriptions d'officine indiquées ici doivent être complétées par celles qui sont intercalées dans les recettes médicales publiées plus loin : nº 120 *oli benedicti* — 211 *oli de rauza* — 29 *ayga arden* — 43 *vinaigre fort* — 31 *inguen per andrac* — 208 *enguen a cranc* — 49 *polvera a cranc* — 168 *polvera per bona alena* — 202 *polvera a festola* — 166 *stomaticon lacxativi* — 167 *stomaticon confortativi* — 210 *opi thebaissi* — 245 *ypoquistidos* — 170 *enguent als berbis* — 160 *ferre fort.*

2. Avec dessin d'un alambic. Cf. p. 148, note 1.

3. Sauf indication contraire les feuillets indiqués sont ceux du tome *B.*

confieg real *A* 2v — dyaciconitem 34v — dyacodon 35 — dyaggran 15v — diamargariton 34 — dyaquilon 18v — diamoron 36v — liciun 34 — issarop 16 — issarop de limons 34v — arengeda *A* 2v — aiga de vida 34 — ayga ardent [1] 34 — galbanum 33v — siera guomada vermelha *A* 2 — drageya 25 — mel rosat 13 — pom d'ambra 19v — rosada novella 15 et *A* 2 — especias *A* 2v — pumentas 19 21v et *A* 3 — pillule auree 15v — pillule cochie 15v — oxiacra compozita *A* 100 — oximel 15 — ocximel squillitici 19 — axomel 35v — verapigra Galieni 13 — trifera magna 11v — cresteri *A* 3 — medicinas 17v — argen viu (estenher) 33v — argen viu (amorssar) 33v — tutia (preparar) 33v — tutia (ayga de) 33v — spodum *ci-dessus* — polvera a cranc et a festola 19v — sandali 33v — tenha per escrieore *A* 2v — *équivalence de noms de plantes* 36 — *préparation sans titre* 11.

Est publié aujourd'hui le second groupe de notre répartition, celui qui est proprement médical. Il contient : I) un corps de recettes qui sont numérotées de .j. à .lxxxiij. et pourvues dans une table finale d'un titre pour chaque article ; cette série (n° 1-212) commence ms. *B* fol. 38v-50v et s'achève ms. *A* fol. 93-99v ; — II) d'autres recettes (213-246) éparses aux fol. 2v du ms. *A* et fol. 9v-10v, 33r, 36r-38r du ms. *B*. — Se mêlent dans cet ensemble assez homogène une quinzaine seulement de recettes pharmaceutiques [2] et quelques-unes aberrantes : pour l'encre sympathique (190), l'appât des poissons (125-126), la défense contre les ennemis (24-26) [3].

Les maladies retenues sont choisies parmi les plus fréquentes, les plus apparentes et les plus douloureuses, plutôt que parmi les plus graves. Elles le sont sans aucun classement, elles peuvent même l'être à plusieurs reprises éloignées l'une de l'autre. On soupçonne que notre série principale elle-même, malgré l'unité de sa présentation, a été formée par la réunion d'éléments empruntés à plusieurs sources simplement juxtaposées. Certaines tout au moins étaient en latin, car nombre de mots et passages de cette langue sont demeurés sans traduction. Leur forme parfois barbare confirme l'ignorance de l'auteur [4].

---

1. Dessin d'un alambic différent du précédent.
2. Voir ci-dessus, p. 147, note 1.
3. Voir les recettes de même intention 247, 248, 251.
4. Exemple typique n° 81.

Les remèdes sont d'ordinaire tirés des plantes. Ils ne sont pas toujours dégagés du surnaturel. La récitation du *Pater* (26, 74, 139, 150) et de l'*Ave Maria* (150) est prescrite et aussi le recours à des formules de charme (20, 86, 196, 213, 215) ou à d'autres pratiques superstitieuses comme le port de telle substance (75, 109).

Les recettes du genre de celles dont il vient d'être question, présentées en séries ou receptaires, auraient pu être employées comme aide-mémoire d'un praticien, d'un médecin ou d'un apothicaire tel que l'était sans doute Peire de Serres. Il n'en est pas de même de celles qui, en très grand nombre, sont plus ou moins isolées, ajoutées qu'elles furent à toute époque sur les parties restées sans écriture dans les manuscrits les plus divers. Elles semblent parfois être dissimulées avec quelque jalousie de les avoir découvertes, même quelque honte d'avoir accueilli leur intention et leur procédé. De tradition populaire, elles impliquent une étrange crédulité. L'occasion est saisie de joindre ici (247-251) une édition améliorée de quelques-unes d'entre elles, précieuses pour le folk-lore. Elles ne sont déplacées ni par l'idiome, ni par la date, ni par la région d'origine. Ce sont des formules insérées par un notaire de l'Isle-sur-Sorgue, Jean Vidal, dans le registre de ses minutes pour l'année 1395. Elles devaient, au cours d'un voyage, préserver sa sécurité et celle de sa femme, notamment détourner l'attaque des brigands [1].

[RECEPTARI]

.j. *De dissinteria* [2].

1. De dissinteria. Semensa de plantagi am clairas d'uou, picas la et am de l'aiga que part dels formagis can si ffan que es apellat "sero[a] caprino" et amb aquesta aygua tu o coisas en una patella e manjar ho per .iij. jorns. Mot i val.

a) seno *ms*

1. Cf. recettes 24-26.

2. Fol. 38v. Les titres qui suivent la numérotation en chiffres romains sont empruntés à la table de l'opuscule, fol. 98 du manuscrit. Cf. p. 176, note 1.

2. *Item.* Fulha de plantagi trencada menut e cozes la am de lentilhas et das l'en a manjar, e tantost restrengira lo ventre.

3. *Item.* Teule sarrazinesc que sie ben vermelh al fuoc per forssa de calor i val mot, fag per aquesta manieira : meta si lo passient en una sella perforada e metes desotz lo teule caut en .j. bassin e metes am lo dig teule de bon vin et aquel fum que redra aquel vin per la forssa de la calor del teule, que lo pacient la ressipia per las ancas, et tantost lo restrenhira.

.ij. *A mal de morenas.*

4. A mal d'amorenas. Pren oli vielh tot tebe et onhes ne las amorenas. Es[a] mot bon remedi.

.iij. *Az aquels que son enebriatz.*

5. Adz aquels quesson enebriat. Beva grana de cals am d'aigua ho fulhas de betonica verda, e fa ne anar lo'nebriar.

.iiij. *Guota cauda.*

6. A guotta cauda ho ffreja. Sain de taisson ho de cat o de caval ho de volp ho d'ors et aitan del suc de las fulhas de[b] e fag de tot .j. enguen[c] de tot e honhes la guota.

.v. *Guota freja.*

7. Contra guota freja. Pren carn de vol e coses la en de bon vin tro la carn sie dissouta tro a l'os et prenes la carn e picas la fort e estraes amb un drap tota la sostancia e cozes aquella sostansia am de bon vin pur tro sie spes e metes cera verme melha [*sic*] polvera, mastic, castor, mirra, bagas de laurier et apres cant tot sera mesclat e fondut que sie ben a ponh, metes euforbi et .j. pauc de musc. Aias cascuna d'aquestas cauzas la cantitat cal volres far, la mage cantitat deu esse de la carn, onhes ne la guota [*39*].

.vj. *Que femena consipia.*

8. Molhier consipia es una herba d'un palm, verda et tenra, am motas fulhas, a manieira d'una que es apellada " mor-

a) et — *b*) *manque le nom de la plante* — *c*) engue

tella[a]" et la cieua semensa es[b] juncha .ij. a .ij., .iij. a .iij., .iiij. a .iiij., et a petita rasis, et aquesta herba pistada e meza sobre lana succida, que es lana suguolenta apellada, e sella meta en sa natura per .ij. dies o per .iij., et apres aquels .iij. dies aia paria am son marit, e consebra.

9. *Item*, que consipia. La peira[c] que si troba en la natura de la servia, que es congreada d'aquella filadura que part de la vulva apellat[d] "cun", sapias que fa enprenhar.

10. *Item*. Es alcuna herba apropiada a l'enprenhar longua de .iiij. palmps .j. pauc menre et asemblan ad .j[a]. herba que s'apella "ossisson" et a flor de color violada, la semensa vermelha e la razis forcada, deu si pistar am mel e bolhir .j. pauc e metes ne am da [*sic*] vin e beves la o manjar e pueis beure .j. pauc. Uzas ho per .j. mes essi l'ome en[e] manja, engenrara, ossi laffemena en mangi, atressi.

.vij. *Dolor de mamellas.*

11. Dolor de las mamellas. ℞ rais de vols, picas los e bolhes ho am de vin e pueis d'aquel vin beves per .ix. dies cascun jorn .j. bon plen veire.

12. *Item*, de sanc de porc fag .j. emplaust e metes lo sus las mamellas, e sanara [*v°*].

.viij. *Febre cartana.*

13. De febre cartana. Prenes antidoti que mot es mervilhos, que per .j. ves son sanatz. ℞ savina, camedereos, de cascu .iij. ÷[f], pebre negre, fuelhas de elra, mirra, de cascun .ij. ÷, mel aitan cant mestier n'i aura, per .j. ÷ et s. de polvera .j. lb. mel, mesclas y .j. ÷ de la coccio de camedereos.

.viiij. *Contra tota febre.*

14. Contra tota febre de calor. A tota febre, que cie cartana ho contunia ho terssana. ℞ terbentina, guoma deppin, goma de edera, guoma dragagan, mastec, encens, de cascun s. lb.

a) *la fin de ce mot est abrégée* — *b*) et — *c*) *la place d'un mot est ensuite restée blanche* — *d*) *les mots* a. c. s. q. *ont été barrés*— *e*) e — *f*) *le signe* ÷ *désigne l'once*

oppus seguon la cantitat cal volres, de terbentina i metas lo pezan de totas las autras cauzas e metes .j. pauc canphora effag lo tot bolhir ennaigua effag ho dhistillar e d'aquesta aygua donas al passient davant que li vengua la malautie ho apres l'accetio, e tantost la calor laissara.

15. *Item.* Virgua pastoris contra cartana beguda val mot si la li donas davant et apres l'accitio si com es desus dig.

16. *Item.* Contra febre. Pista rais de draguntea ho colobrina am d'amenlos et cola ho et donas ho a beure ad aquels que trason gran mal de la febre, enfra .v. jorns sera sanat.

.x. *A calor de febre.*

17. *Item*, a stenher la calor de las febres. R℥ cocumbres aigres et pista los et am de farina d'ordi fag .j. emplaust et metes lo sobre lo ventre, e tantost la calor s'en issira.

18. *Item.* Donas li a beure d'aigua de flor de nenuffar, [*40*] effos en gran perilh, l'en guerra abbaquella aygua.

.xj. *Per festola.*

19. *Item*, per festola, .j[a]. polvera facha de millefulh la fistula aussis.

20. *Item*, a festola[a]. De razis d'agrimonia culhes la eu non d'aquel que trebalha, e totas ves ella mentaguda, e dizent en aquesta manieira : " Ho, agrimonia, derazigue te " en lo nom d'aquel pacient nomnat per lo cieu nom e laffestola aquela que trastan gran mal sessara et avalira e guerra, mais que cie culhida am lo nom del dig pacient. Es aperta cauza estada a motz. In n[omine] P[atris] etc.

.xij. *A franger la peira.*

21. Affrange la peira e la vissigua. Prenes la peira que ven al fel del taur[b] e beves la am de bon vin tebe.

22. *Item.* De rasis de berbena trissada et am de mulssa spremida essie tebezejada e datz l'en a beure.

a) *on lit dans l'interligne supérieur, de la même main* pulvera millefolium occidit fistulam — *b*) *on avait écrit d'abord* del buou *qui a été remplacé par* del taur

23. *Item.* Sang de volp am de vin blanc beguda frang la peira [v^o].

.xiij. *Contra enemix.*

24. Contra tos enemix que non ti puoscon offendre es una herba longa de .vj. pals, las fulhas suptiels si com rosmani, lafflor es vaira e lassemenssa negra e la razis longua et forcatas [a]. Qui portara aquesta herba sobre se e passara entre los sieus mortals enemix negu non lo poira hoffendre.

25. *Item,* contra laires et enemix. ℞ serpentaria, radix et folia portata mot val. Deu esse culhida en lo mes de jun.

26. *Item,* dissi. De centrum galli sobre se portada, ad quo val, mais que culhida am la oratio dominical et lo Pater Nostre. E davan que lo solelh s'espanda, seguon alcus, culhes la.

.xiiij. *Molhier corrumpuda aparesca vergis.*

27. Molhier corumpuda appareseca vergis. ℞ yquistidos, nais en luocz arenozes per los boscagis et a la fulha cum salvia, l'erba don part, car ypoquistidos es lo fungus de l'erba, aquella que dis que es e manieira de salvia et apella "rosa canina", que en so motas manieiras, fai bolhir aquel fungus am d'aigua e d'aquella ayga lava la natura, et restrenhira la mot fort.

28. *Item.* De brezilh, aquel que los tenheires uzon, que sie suptil pulvezejat, et d'aquesta polvesa metes en la natura. Apparra verges [*41*].

.xv. *Ayga arden.*

29. Aqua ardente mirabilis quod valet a multas. ℞ vinum rubeum quod sit optimum libras .iiij.^{or}, salis comuni [*sic*] arsi et preparati libra .j., salis nitri ÷ .iij., carbonum thilie ÷ .j. Hec homnia ista pulvesira et insimul mitte cum vino ad distillandum. Prima distilatio tineam, scabiem, pruritum, deinde inponitur, curat. Secunda distillatio curat surditatem. Tercia distillatio recentem telam et albuginem occulorum curat. Karta distilatio dentes corrosos, putrefactos et fethorem ejus, dolorem stomachi, et quinta distilatio morbum caducum et cax cadxitum [b] de frigida cauza curat. Sexta ad nervos contractos infri-

a) *sic* — *b*) *lecture douteuse*

gidatos de illa...[a] bibita curat. Et quando magis distillatur, magis valet, et ad multas alias quod de frigida causa veniat.

.xvj. *Ad andrac.*

30. Antrax es alcuna emfladura. Mal qui dorm mor fag. Az aquesta malautie aias .j. ferre agut ho autra cauza aguda e calfas lo al fuoc et apres stenhes lo en d'oli d'oliva et degota .j[a]. gota d'aquel oli amb aquel agut sobre aquel andrac, et non creisseira pus. Et en apres una herba que s'apella "cabronella" vel "sarracena", que es tot una, pista la e met la sus la enfladura et metes de cuer trencat dessus e metra bona carnt e das li a beure de suc de scabioza. Essi dessus n'i metes que cie trussada, valra aytan.

.xvij. *Inguen per andrac.*

31. Unguent adz aquo dessus dig. Prenes suc d'appii et cabronella, so es mentastre, et romani ben pistat e laissas aquel suc star per una nueg tot essemps am l'erba am tot et pueis tray lo suc e per aqui meteis pista rosmani e met de saffran la carta part una ÷ e de sabon mol atretan...[b] ho tot e met ho al solelh per .ij. ves o .iij. que sie totas ves fort menat amb un bastonet tro sie ben encorporat e d'aquest enguen fag honhes la malautie dessus dicha apellada "antrax", et sanara [v^o].

.xviij. *A dolor de colhons.*

32. A dolor de colhons. Pren .j[a]. pel de lieissa e calfas la et als digz articles metes la en que sien evolopatz, e tolra la dolor.

33. *Item*, als dig articles que trazon gran mal. Pren genestella e beu la en deju, e valra.

34. *Item*, a perfumar los. Pren d'escorssa de rappa effai la bolhir am de vin e tot caut tu ho pauza sotz los colhons[c] que puescon ressebre lo fum effay ho per .iij. o .iiij. ves, e ostara la malautie e la gota.

.xviiij. *Ad home que a l'alena pudenta.*

35. Ad home que a l'alena pudenta es una herba que sembla jovert, longua de .iij. palms ho entorn, la semenssa

a) *mot illisible* — *b*) *tache d'encre* — *c*) *on avait écrit d'abord* testiculos *qui a été rayé*

blanca, la razis enforcada et la flor blanca. Prenes la [*sic*] brancas d'aquella [a], e trossa la e met la en las narras et inples las ne e tenes ho dins tant cant poires e fag ho doas ves lo jorn, enfra .xv. jorns de la dicha pudor sera sanat [b]. *Item*, uza de puleg e de serpol. *Item*, manjar l'api en dejun am de sal, e ostara la pudor oris.

.xx. *Per aurelhas sordas.*

36. A las aurelhas sordas es una herba que sembla "linga bovina" que es buglossa et a flor blanca et la semenssa blanca et retunda et las rasis son petitas et las fulhas paucas. Lossuc d'aquesta herba paurat enfra l'aurelha per .ij. ves ho per .iij. ves lo jorn, denffra .xv. jorns cobraza l'auzir.

37. *Item*, a dolor d'aurelha. Prenes de suc de jusqueami am d'oli rosat que sie tebe et metes ho en l'aurelha, e tolra la dolor, essi vermes y a.

38. *Item*, a dolor d'aurelha. Pren menlos de pressegues, girofle e pica ho ffort am suc de ruta e sain de porc e mesclar tot essemps et onhes las aurelhas [*42*].

39. Ad ma [*sic*]. Pren rais sparagi [c]... dins e deforas e pista lo e met lo en de vin per una nueg, e l'endema beu d'aquel vin e d'autre vin metes en la razis que cobria, e beves ho la nueg.

40. *Item*, ad aquo meteus. Pren os de cor de servi e beu lo am de vin, e valra.

41. *Item*. Pren cedria e destempra la am d'aiga tebeza e donat li o a beure.

.xxj. *Per ome que ieis fort.*

42. Ad home que ies fort dos aval. Pren mentrastre in aca [d] cueg e pren aquela decoccio tota cauda e met la sos las ancas e ressep ben aquel fum. *Item*. D'aquella herba mecema pren et am d'uous cozi la en una padella e manja d'aquo, e tantost restrinhira.

.xxij. *Affar vinaigre fort.*

43. Affar vinaigre fort. Moras que non sien maduras, sica

a) *on avait écrit d'abord* ejus *qui a été traduit dans la marge par* d'aquella — *b*) *après* sanat *on lit* da *début probable du mot abandonné* d'aquella — *c*) *suit une tache d'encre* — *d*) *on lit au-dessus* en aiga

las et polvereja las e metes las al vin aigre et aures bon vinaigre e fort. Enessi meteis si pot far de las autras moras.

.xxiij. *Bras enflat.*

44. Bras emflat d'ome o de femena. Prenes .j^a. mecha de pan blanc e metes la en de vin blan et fag la bolhir a manieira d'un emplaust e metes ho sus la enfladura, so es assaber az aquella enfladura que ven ad alcunas donas que an l'enfladura vermelha, dura que a penas si pot molliffícar effa cap con .j. carbuncle vermelh et ardent, et sus aquella dicha malautie o metes, e guerra la. *Item.* Als homes non ven gis en equella [*sic*] manieira, mais prenes a la enfladura ℞ altea cucha en aiga e pista la fort am deffarina avenna e fag .j. emplaust e metes ho dessus [*v°*].

.xxiiij. *Per pels.*

45. Cabels. Pren sain d'ors am de vin, mesclas o tot et onhes lo cap, e tenra los pels que non cairan de la testa et spissiira los.

46. *Item* si voles que los pels renascon. Scorssa desseba am de mel meclar tot et honhet lo [*sic*] cabels.

47. *Item.* Fulha de morier fa los pels negres si ho metes en lo lissiu.

48. *Item*, qui vol far los pels ostar que non tornon renaisser. Pren ℞ colophonie .ij. ÷, cere ÷ .j., destempra la al fuoc am la cera e metes o tot caut sobre lo luoc pelos aitan caut can suffrir ho poira e laissas ho reffrejar et apres trazes los pelses foras e deradicas los, e pueis non renaysseran.

.xxv. *Polvera a cranc.*

49. Polvesa a cranc en calque luoc que cie. ℞ caus viva que cie destemprada am vinaigre et apres lo pan can si tras del forn, dessecada, e prenes d'aquela caus .iij. partz, auripigmen citri .j. part, de bona canela .j. autra part, rosas cecas .j. part, e tot aisso polvezejas, *item* suc de centrum gualli o la polveza o lo suc am tota la sustancia et polverejas ho. Lo cranc amorssa qui en met desus. *Item*, semensa de plantagi .j. ÷, polvera de rosas bonas .j. ÷, polvera de aristologie longe et rotunda

s. ÷, effag de totas aquestas .j. polvesa e metes la dessus, mais que lo cranc sie lavat premieiramen am de vin, que los caus non ci lavon [43].

.xxvj. *Dolor de cor.*

50. Dolor de cor. Pren d'ensens e destempra lo am de claira d'uou e pauza ho sobre las venas.

51. *Item.* Os de cor de servi combust, donas l'en a beure am d'aiga cauda.

.xxvij. *Crepadura d'ome.*

52. Per crebadura. De crepatura d'ome ho d'enffan es una herba menuda am motas fulhas et a la flor jauna et la semensa blanca e la rasis longua. Aquesta herba assata e polvesejada et am de bon vin beure la nueg e lo mati, breumen gueris de crepatura ho rompidura del cors.

53. *Item.* Si l'enffan es crebat, beva d'erba fraguaria en dejun, essanara.

54. *Item.* Sagel de Salamon e sagel de Sancte Maria e rais de provenca e la rasis e las fuelhas del gram, picas d'aquestas causas et am de bon vin donas l'en a beure lo mati e la nueg et egual mieg jorn, d'enfra .xvj. jorns sera guarit.

[.xxvij. *bis*]

55. [D]olor del cap. Rays de plantagi penduda al col la dolor del cap tol.

56. *Item.* Corono facha de berbena e metes la al cap, tolra la dolor.

57. *Item*, de lachugas. Cozes las en d'aigua e picas la a manieira d'un emplaust sus lassima del cap, tolra la dolor.

.xxviij. *A purgar la testa.*

58. A purgar la testa, los huelhs, can son cargat, las dens e totas las autras que c'imovon[a] per flauma, sie per lo nas o per la boca. Pren stafizagria, piretri e pulvezejas ben et questa pulvesa envolopas ambe .j. lini prim e sotil e metes en de vin

a) *lecture incertaine*

et tenes [v^o] aquella polvera entre lo drap en dejuni e tenes la boca huberta e lo cap clin ves terra e tot politdamens mastegas entre las dens lo dig drapet, et veires venir gran flauma, et fag .ij. ves ho .iij. lo jorn.

59. *Item*. Semensa de staffizagria aquo mezeis fara, mais que n'i metas per cantitat premieiramen .v. grans et apres .vij. e pueis .ix., e tot ho esmenda.

60. Ome que aia color de saffran y a una herba apropiada qui la uza, a la dicha herba paucas fulhas fendudas et longas et la flor color de violeta e la semensa rossa, redunda e grossa, et am pauca razis. Aquesta herba cozes ben am d'aiga de pluia e d'aquella beva la nueg el mati, enfra .vij. jorns aura bona color.

[.xxviij. *bis*]

61. Consoludativa et [*sic*] una herba que consoda fort las naffras, que aquels que son en Roma l'apellon "consolida menre". Fa fulha coma borrage e la razis com colhons. Aquesta razis secada e polvezejada val assoudar naffras.

.xxviiij. *Cremadura de fuoc*.

62. Combucio de fuoc o d'aigua. Taurinus fimus[a] cremat, metes de la polvesa dessus l'escaudadura, e tot o sanara.

63. *Item*, ad scaudura deffuoc ho d'aiga ho per ferre ho per oli. ℞ seu de aret partes[b] .ij. et merda d'auca .j. part e mesclas o tot ensemps e pistas ho ben fort[c]. *Item*, a la primieira ves n'i metes pauc de liquido paludis et pueis apres honhes ho tot e sappias que lo sanara que neguna mala malveitat no y appara. [*44*]

64. *Item*. Si la escaudura es fresca, prenes de merda de buou fresca o de merda de caval pistada e metes ho dessus.

.xxx. *Carn scorjada*.

65. Carn scorjada. Senres deffeuges, *id est filicis*, metes ne dessus essospolejas ho dessus que en cie ben plen et apres aias

a) fumus — *b*) *on avait d'abord écrit* partem unam. Unam *ayant été remplacé par* .ij. *on a négligé de corriger* partem — *c*) *ce qui suit dans cet article a été rayé*

de sain porc fresc fundut al solelh e deguotat ennaiga e met ne dessus, et fara venir bon cuor.

66. A far venir carnt. Affar venir carn d'aquel mal que es appellat "cranc" que ven en motas partidas essobre que tot al membre, cant la carn es morta, pren de la terra del forn e polvereja la e mescla la am vinaigre e mit [*sic*] o dessus, effara venir la carn e lo sanara.

[.xxx. *bis*]

67. Coytum auget testiculus. Bojols d'uou secatz e beves ho, e valra [a].

.xxxj. *Home contrag.*

68. A contrection de tota la pressona. Ad home contrag de tota la pressona, que son motz mals que venon az [b] ome. Es alcuna herba longa de l'auteza d'un bras ho entorn an motas fulhas crespas, et flor en la manieyra de viola am listas verdas, e la samenssa vermelha e retunda, e la razis gran e grossa, pistas ben aquesta herba e metes d'oli d'oliva conpetenmens [c] tan cant vos dara vejaire e fag ho coize sus loffuoc tro la terssa part e d'aquest unge ne tota la pressona al fuoc, et sanara.

69. *Item.* Sinisson ho card... [d],... astre ben cueg en aiga e d'aquella aiga beva... lo [*v°*] mati, et aquesta aygua valra mot al passient si es cucha tro la terssa part.

.xxxij. *A dolor de dens.*

70. Per las dens. A dolor de dens. Pren rais jusqueami e bolh la en de vin et aquel vin tiey en la boca, et ostara la dolor.

71. *Item.* Cornu servi combust et polvesejat e d'aquesta polvera freta las dens largas d'una az autra, que vol dire d'aquellas que son descausadas, reparara la dicha polvera totas las dens effa creisser la carn.

72. A dens qui las vol far caser. Pren de limadura de dents de l'enffant e fretta ne las tieuas dents, e cairan totas.

73. A dens plenas de kancer. ℞ calamus aromaticus effay ne polvera e d'aquella polvera met entre las dentz, ho del suc.

a) cette recette a été rayée — b) suivent trois ou quatre mots rayés — c) lecture douteuse — d) ici et plus loin quelques mots sont effacés par des taches.

74. *Item.* Es alcuna herba que creis a manieira de satirions, e non magni, e la rasis cais con .iij. detz et es longa e grossa, effa la flor a laffaisson d'un nas e deu si culhir aquesta cant es passat lo solhelh, que es ben vespre, et arabas aquesta herba que cant l'arrabares, vos des garda de franger la, e cant l'aures arrabatda que aures la rasis sus terra, diguas las .iij. orazos dominicals e cant aures dichas las orazos, e vos prenes la rasis et ab aquella rasis toca las dents, e cairan.

75. A dens que aion mala dolor. Prèn herba sarracena vo cabronella e tenes larrasis en la man ho drecha ho senestra, si es e la part drecha, que la tenguas en la man drecha, essi es en la senestra part, tenes la en la man senestra, et sessara la dolor [*45*].

.xxxiij. *A mal de maire.*

76. A mal de maire. Pren lag de caval e das l'en a beure.

77. *Item.* De cals, amb una plena scudella plena dessal fag ho bolhir e que si banhi ennaquella aygua, e valra.

.xxxiiij. *A purgar la mestrua.*

78. A purguar la mestrua de las donas. Pren de pastenaguas e metes ne en d'aigua am .xxxv. grans pebre e das li o a beure, esses falha la purguara.

79. A provocar la mestrua que tantost adus empresse[a] sanguineum. ℞ lupins salvagis ...icii[b] e lacteri ana ÷ .j. vel .ij., mirre, rutte, ensens, de cascun s. ÷, mesclas ho tot am fel de taur effag i emplaust e metes ho sus l'enboriguol, effai mot ben purgar la mestrua. Uzas ho apres lo banh.

.xxxv. *A restrenher la mestrua.*

80. A restrenher la mestrua. Corn de servi combust polverejat ho limat donas a beure am de vin ho am d'aigua, e guerra.

81[c]. *Item,* contra lo rag del sanc de las donas. Taurinum ut comedas folia ulmi arboris de fimus proprius tauri facias decicare et in pulverem suptilissimam redigere et de illa pulve-

a) lecture douteuse — b) les lettres initiales sont indistinctes — c) la barbarie est bien du ms.

rem super carbonesa mirre et illus fumus mulier per naturam diligenter ressipiat et sit bene coperta, et mirum erit. Ita sanabitur.

.xxxvj. *A conservar la memoria.*

82. A conservar la memoria es una herba que s'apella "arroma" vel "ulivetta" vel "iradis" que es lacxativa sens mezura e es longua tan can .j. home, a semblan la fuelha con la fuelha d'olivier e lafflor sembla bucchoni, bleu es et la semenssa vermelha, rais longua e grossa. Qui portara una d'aquestas fulhas sobre son cap non poira perdre sa memoria per ira ni per verin ni per enfermetat ni per autras cauzas [*v°*].

.xxxvij. *A las tacas que naisson en la carn.*

83. A las tacas que naisson en la carn. Dent de l'effant, cremas las [*sic*] e metas la en polvera e mesclas la am de mel e onhes las tacas, e ostara las.

.xxxviij. *Mors de serpent.*

84. Mors de serpent ho d'autre verin. Es alcuna herba longa de la lungueza de s. palm an motas fuelhas longas et suptils. La flor es blanca, la [*sic*] razis tortas e grossas. Qui manjara d'aquesta herba o en beura en dejun am de vin ho am d'aygua non temera morsura de negun verin, que tot lo vere s'en issira.

85. Si portas de berbena la rasis e la fulha et a las serpens vas, seras segur.

.xxxix. *Mors de can enrabiat.*

86. Mors de can enrabiat. Scriu aquesta verba en .j. crosta de pan e das l'a manjar a l'ome o al can e tantost guerra : "B. R. reduccat caro monacus".

87. *Item*, a la dicha morssura. ℞ rutta, sal, oli e metes ho dessus e et [*sic*] mot bon.

88. *Item.* Val seba cucha, mescla am mel e metes ho dessus.

[.xxxix. *bis*]

89. Oppi qui l'a manjat ho cicuta ho jusquiami, rases lo cap et onhes lo am de suc apii mescle am vinaigre et fretas en las mans et los pes, e guerra.

.xl. *Ossa fracha.*

90. Ossa fracha denffra. ℞ rais draguntea picada am sain en-manieira d'emplaust e metes ho dessus, tota la orretat de la ossafracha adus et la peira.

91. *Item.* Pista rais de draguntea e de sang de draguon et saffran et metes ho sus l'ossa fracha, es espellis, que tras las pessas foras. Et deu si culhir l'erba el mes de julh [*46*].

.xlj. *A cura d'uelhs.*

92. Ad ome que a los huelhs huberts e non ves guotta. Prenes una herba apellada "serpol campan" vel "serpillum campane", quod idem est, cozes lo en aygua e d'aquella lavas los huelhs.

93. A dolor d'uelhs et a restaurar lo visi. ℞ euffrazia, sanamunda, celidoniam, rais de betonica, berbena, de cascuna .j. plen ponh, semenssa deffenolh, apii, carvy, ameos, siler montan, de cascun .j. ÷, fag de totas aquestas causas .j^{a}. polvera et das ne a manjar et a beure. Essi la voles conffir, mesclas a 'questas polveras zinzibre, notz muscadas et saffra.

94. Al pan del uelh o tela. Vermes terrestres, secas los effag en polvera sotil et metes en als huelhs, et fara ne anar la tella.

95. Arrojor d'uelh et a clarifficar lo vis. ℞ fenolh, ruda per part egual e fag ho coire en bon vin blanc et lavas en los huelhs.

96. A la lagrema del uelh. ℞ avellanas mundadas e pistadas am lag de femena mescladas e colas ho per .j. drap lini et aquella licor metes en l'uelh, strenh la lagrema.

97. Si .j. huelh [a] si deguasta et sera tot torbat et non veira clar. Pren ℞ nitri blanc ben tris et sotilmen polvezejat et aquella polvesa metes en l'uelh amb un canon, soflar dins l'uelh la dicha polvera, e guerra [*v°*].

98. *Item*, quant los huelhs son scaudat ho can son sanguinozes. Pren aloen epatic que sie bon e destempra lo am d'ayga et apres cola ho tot per .j. drapet et mescla aquella licor am de penna, de sain de guallina et metes ne en l'uelh, e guerra.

a) *suivent les mots rayés* es deminuit si dede

99. *Item*, a la mialha del uelh. Pren nitri blanc effay lo disolvre am vin blanc et deguotas ne dins l'uelh.

100. *Item*, ad esclarcir la vista. Prenes ℞ ruta, fenolh, verbena, roza, selidonia, fag de tot aisso .j[a]. aygua que sie tot distillat et [*sic*] .j. alambic de veire e d'aquesta lavas los vuelhs, et ret l'uelh clar.

101. *Item*, a thot mal d'uelh. Pren ℞ tutia .j. ÷, camfora .ij. ÷, moles ho suptilmen e conffes am sain de porc a manieira d'un unguen e cant ires dormir, onhes ne los huelhs a manieira d'un gran de formen, et guerra sens falha.

102. *Item*, a la mezalha del uelh. Pren suc de edera terestra e met ne en las narras ho en calque part que cie[a].

103. *Item*, a caluguesa, assang e a tremor d'uelh. Pren claira d'uou[b] e suc de serpol mesclat essemps et metes ne en l'uelh.

104. *Item*, a clarifficar lo vis. Prenes semenssa draguntea e portas lo am vos. Lo vis adoba et val a dolor de cap que laffa avalir. Visum acuit, dolorem capitis aufert [47].

105. Ad aquels que[c]... e cozes en d'aigua tro l'aiga sie consumida effag ne a manieira d'un emplaust et metes ne desus, e val mot.

106. Al [*sic*] huolhs que an tinha. Pren semensa jusqueami e metes ho sobre los carbons vius et aquel fum que redra prenes diligenmen et cant aiso sera fag, prenes ayga clara e lavas lo vis.

107. Als huelhs guotozes. Prenes betonica e coses la am de bon vin e d'aquest vin lava tot lo cap e tot lo cors et apres que lo dig pacient si cobrie ben en son lieg tro que sure et aisso fag soven tro sie sanat.

108. Polveza clarifficativa als huelhs. ℞ tutia per .ix. ves combusta al fuoc sobre los carbons, stencha .iij. ves amb aigua rosa et autras .iij. ves en orina d'enffan vergis, et apres sie dessecada et metes ne en l'uelh de polvezejada ben e sotilmen.

109. Ad oculos variatos. Prenes .ij. crancs fluvials et sospendes los al col del pacient, tol la vairor del uelh. Mirum est.

110. *Item*, ad home que non pot clarament vezer es una

a) *suivent rayés les mots* ...oculi valra — *b*) claira *substitué à* album *rayé* — *c*) *la fin de la ligne a été coupée*

herba longa de .iij. palmps et a .vj. brancas, las fulhas rotundas, la flor violada, la razis retunda. Lossuc d'aquesta herba mes en lo vis, val.

111. *Item*, a clarifficar los huelhs. Suc de pulegi rial metes ne en los huelhs et veiras[a] de plan mieg jorn las stellas [v^o].

112. A sobrefluitat dels huelhs. ℞ suc de ruta et suc de roza, papaver negre e lag d'aze negre, mesclas los sucs am lo lag e d'aisso metes en l'uelh per .ij. ves lo jorn, e denfra .v. dies sera sanat.

113. Brionia es vit blanca et en autra manieira apellada "divina" et en Arabia s'apella "alferezim". A mottas cauzas val et es provat per los huelhs que motz nesson sanatz que non vezien guota. Metes del suc en los huels e guerra ses falha totas ves cant es per putrifactio de la testa.

114. Pulvera de limassas facha e pauzada en l'uelh val contra sobrefluitat dels huelhs. Deves penre d'aquellas que monto sus los albres effag las comburir al forn e fag en polvera. De la dicha polvera metes si com es dessus dig.

115. Coliri fin per los huelhs. ℞ razis de fenolh ben mundada dedins e deffora e prenes en .j. plen ponh[b]... blanc, aloen epatic, piretri per esguals partz e polvezejas ho tot e metes en de vinaigre fort et clar e pur effag lo bolhir tro la cuncitio del dig vinaigre[c] de la mitat et apres colas ho tot et laissas l'estar per .ij. dies en .j. vas tant que sie ben fort et apres lo remetes en vas de veire e cant hobs sera, met ne en los huelhs, serva lo vis, la malavaira ymor vosta, la tela el pan del uelh trenca et osta e las tacas destruis et val a la lagrema et al sang et a l'ardor dels huelhs [*48*].

116. A sobrefluitat dels huelhs. ℞ sal armoniac la terssa part, aygua roza .ij. partz e mesclas ho tot e metes en als huelhs.

117. Contra duressa essobrefluitatz d'uelhs. ℞ sarcocolla, sal comuna, stron derrat[d], spuma de mar, sucre blanc, fag de tot aisso .j[a]. polvesa sotil et ben que cie clara, et fag al pacient per una stuba bis malva ho de finigrec en aiga, fag que cie ben cueg en aygua, e pueis aquel fum far beure als huelhs, et apres

a) *les mots* et veiras... stellas *ont été rayés* — *b*) *suit un mot abrégé et illisible qui pourrait être* gingembre — *c*) deld. v. *rayé* — *d*) = de rat

metes la polvera dessus dicha als huelhs. Davant que om meta la polveza et apres la polvesa que i metas suc de la roza de papaver vermelh, et fag ho per .ij. ves lo jorn.

118. Restaurar lo vis. Pren ℞ betonica, rutta, selidonia, eufrazia, levistici, pulegi, anis, canella, cardamomi, semenssa de fenolh et de jolvert, apii, ysopi, origuani, siler montain, totas aquestas polverejar ben suptilment et servar e gastar en en tot can manjara .j. pauc asson manjar ho cant beura. Sapias que mot es bona.

119. Per clarifficar los huelhs. ℞ fel de gual et d'anguilla et de lebre et mesclas ho tot amb aygua de sisterna et .j. petit de mel e metes ho en .j. vas d'argen. Cozes tot aquo .j. petit alffuou. Cant ires dormir, metes en als huelhs. Denffra .viiij. dies poira vezer las stelas al sel engual mieg jorn. Proat es. Mas que cie fag si com dis que dis [*v*°].

.xlij. *Oli benedicti.*

120. Holi benedicti siffa per aquesta manieira : ℞ teules antics sarrazinescz, fag ne paucas pessas et apres fag los ardre al fuoc caut que cien ben vermelhs et apres ostas los d'aqui e metes lo en d'oli reffrejar et tantost que sera freg, torna al fuoc per aqui meteis tant sien ben vermelhs et apres tornar en l'oli effag ho per .ix. ves e cant sera fag per .ix. ves, picas los al mortier e metes los en un alambic de veire que cie encadastrat con aquel de la terbentina, e destille.

.xliij. *Ad ome paralis.*

121. Ad home paralisi. Pren lignum aloes effag ne polveza e beva ne am de vin blanc.

.xliiij. *Ad ome podagros.*

122. Ad home podagros. Pren sain de can, honhes en los pes, e tolra la dolor.

123. A la podagra et a dolor de verms. Pren fulha plantagi am de sal, trissa e metes ho sus la dolor, essessara.

124. A podagra. Pren ravas verdas una am lo nom del pacient et si lo pacient trebalha en lo pen senestre, fendes e tren-

cas lo pen de la rava lo senestre e met lo sus lo pen del pacient e lias lo li dessus, essi trebalha del dreg, trencas de la rava lo dreg effag ho en la guiza de l'autre si com es desus dig, en [a] calque partida lo malaute treba [*sic*][49].

.xlv. *A penre peis.*

125. A penre peis. Pren razis tapsie e crema las e destempras la am lo suc de l'erba e pueis ne gitas en .j. pesquier ho en autras ayguas, e tot lo peis nadara dessus.

126. A penre peis. Pren pes de porc am los pels am thot e crema los effay en polveza, e gita la en lo riu onsson los peissos, et videbit mirabilia.

.xlvj. *Egenrar pels al cap.*

127. Engenrar pels al cap d'un calvi. Pren avelanas am tota l'escorssa e crema las et am de bon sain vielh d'ors mesclar fort e onhes lo luoc.

128. Euforbi am sain tris engenra pels.

129. Rais de lachugas combustas polvezejadas am d'oli mesclat fa creisse los pels.

130. Fai lissiu per los pels a naisser, de fems de columps, e lava lo cap.

131. Si non vols que nasco, onh te deffel de cappra, e non ti naisseran.

132. Si ho vols far de polvesa de irundos e mesclas ho am lag de titimal e metes ne en lo luoc pelos.

133. Del sanc del girundo sec tot polvezejat tant val.

[.xlvj. *bis*]

134. A dolor d'estomac. ℞ suc de marribe, begut am de vin ho ses vin tol la dolor als malautes. Lo devon dar am ayga cauda [b] pauc.

.xlvij. *Ratella enflada.*

135. A la ratella emfladura. ℞ armoniac begut am vinaygra [*sic*]. Val.

a) *les mots* en... treba *sont rayés* — *b*) cauda pauc *rayé*

136. Una herba que[a] saponnaria et un'autra que s'apella bucchoni, qui beu d'aquestas herbas ho manjar, sanara [*v°*].

.xlviij. *A restrenher sang.*

137. Per strenher sang de las narras. Mulhas los colhons en vinaigre, essi es femena, las mamillas, e restrenh.

138. Feutre combust polvesejat metes en sus lo luoc[b] et si es del nas, meti ne amb un cano que ho buffes, e restrenhira. Si sancz ieis d'una plaga, prenes de pels del ventre d'una lebre, combustas los e mesclas los am polvesa d'ensens et de clairas d'uou effag un emplaust et metes hossus.

139. A restrenhir sang. Pren burssa pastoris en la man averssa que cie culhida am la oratio dominical per .iij. ves dicha, en calque part que cie, restrenh.

.xlix. *Qui a begut tueissigue.*

140. Qui a begut tueissigue o autre verin, lag de cavalinna val ho del fel de la dicha bestia.

141. Brionia. Lo suc begut et [*sic*] mot merivilhos al vesin et a mors de serpen.

.l. *Per dolor de ventre.*

142. Dolor de ventre. Donas del suc del fuelh apellat " pentaphilon ", e guerra.

143. A la dolor desus dicha. Suc de plantagi tot tebeze donas a beure.

.lj. *A restrenher ventre.*

144. A restrenher lo ventre. Corn de servi combust pulveresat, .j[a]. part de la polvera e .ij. parts aygua, e das l'en a beure [*50*].

145[c]. A tot flucx de ventre. R/ vieg de buou e combusta lo fort e met lo en polvera. En calque manieira lo vulhas penre, o manjar ho beure, mot restrenh.

a) *haplographie, entendre* que es s. — *b*) luoci — *c*) *cette recette par une évidente erreur a été copiée après le* 146

.lij. *Bon remedy a dolor.*

146. A bon remedi a dolor. ℞ mille folium, cosi lo en ayga, das al pacient d'aquesta ayga e guerra de la dolor del ventre. Marme polvesezat e mesclat am vin de sorbas estrenh mot. Ho banhi se en aygua. Aresta bovis val.

.liij. *A laxar ventre.*

147. A laxar ventre cant es streg. Pren farina, aquella que vola can si mol lo blat, am suc de la mejana scorssa de saubuc, tot mescle [*sic*] a manieira d'un emplaust e metes lo sus l'enboriguol.

148. Adz aquo mezeis. Fel de taur am lana sigolenta mes sus l'enboriguol per los enfans, guerra, e per pressona gran, sus lo ventre.

149. A laxar ventre. Beu d'aigua fresca cant iras dormir et apres pren .j^{a}. plena not de bure e met la sobre l'enboriguol.

.liiij. *Per vermes.*

150^{a}. Vermes en calque partida que cien. Diguas aquesta verba per .iij. ves cum *Pater Noster* et *Ave Maria.*

151. Vermes. Radis de dyptam polvezejat das a beure am bon vin.

152. *Item.* Suc de centaurea major^{b}, qui la beu, val mot e per aquels de las naffras, qui n'i met, et [*sic*] mot merivilhoza, que aussis totz los vermes [*v°*]. Si ne fag emplaust de centaurea e la metes sobre l'enboriguol, ocxidit eos.

153. Affar issir los vermes foras, comin, mil fulh, pista ho tot effreges ho tot en una patella am de vinaygre effag ne a manieira de tortels e metes ho sus l'enboriguol, esses falha los vermes issirant.

.lv. *A verrugas.*

154. Ad verruguas. ℞ portolaiguas secas, metes las sobre .j. test caut e dessecas fort las portolayguas effag en polvesa et en apres honhes las verrugas am de mel et pueis pauzas la polvesa sus.

a) *toute cette recette a été rayée* — *b*) m *et* a *suscrit*

155. *Item* suc de tapsus barbatus destrus las veruguas.

[.lv. *bis*]

156. Enguen a ronha. Pren turis, sulfur, solpre [a], sal comina. Tot ho trissa am de sain sus loffuoc e fag ne .j. unguen, onhes en lo mal, e guerra.

.lvj. *Tolre dolor.*

157. Dolor tolre. Pren saubuc, de las sumitatz, e tray en suc e fai lo bolhir am de mel et am de vin, et cant aura bolhit, metes i farina, trissa tant que mestier n'i aura e d'aquest emplaust metes en desus, e tolra la dolor.

158. *Item*. A dolor de naffra devon far aquest emplaust de bren cueg am de vin clar cueg e pueis cola o tot et aquella licor mescla la am de sain de porc e tornas ho coire tro cie emplaust e stendes lo sobre lo mal amb un lini [*93 ms* A].

[.lvj. *bis*]

159. A dolor. Pren ruta et salvia e mescla o tot e fay ho bolhir en d'oli e met ho sobre la dolor, e guerra.

[.lvj. *ter*]

160. A far ferre que cie fort. ℞ suc de razis de raves et suc de druta aitan de l'un cant de l'autre et mesclas ho tot am de lonbrics de terra e mesclas o tot e cant volres far ferre fort, metes d'aquesta polvera sus batten e sera fort.

.lvii. *A festola.*

161. A festola o a tot autre mal que flaire. Pren terra sigillata que si pren sotz l'albre que es apellat "balsami", la bona, et fag lo senhal de la cros e pistas la et destempras la am suc de plantagi e lavas ne la naffra per .ij. ves lo jorn, mot la guerien enfra .xv. jorns.

162. A festola que cien en las solas dels pes ho en autra part. ℞ tartari, so es raura, et polvrejas la e fag la coze en d'oli e cascun jorn honhes la festola.

a) solpre *écrit dans l'interligne*

163. *Item.* Val mot lo lag de la lieissa mes dessus.

164. *Item.* Pren fulha de maire selva e cachas la e metes lo suc desus.

165. *Item.* Prenes affrodils e prenes los e sien cassas e fag los bolhir en d'aygua tro cie fort cueg e pueis metes ho reffejar et aqui ella licor que nada dessus e secas la e d'aquela polvera uzas a la dicha festula, e guerra [*v°*].

.lviij. *Stomaticon laxativum.*

166. Stomaticon lacxativi. ℞ zucceri lib. .iij., sinamoni rosati, sandali albi et rubei, masticis, liquiritie ana ÷ s., dyagridii ÷ .iiij.^{or}. Cumficitur com siropo simplici.

.lix. *Stomaticon confortativum.*

167. Stomaticon confortativi. ℞ sinamoni ÷ .iiij.^{or}; zinziberi, rossi ana ÷ .iij.; folii ÷ .ij.; galange, cardamomi ana ÷ .j. et s.; piperis longi, nucis muscate ana ÷ .j.; gariofili, macidis ana ÷ s.; zucceri com sufficit.

.lx. *Pulvera confortativa.*

168. Polvera bona confortativa effa bona alena. Pren teules antics .ij. ÷, girofre, not muscade, galengar, spic, not icii, arqua, marme ust, de cascu .j. scr., alum scisci ÷ s.

.lxj. *A calor de fetge.*

169. A calor deffetge. Pren rosarum viollarum, sandils blancz et vermelhs, spodi, camfora, polvezejas ho tot e fag ho bolhir am suc de solatre e de glaujols et vinaigre e apres mulhas .j. dap [*sic*] lini en aquo e metes ho sus lo fetge.

.lxij. *Enguent als berbis.*

170. Enguen als berbis. Pren suc afrodillorum, per autre nom "aledas", e mescla en aquel suc .j. pauc aloen cicotri e mesclar fort et onhes los berbis [*94*].

.lxiij. *Per gitamen.*

171. Gitamen damont. A restrenher. Pren corn de servi combust ÷ .ij., sucre rosat .j. ÷, semen apii ÷ s. e fag

polvera de tot aysso e das l'en a beure amb un huou ho am de vin.

172. *Item*, a restrenhi. Pren de maleta de lebratta jove e destempra la am de lag de dona si es per enfans e das l'en a beure. *Item*, si es per home gran, destemprar am d'ayga de sumax ho am de virga pastoris ho am d'ayga poligonia.

173. *Item*, a restrenhir. Pren mastic ÷ .j. ; aloen, thuris[a] de cascu .j. ÷ ; sumax, berberis, acassia, terra sigillata, de cascu s. ÷ ; olei lapdani .ij. ÷ ; olei costi .j. ÷ ; timi aura .ij. ÷ ; lapdani ÷ s. ; fag .j. emplaust de tot aisso e estendes ho sobre una aluda en manieira d'un scudet e metes ho sus l'estomac.

174. *Item*. Si [*sic*] per pressona gran que sie fort lacxat[b] daval e damon. Fag .j. clisteri aital : virga pastoris, linga yrci, poligonia, linga agni, linga anceris, de cascun .j. m[a], olei de sumax .ij. ÷, seu de boc .j. qr, mesclas ho tot effag en .j. cresteri de tot e das lo al pacient dos aval, e restrenhira mot merivilhozament. Ajustas .j. rasis de sumax [*v°*].

.lxiiij. *A tota febre.*

175. A tota febre en calque part que cie. Pren piretri effag ne polvesa e destempras la am de mel effag .j. emplaust e lias lo sobre los pes et sobre l'espina del dos.

176. *Item*, a cartana. ℞ fulhas deffavas verdas, am de sal e metes sobre las venas dels polses, e guerra.

177. *Item*, a tersana. Donas lo premier jorn .v. fuelhas de pentaphilon et autras .v. grans sal et apres per lo seguon jorn .iiij. et lo ters .iij., uzan per aquesta guiza, e guerra.

178. *Item*, a totas febres kartana ho terssana. ℞ centaurea minor e moles la et am d'aygua freja donas ne a beure davan l'accetio, o la decoctio d'aquesta herba[c].

179. *Item*. Val lo cor de la lebre envolopat amb[d] un sotil lini envolvat e que al col del malaute sie sospendut. Val mot.

180. *Item*, a kartana. Armoniacum am de vinaigre, das l'en a beure.

a) *au dessus est écrit* ences — *b*) *on avait d'abord écrit* que aia fort materia que lacxat — *c*) d'aquesta herba *rayé* — *d*) am bun

181. *Item*, contra kartana. Beves am de vin de rasis gensiana davan l'accetio ho la ora meteissa.

182. *Item*, a cotidiana. Que la beva am d'aiga tebeza et autretal als tercianarus [*sic*].

183. *Item*, a terssana. Prenes suc de plantagi e das l'en a beure davan l'accetio [*95*].

.lxv. *Per enfladura.*

184. Ad enfladura en cals que partidas que cien. ℞ stron de buou, de porc ho de cabra e cozes en vin entroque en puscas far emplaust e metes lo dessus l'enfladura, e guerra.

185[1]. Ad emfladura d'umors. Pren papuleon am lo ros de l'uou e mesclas ho tot e metes ho dessus la enfladura ho la dolor.

186. A la verga emflada et a timor val l'enguen dessus dig.

.lxvj. *Per home rauc.*

187. A raucor. Pren pulegiu tris am de vinaigre et metes en en las narras, e parlara clar.

188. *Item*. Mastega de salvia, e valra.

.lxvij. *A franger la peira.*

189. A franger la peira de la vissiga. Pren saxifrage, lavas la e trissas la e fag la bolhir am de bon vin en una hola nova ben coberta, que lo fum non puesca issir, e de aquesta decoctio uzas. Mot es bona.

.lxviij. *Affar letra que hom non la puesca legir.*

190. Affar letra que non la puscas legir mens de metre en d'aiga. Destempra de polvera de gallas am d'ayga, escrives, essi voles leger, metes la en d'ayga [*v°*].

---

1. Les recettes 185-188, 190, 191, 194, 195, 197, 198 ont déjà été publiées par J. Anglade dans *Mélanges de linguistique et de littérature offerts à M. Alfred Jeanroy* (Paris, 1928), p. 399.

.lxix. *Ad home lebròs.*

191. Ad home lebros. Pren de flor de titimal am de vinaigre am d'oli vielh e cozes ho tot essemps, onhes ne lo malaute.

192. *Item.* Oli de frumen val a tot mal de lebrozia.

.lxx. *A saber si es lebros.*

193. *Item.* Si vols saber si es lebros ho non, fag lo sagnar de la vena bazilical effag penre lossanc e metes lo en .j. saquet de lini vielh e fag lo disolvre en .j. riu d'aiga ho fluvi[a] e cant cera dissout, despleguas lo saquet e si vezes dins lo sac de granetz blancz, mezel es ; sinon, non.

[.lxx. *bis*]

194. Si vols que molhier aparesca vergis. ℞ alum et gallas et destempra ho am d'ayga cauda et lavas ne lo vulvum, et apara vergis.

.lxxj.*Que las donas retenguon lur frug.*

195. Que la dona retenga son frug. Un cranc d'aigua picat e donas l'en a beure.

196. *Item.* En autra manieira que .j. mot bon mistre ho proet que anet scriure aquest ves en .j. pel de servi en la part don sta la carn et de d'ella lo pel : " Erit tancam lignum quod plantatum est cecus decurssus acarum quod fructum suum dabit in tempore suo et folium non solves et omnia quecumque facies prosperabuntur". Et aquesta carta deu por-[*96*]-tar la dona per .ix. mes. Essi vos proar la carta, met la sus .j. albre on tonbon los frugz e lia la carta sus l'albre, e retenra lo frug.

.lxxij. *Que la molher si mundi.*

197. Que la molhier si mundiffique. ℞ galitricum cueg en vin blanc e d'aquella decoctio beva, et munda ben la molhier aquella. Essi fag per aital manieira de la artemisia, val aitan.

198. *Item.* Deffel de ratta penada onhes ne la vulva e la pudor de la vulva issira foras sens dolor.

a) fuvi

.lxxiij. *A provocar mestrua.*

199. A provocar la mestrua. ℞ agrimonia, enulla campana, persicaria, das l'en a beure ho manjar, e tantost adus illam mestruam.

.lxxiiij. *A restrenhir mestrua.*

200. Mestrua restrenhi. Pren mastic, mirta, atanasia, psidya, gualla, decoctio de ypoquistidos, acacia, guoma, sumax, plantagi, balaustias, mummia, castanhas, aglans, corals, fag polvesa de tot aysso e destempras ho am dal [*sic*] suc de ypoquistidos em [*sic*] la manieira d'un emplaust e metes lo sus la maire.

201. *Item*, ad aquo dessus dig. Pren linga urcina e beves cascun jorn del suc, e restrenhira [*v°*].

.lxxv. *Polvesa a festola.*

202. Polvesa proada a fistola et a fleuma salsa en las cambas ho en tot lo cors et a dolor de maire. ℞ foliorum caulium rubrum et canitipum canapis cum foliis, de cascu .j. ÷, gibositat del polpul vel populi .ij. ÷, consouda magi .iiij. ÷, radix rumbee majoris ÷ .viij., dessecas ho a l'umbra e picas ho tot qascuna caura per se et apres encorporar aquesta polvesa. Prenes d'aquesta polvera, si es d'etat a qui la dares, cascun jorn .j. plen culhier am de vin, essi era de pauca etat, mieg culhier e usar per .ix. jorns e non metas gis sobre la naffra si non una fulha caul vermelh e que non mangi tro a terssia. Guerra.

.lxxvj. *A mal de amorenas.*

203. A mal d'amorenas. Pren centum nodia e met la al col d'al pacient e si li das a beure per .ix. jorns razis de crassula maior.

.lxxvij. *Emigranea.*

204. Ad. .j^{a}. malautie que ven al fron apellada "emigranea". Pren nucleis [*sic*] perciccorum et pistas la ben et destempras la am d'oli rosati et am de vinaygre e mulhas .j. lini en aquestas cauzas e pueis la pauras sus loffron, e guerra [97].

.lxxviij. *Contra ruptura.*

205. Contra ruptura es alcuna herba que las fuelhas son senblan ad ortica mortua, las brancas cairadas e vermelhas e la rasis cais en guisa de colhons. Qui uzara de aquesta herba, manjar ne ho beure, en breu temps sanara.

206 [1]. *Item.* Dison alcuns que paritaria am bon vin cuecha tro la terssa part e das a beure lo matin e lo cer et en engual mieg jorn.

.lxxix. *Qui a ratella dura.*

207. Qui a la ratella dura ho enflada. Pren del suc de pan porci que cie cueg lo dig suc que las .ij. lb. tornon ad una lb. et apres aias dialte s. lb., bure de vaccas .j. ÷, oli de goma edera .j. ÷ e tot ben encorporat am lo dig suc e coire al fuoc tant que cie enguen et onhes ne larretella. E das li a beure deffarina de semenssa de gineste am de vin.

.lxxx. *Enguen proat a cranc.*

208. Enguen proat a cranc. ℞ verdet .j. ÷, salis gema .j. ÷ s., sain de porc fresc .j. lb., fondes lo sain e colas lo et apres prenes mesclas totas las polvesas e metes en sus lo cranc, e guerra [*v°*].

.lxxxj. *A morssura de can.*

209. A morssura de can. Pren de nozes e de seba e sal communa e mel ana ÷ s. e pista incimul e fiat implastrum e pone super. E pista las fort en guiza d'enplaust e metes lo per .j. jorn e per una nueg dessus. Proat es.

.lxxxij. *A far opi tebaissi.*

210. A far oppi thebaissi. Pren suc de papaveris albi e decicas lo al solelh tro cie spes.

.lxxxiij. *Affar oli de rauza.*

211. A far oli de raura. Pren raura e met la al fuoc fundre e laissa la star tant al fuoc tro cie negra et apres tu l'osta e

1. Éd. Anglade, p. 400.

pista la fort al mortier e pistada que cie, met la en una marga de cleriet en una crota ho en autre luoc fresc e per la frescor de la dicha crota lo li issira e met .j. ammolla sotz en que destille.

212. *Item*, en autra manieira. Pica lo tartari ho rauza, que tot es una cauza, e mulha lo en vinaygre e pueis lo met envolopar en .j. drap lini e liar fort et apres envolopar am tot lo drap en d'estopas que sien mulhadas en vinaigre et apres lo metes sotz lo caliou del fuoc e laissas l'estar en lo caliou que cie con peire dur e pistas la dicha rauza et apres la pauzas en .j[a]. scudella per .vj. o .viij. o pus nuegtz a la cerena e que scie pauc en dependen, et aquo que redra es lo holi tartari fin [*Fol. 98-99 v°, table des 83 articles précédents*][1].

[RECEPTAS ESPARSAS]

213[2]. [2[v] *ms* A]. Si aves enfan que non vuelha tetar la bayla, pren .iij. fuellas d'olivier, escrives desus : " Benedictum sis nomen Domini nostri Jhesu Xpisti. Amen " et escrives lo nom de la bayla e de l'enfan, e la bayla ho mange.

214. [9[v] *ms* B]. Per estancar sanc de callor que yesi [*sic*] per lo nas o per autre luoc. Prenes .j. drap prim e mulhas lo el suc del barbayrol e lia lo e lo fron, et[a] estanquara ci.

215. Autra mezeyma maneyra podes far, qu'es ben veraya. Prennes del sanc meteus de la presona et escrives li el fron aquest nom " beronizius beronizi " e digas lo li .iij. ves a l'arelha apres l'escrig, et estanquara ci.

216. Contra l'apostema. Prin lo suc de las sebas blancas e d'oli e de mel e bulh o tot ensems es escuma o fort e pren .j. pauc de farina de formen e pastas am tot aquo e met o an .j. drap e met ho desus la malautie et hong lo cap desus e d'aquo meteus, et apres prin lo suc de l'api e dona l'en a beure lo

a) *les mots* et e. ci *ont été rayés*

1. Les mentions de cette table offrent parfois des variantes utiles. Elles ont été reproduites ici en titre de chaque article. L'absence de ce titre indique que l'article a été omis par l'auteur de la table.

2. Éd. Meyer, p. 491, et Anglade, p. 399.

matin en dejug, et esclatara l'apostema e non intrara dins lo cors e garira.

217. Contra totta enfladura per esclatar e per aprima. Pren lo suc de las malvas e de linos e del malviscle e sie totz net e pista o tot ensems e metti del veyre mout ben e pastas ho tot ensems e mettes o desus la malautie, et esclatara.

218. Per cranc de las dens ho d'autre luoc. Prin d'erba corbina e tray en lo suc e met en en lo cranc tro que cie guarit.

219. Per lo cranc del nembre. Pren auramen e verdet e fay en polvera ben prima e met en desus, e guarira. E lava lo am de vin pur blanc enans.

220. Per la tos cequa, quessera preza per freg, pren d'acitoal e fay lo bolhir en vin blanc, de matin e de vespre tu lo li dona a beure, e garira de la tos e de la dolor de ventre e dey budels.

221. Si la boca flayra mal ho la lena. Pren de mel e d'ensens blanc .j. cartayron e de sucre rozat e de zinzibre .j. cartayron e fag ho bolhir tot ensems e dine[a] s'en cascun matin e la nueg al colcar entro que cie guarit.

222. Per los vers de las dens aucir. Prin de la ginsana e de la canlilhada e de la grana des porres e d'ensens blanc e de mastegue e met ho dedins .j[a]. hola nova plena de brasza e cubre la ben e fay e mieg de la cubercella .j. trauc e meti .j. canon per on puege la calor a la den en que es lo mal.

223. A mal de testa quan dol fort. Prenes de camamilla .j. ÷ e de rozas .j. ÷ e de mellilos .j. ÷ e fagh .j. sacquet e metes ho tot dedins e pueys cuzes lo e sie del[b] de .j. palm e metes lo en d'ayga roza am de vinaygre ben caut sus lo front [*10*].

224. Contra la guotassa. Prenes de la laizusclha, d'aquela d... pues[c] ho de las rocas, e fag la fort bolhir en .j. payrol am d'aygua e pueys banhas en lo malaute ho la malauta per tot, e guarira.

225. En autra manieyra. Prenes del sain del gril, d'aquels que semblon[d]..., que niszon en los albres e en las balmas dels albres, e d'aquel sain honhes la gotassa aqui on l'aures.

226. Contra gotasa. Prenes de l'elra que fa la fuelha aysi

a) *lecture douteuse* — *b*) *a été omis après* del *le nom de la mesure* — *c*) *les premières lettres du mot sont couvertes par une tache* — *d*) *suit un mot illisible*

con proenqua e s'en monta per los albres ho per las roqua [*sic*] en luoc frec, culhes d'aquel'erba prom' e fag la coyre en .j. payrol et en aquel' aygua fag banhar lo malaute ho la malauta e pueys ane si pauzar el lieg e can sera eysug e pauzat.

227. *Item*. Prenes de ruda e de majorana e de la razis del viscle e fag bolhir lo viscle premieyramens en d'ayga e pueys gitas porre aquel' ayga e pueys aias de sayin de porc vielh e d'oli vielh e la ruda e la majorana el viscle e metes ho tot en .j^{a}. hola e fag coyre fort entro que cie consomit e pueys prenes d'aquel honh e honhes en lo malaute entro que sie garit.

228. Contra gotassa. Aias .j^{a}. cogorla en que aia estat holi lonc temps, que sie ben vielha, e rasclas la fort quan l'aures pessada, dedins, et aquella [*sic*] rascladuras metes en .j. holeta nova e fag ho fondre e pueys quan sera freg, prenes aquo e honges lo mal per haqui on l'aures entro que sie garit [*v°*].

229. Contra gotassa [1]. Prenes .j. teule, lo plus vielh que poyres trobar, e metes lo el fuoc entro que sie ben caut e pueys esposquas lo am de bon vin pur e pueys metes lo tot caut desobre la malautie.

230. Contra bossa de sot l'aysella. Prenes l'erba que s'apella "jun sipero" e fagh la ben coyre am d'oli d'olivas e puyes [*sic*] honhes ne la malautie, e guarira.

231. A mal del granc quant hom l'a el nembre. Prenes de la salvia e fagh la bolhir el vin pur e pueys lavas ne lo mal, e guarira.

232. Contra gotasa. Prenes las fuelhas dels hommes e fagh las fort bolhir e puey lavas ne fort lo malaute o la malauta per aqui hon sera lo mal, e garira.

233. A mal de dens [1]. Prenes de l'erba que s'apella "la betonegua" e fagh la bolhir en vin pur e pueys metes ne a la [*sic*] dens que auran lo mal, aytan caut con poyres sufri, e garira.

234. [*33 ms*. B]. Oleum laurini a vertut tala per la dolor del cap e de las aurelhas et a tota las autras dolos dels menbres.

235. *Item*. Pauza en .j. pauc en la man e mostra lo ad primas et onh en lai on so las dolos.

236. *Item*. A dolor d'aurelhas tot caudet amb una plima la onh dins, e ostara la dolor.

---

1. Recettes 229 et 233, éd. Anglade, p. 401.

237. *Item.* A dolor del cap onhe los polses.

238. *Item.* Ad .j. mal apellat "serpiginosus" val et ad sscabiosus, conffes en aquesta manieira l'oli : prenes las bagas e fag las bolhir en .j. gran caudier d'aiga que sien ben trissadas e cant aura pron bolhit, cola ho tot e pueis osta tot aquo que nadara sus can sera freg.

239. *Item,* en autra manieira. Pren las fuelhas e trissa las fort am dessain aitan d'un can d'autre et d'oli la carta part, lo cal oli si pauza cant bolh sus lo fuoc, et aquo tu penras e metras ho sus lo fuoc e bolhit fort amb u pauc d'aiga tro l'aiga sie consumida e cola lo e cant cera pauzat, stuja lo.

240. Si tu vols restancar sanc a .j. home, met una fulha de proenca sotz la lenga.

241. [*36*] Si vols far bels pels, pren mel .j. lb. o pus e met en .j. alanbic de veire effai lo destillar e d'aquella ayga que redra tu lava lo cap. Hoc est mirabilia.

242. [*37*^{v}] Lag a far venir. Pren lo suc de diptam am de vin beure ho am d'ayga.

243. *Item.* Suc de brionia an formen cueg donas li ho a beure, et aura lag.

244. *Item.* Rave[a] am de bren mout e cozes ho tot en aiga e das ho a beure am de vin [*38*].

245. Ypoquistidos. Pren barbe yrci, aquel fungus que es fungus de rosa canina que nais als boscs e lava los amb un' ayga et apres met los ussuguar et apres los pista al mortier fort e tray ne tota la viscositat e met la en .j. pairolet sus lo fuoc per consumir tro la mitat e pueis osta lo del fuoc e met lo al solelh consumir fort tro que cie spes e pueis lo met per lb. en de cuer e tor lo al solelh tro sie ben sec. Restrenh fort.

246. Per enfladura en calque part que cie de tot lo cors. Pren suc de bledas am farina de seres egalmens am d'oli d'oliva, mesclar effar .j. emplaustre e met ho sus. E si enfan era emflat tot, pren los brotz del sambuc e dels evols e coses ho en vin et en aquella decoccio cauda envolupas l'enffan e fag ho de .ij. ves lo jorn, e guerra.

a) *précédé du mot rayé* raffane

APPENDICE [1]

247. [*fol. 174v*] *Hoc breve est bonum ad custodiendum ne quis capiatur ab inimicis.* « + .LXXII. nons ac Jhesu Crist [2]. Aqui comande Johan Vidal e sa conpanha que nengum homs non lo prenna ni dengun fuoch non lo creme ni denguna ayga non lo negue ni dengun ferre non lo toque ni coutel ni spaza ni glavi, ni mort soptana non lo gache. Plassa a Dieu e a ma donna sancta Maria que aquestas paraulas verayas sien. » Et dicantur hec verba ter et pro qualibet vice dicatur ter *Pater Noster* et *Ave Maria* et sit certus quod liberabitur ab inimicis suis quoniam probatum est per multos.

248. *Hoc breve est bonum ad se custodiendum de manibus inimicorum suorum et gencium armorum ipsum aprezonare volencium.* « + Statz, felhons, an vostra malvayssa fellonia, von que sias ni von que non ! Davant fon Dieus que la Verges Maria. Eneysi sias vos pres e liatz que a mi, Johan Vidal, ni a ma companha non puescas penre ni aprenorar ni dengum mal far. Eneysi sias vos pres, fellons, con nostre Senher fon sus en l'albre de la veraya cros delaus et pres. Vos, fellons, non aias plus de talent de penre mi, Johan Vidal, ni ma companha que a lo paure contra lo manent can es sus lo pas de la fin. A Dieu plassa ! Amen. » Et post hec dicatur ter *Pater Noster* et *Ave Maria* et cum istis liberabitur ab inimicis suis, Deo auxiliante.

249. [*fol. 175v*] Per home que aia malha en l'uelh. Pren sayn de calha que non sie salat e meta en l'uelh en que aura la malha, e garra an l'ajuda de Dieu.

---

1. Textes copiés dans le registre des Archives de Vaucluse, fonds Roussel de l'Isle-sur-Sorgue 139, minute pour les années 1393 à 1395 du notaire Jean Vidal, à la fin, parmi d'autres recettes en latin. Ces formules, d'une écriture difficile à lire, ont été imparfaitement publiées par le Dr P. Pansier, ouvr. cité, t. II (1925), nº 27, p. 107.

2. Invocation aux soixante-douze noms de Dieu, sur laquelle voir P. Meyer, article cité, p. 528 ; C. Brunel, *Bibliographie*, nº 297 ; E. Hoffmann-Krayer, *Handwörterbuch des deutschen Aberglaubens*, t. III (Berlin, 1931), col. 991.

250. [*fol. 177*] Per sanar tota ronha. *Item*, a tota persona que aia ronha. Permierament prenna quatre onsas de sal e .ij. onsas de sayn vielh de porc e una onsa de suc de plantage e una onsa de oli de lauzier e una d'argent vieu e una onsa d'ensens blanc e una onsa de fumosterre, e de totas aquestas cauzas fay ongent e quant ti colcaras la nuech, fay far bon fuoc e hon t'en las palmas de las mans e los pes per .ix. jors, e saras garit, per gran ronha que sia, an l'ajuda de Dieu, quia sine ipso factum nichil est. *Johannis* p. c. [I, 3]

251. [*fol. 179*] *Hoc breve est bonum ne quis capiatur ab inimicis suis vel gentibus armorum.* Maistre Johan. A lo sanc nom, an lo sanc baptesme qual Jhesu Crist m'a donat e la sieua sancta presciosa mayre per sa vertut [a] e mos. payrin e ma dona mayrina e la Sancta Trinitat, mai sen Johan Bautista lay von Dieus escauczi [b] mi, Dieus e ma donna sancta Fe! Dieus lo payre mi senhe de la sieua presciosa man que senhet lo fluve Jordan e Carlemayne que en la batalha s'es [c] mes com maystre Johan. L'escrit de mos. sant Johan mi sie davant e detras e mi sie a contra e a latz que yeu non pusca morir de dengun ferre ni de dengun las. A la humil mayre de Dieu vos coman arrestezo, los martirs, a trastotz los confessors e totz los descipolis de Nostre Senhor e als .xiij. fors venres de l'an, a la sancta Marie Magdalena e a la verges sancta Cathrina e al glorios sancs mos. sant Johan, que nengun de nostre camin non nos puesca desviar ni nostra cart non puesca entamenar ni nostre sanc non puesca escampar, mas totz aysels que mal nos volrien far aysi sien totz pres mors e liatz com fon Nostre Senhor tot poderos que fon sus l'albre de la veraya cros per remeze nos autres paures pecados [d]... Amen. Con fuit sus l'abre de veyra [*sic*] cros mes e pausat per rezemer nostres pecatz, losquals nos sien remes e perdonatz!

a) *lecture douteuse* — *b*) *haplologie, entendre* es escauczi — *c*) *lecture douteuse* — *d*) *suit un mot illisible.*

GLOSSAIRE

abre 251, albre 251 *arbre*.
aca 42 196 *eau*. *Cf.* ayga.
acacia 200, acassia 173 *gomme tirée de l'acacia*.
accetio 14 178 181, accitio 15 *accès de maladie*.
acitoal 220 *zédoaire* (*zingibéracée*).
affrodil 165, afrodillus per autre nom aleda 170 *asphodèle*.
aglan 200 *gland*.
agrimonia 20 199 *aigremoine*.
agut 30 *pointe*.
aigua rosa 108, a. roza 116 *eau de rose*. *Cf.* ayga.
alambic 120, alanbic 241.
albugo 29 *tache blanche sur l'œil*.
aleda *voir* affrodil. Mistral aledou.
alferezim (brionia en Arabia s'apella) 113.
aloen 173, a. cicotri 180, a. epatic 98 115 *aloès*.
altea 44 *guimauve*.
aluda 173 *basane*.
alum 168 194 *alun*.
amenlos 16 *amandes*. *Cf.* menlos.
ameos 93 *ammi*.
ammolla 211 *ampoule*.
amorenas 3 203 *hémorrhoïdes*. *Cf.* morenas.
amorssar 49 *éteindre* (*en parlant d'un chancre*).
ana 79 166 etc. *autant de l'un que de l'autre* (*formule de prescription médicale*).
ancas (las) 3 42 *le bassin* (*en anatomie*). *Sur les sens divers de cette expression, voir* C. Brunel *dans* Studi in onore di Angelo Monteverdi (Modène 1959) 138.
andrac 30 31 *anthrax*. *Cf.* antrax.
anis 118 *anis*.
antidoti 13 *antidote*.
antrax 30 31 *anthrax*. *Cf.* andrac.
api 35 216, apium 89 93 118, appium 31 *ache*.
apostema 216 *abcès*.
aprenorar 248 *mettre à rançon*.
aprima (= aprimar) 217 *dissoudre* (*en parlant d'un abcès*).
arelha 215 *oreille*.
aresta bovis 146 *arrête-bœuf*, *bugrane*.
aristologia 49 *aristoloche*.
armoniac 135, armoniacum 180 *ammoniaque*.
arqua (*sic*) 168 *peut-être* « *angélique* » (archa angelica).
arrestezo 251 *arrêt*.
arroma vel ulivetta vel iradis 82 *plante laxative indéterminée*.
artemisia 197 *armoise*.
atanasia 200 *tanaisie*.
auramen (= airament) 219 *vitriol*.
auripigmen citrus 49 *orpiment* (*sulfure jaune d'arsenic*).
Ave Maria 150 *salutation angélique*.
avelana 127, avellana mundada 96 *noisette*.
ayga. *Cf.* aca, aigua.
ayga arden 29 *eau-de-vie*.
ayga roza 223 *eau-de-rose*.
balaustia 200 *balauste*, *fleur desséchée du grenadier*.
balma d'arbre 225 *creux d'arbre*.
balsami (arbre apellat) 161 *balsamier*.
banhar (*subj. pr. 3* banhi 77 146) *baigner*.
barba yrci 245 *sorte de champignon*. *Cf. FEW* barba 246[a].

barbayrol 214 *joubarbe.*
bayla 213 *nourrice.*
bazilical (vena) 193 *veine de la partie interne du bras.*
benedicti (oleum) 120 *huile de benoîte.*
berbena 22 56 85 93 *verveine.*
berberis 173 *épine vinette.*
beronizius beronizi 215 *mots magiques.*
betonegua 233, betonica 5 93 107 118 *bétoine.*
beure (far) als huelhs 117 *baigner les yeux.*
bleda 246 *bette.*
bleu 82 *bleu.*
bojol d'uou 67 *jaune d'œuf. Cf.* ros.
bolhir 220 238 (*ind. pr. 3* bolh 239, *impér. 2* bulh 216, *p. p.* bolhit 238) *bouillir.*
borrage 61 *bourrache.*
bossa desot l'ayssella 230 *bubon sous l'aisselle.*
brasza 222 *braise.*
brezilh 28 *brésil (bois de teinture rouge).*
brionia 113 141 243 *bryone.*
brot 246 *pousse de végétal.*
bucchoni 82 136. *Le sens n'apparaît pas.*
bugloss que es lingua bovina 36 *buglosse.*
buou 21 *équivalent, semble-t-il, de « taureau ».*
bure 149 207 *beurre.*
bursa pastoris 139 *bourse-à-pasteur.*
cabronella so es mentastre 30 31 75. *Cf.* herba sarracena.
cachar 164 *broyer.*
cadxitus 29. *Quelle est cette forme?*
cal 5 77 *chou. Cf.* caul.
calamus aromaticus 73 *tige odorante d'une gentianée des Indes. Cf.* P. Dorveaux Antidotaire Nicolas (Paris 1896) *Glossaire.*
calha 249 *caille.*
caliou 212 *cendre chaude.*
caluguesa 103, caluguessa d'uelh 103 *myopie.*
camamilla 223 *camomille.*
camedereos 13 *germandrée. Cf.* Antid. Nicolas *Glossaire.*
camfora 101 169. *Cf.* canphora.
canapis 202 *chanvre.*
canela 49, canella 118 *cannelle.*
canitipum 202 *peut-être pour* *capitinum *tête de tige.*
canlilhada 222 *chenillée, jusquiame Cf.* Antid. Nicolas XIV.
canphora 14 *camphre. Cf.* camfora.
cap 216 *tête d'un abcès.*
caprino (sero).
carbonesa 81 *braise.*
carbonum thilie 29 *charbon de bois de tilleul.*
carbuncle 44 *anthrax.*
cardamomi 118 167 *cardamome.*
cargat 58 *chargé (en parlant des yeux).*
carnt 30 65, cart 251 *chair.*
cartana (febre).
cartayron 221 *quart d'une livre.*
carvy 93 *carvi.*
cas 165 *brisé.*
castor 7 *castoreum (médicament tiré de glandes du castor).*
caudier 238 *chaudron.*
caul vermelh 202 *chou rouge. Cf.* cal.
caura (= causa) 202 *chose.*
caus viva 49 *chaux vive.*
caval 76, cavalinna 140 *jument.*
cax cadxitus 29. *Le sens n'apparaît pas.*
cedria 41 *cédrat. Cf. FEW* citrus cedriac.
celidonia 93 *chélidoine.*
centaurea 152 (c. major), 178 (c. minor) *centaurée.*
centum nodia 203 *sanguinaire (papavéracée). Cf. FEW* nodius.
centrum galli 26 49 (c. gualli) *ergot*

de coq, sauge, verveine. Cf. J. André *Lex. des termes de botanique latin* (*Paris 1956*) gallicentrum.
cerena (a la) 212 *en plein air.*
cicuta 89 *ciguë.*
claira d'uou 1 50 103 138 *glaire d'œuf.*
cleriet 211. *Le sens n'apparaît pas.*
clisteri 174 *clystère. Cf.* cresteri.
cobraza (= cobrara) 36.
cocumbre aigre 17 *cornichon vert.*
cogorla 228 *gourde.*
coire 95 158 207 226 et 230 (coyre), coize 68 (*subj. pr. 1* coisas 2; *impér. 2* cosi 146, *5* cozes 92 105; *p. p.* cueg 197 243, *fém.* cucha 44 69 88) *cuire. Cf.* coze.
colhon 32 61 137 205 *testicule.*
coliri 115 *collyre.*
colobrina (*synonyme de* draguntea) 16 *serpentaire.*
colophonia 48 *colophane.*
comin 153 *cumin.*
comin 156 *commun.*
concebre (*subj. prés. 3* consipia 8) *concevoir.*
congreat 9 *concrété.*
consolida meure vel consoludativa 61, consouda magi 202 *consoude.*
consumir 239 245 *consommer.*
cor de la lebre 179 *cœur du lièvre.*
coral 200 *corail.*
corbina (erba).
corn de servi 80 144 171, cornu cervi 71 *corne de cerf.*
corrumpuda (molhier) 27 *femme défiorée.*
costi (oleum) 173 *huile mentholée.*
coze 162 *cuire. Cf.* coire.
cranc 49 66 208 218 219 *chancre. Cf.* granc.
cranc d'aigua 195, cranc fluvial 109 *écrevisse.*
crassula major 203 *vermiculaire* (*crassulacée*).
crebat 53 *affligé d'une hernie.*
crepatura ho rompidura 52 *hernie.*
crespa (fulha) 68 *feuille frisée.*
cresteri 174 *clystère. Cf.* clisteri.
cubercella 222 *couvercle.*
cuer 245 *cuir. Cf.* cuor.
cun (vulva apellat) 9.
cuncitio 115 *réduction, consomption.*
cuor 65 *cuir. Cf.* cuer.
cuzer 223 *coudre.*
decoccio 246 *décoction.*
degotar 30 *verser une goutte*, deguotar 65 *tomber goutte à goutte.*
dejug (en) 216 *à jeun.*
delaus 248 *injurié* (?).
deradicar 48, deraziguar 20 *déraciner.*
des (= dels) 222. *Cf.* dey.
descausada (dent) 72 *dent déchaussée.*
dey (= dels) 220. *Cf.* des.
dialte 207 *dialthée, onguent à base de guimauve. Cf.* Antid. Nicolas *Glossaire.*
diptam 242 *dictame. Cf.* dyptam.
dissinteria 1 *dyssenterie.*
divina (vit).
dolos (= dolors) 235.
dos 42. *Le sens n'apparaît pas.*
dragagan (guoma) 14 *gomme adragante.*
draguntea 16 90 91 104 *serpentaire, dracuntium* (*aroïdacée*).
drapet 98 *petite pièce d'étoffe.*
druta 160 (suc de) *méprise probable pour* ruta.
dyagridium 166 *diagrède* (*scammonée*).
dyptam 151. *Cf.* diptam.
edera 14 207 *lierre*, e. terestra *lierre terrestre. Cf.* elra.
egualar 126 *répandre, disperser.*
eissir (*pr. ind. 3* ieis, ies 42) *rejeter par défécation. Cf.* yesi.
elra 13 226 *lierre. Cf.* edera.

emigranea 203 *migraine.*
enboriguol 79 147 148 149 152 153 *nombril.*
encadastrat 120 *encadré.*
enessi 43 *ainsi.*
encens 14 *encens. Cf.* ensens.
encorporat 31 *incorporé.*
engue 6 *onguent. Cf.* inguen.
enprenhar *inf. subst.* 10 *fécondation.*
enrabiat (can) 86 *chien enragé.*
ensens 50 79 138, e. blanc 221 222 250. *Cf.* encens.
enulla campana 199 *aunée.*
envolupar 246 *envelopper.*
equel (= aquel) 44.
erba *Cf.* herba.
erba corbina 218. *Quelle herbe?*
erba fraguaria 53 *herbe odorante (laquelle? Cf. FEW* fragrare).
erba sarracena vel cabronella 30. *Cf.* herba. Platearius *Circa instans* éd. P. Dorveaux (Paris 1913) *menthe-coq.*
escaudadura 62, escaudura 64 *brûlure. Cf.* scaudura.
esclatar 216 217 *percer (en parlant d'un abcès).*
espellir 91 *chasser, faire sortir.*
esse 7 *être.*
estrenher 146 *resserrer le corps.*
euffrazia 93, eufrazia 118 *eufraise.*
euforbi 7 128 *gomme-résine d'euphorbe. Cf.* Antid. Nicolas *Glossaire.*
evol 246 *hièble.*
eysug 226 *séché*
febre cartana 13 14 15 176 178 180 181, f. contunia 14, f. cotidiana 182, f. terssana 14 177 178 183 *sortes de fièvre.*
fel [d'anguilla] 119, f. [de cappra] 131, f. [de gual] 119, f. [de lebre] 119, f. [de ratta penada] 198, f. [de taur] 79 148 *fiel.*
felhon, fellon 248 *félon.*
fems de columps 130 *fiente de pigeons.*
fenolh 93 95 100 115 118 *fenouil.*
ferre 30 160 247, 251 *fer.*
festola 19 20 161 162 165 202 *fistule.*
feuge 65 *fougère.*
feutre combust 138 *feutre brûlé.*
fimus taurinus 62 *fumier de taureau.*
finigrec 117 *fenugrec.*
fleuma salsa en las cambas 202. *Maladie non identifiée.*
flucx de ventre 145 *diarrhée.*
fluve 251 *fleuve.*
formagi 1 *fromage.*
formen 243 *froment.*
fraguaria (erba).
franger 74, frange 21 *briser.*
fulha 2 5 6 8 176 etc. *feuille.*
fumosterre *fumeterre* 250.
fungus [de rosa canina] 27 245 *excroissance.*
fuoch 247 *feu.*
galanga 167, galengar 168 *galanga. Cf.* Antid. Nicolas *Glossaire.*
galitricum 197 *gallitricum, syn. de* centrum galli. *Cf.* Alphita p. 38 71.
gariofilum 167. *Cf.* girofle.
genestella 33 *genêt.*
gensiana 181 *gentiane. Cf.* ginsana.
gineste 207 *genêt.*
gingembre (?) 115 *gingembre. Cf.* zinzimbre.
ginsana 222 *gentiane. Cf.* gensiana.
girofle 38, girofre 168. *Cf.* gariofilum.
girundo 133 *hirondelle. Cf.* irundo.
gis 44 202 *particule qui renforce la négation.*
gitamen 171 *vomissement.*
glaujol 169 *glaieul.*
gram 54 *chiendent.*
granc 231 *chancre. Cf.* cranc.
gril 225 *grillon (ici « grillon des bois »).*

gualla 200 *galle*.
guota (non vezer) 92 113 *ne voir goutte*.
guota cauda 6, guota freja 7, guotassa 224 *maladie de la goutte*.
guotos 107 *goutteux*.
herba. *Cf.* erba.
herba sarracena 75. *Cf.* erba.
holeta 228 *petite marmite*.
holi tartari 212 *huile tirée du tartre*.
homme 232 *orme*.
honh 227 *onguent*.
icii (not) 168. *Le sens n'apparaît pas*.
inguen 31 *onguent*. *Cf.* engue.
iradis 82. *Cf.* arroma.
irundo 132. *Cf.* girundo.
jauna (flor) 52 *fleur jaune*.
jolvert 118, jovert 35 *persil*.
jun sipero 230 *variété de jonc* (dens equi vel juncus triangularum *suivant* Alphita).
jusqueami 37 70 106, jusquiami 89 *jusquiame*.
lachuga 57 129 *laitue*.
lacteri 79 *euphorbe*.
lag 243, l. [de dona] 172, l. [de femena] 96, l. [d'aze] 112, l. [de cavalinna] 140, l. [de lieissa] 163 *lait*.
laizusclha 224 *peut-être pour* lachuscla *euphorbe*. *Cf.* A. Thomas *Mélanges* (Paris 1927) 128.
lapdanum 173 *laudanum*. *Cf.* Antid. Nicolas *Glossaire*.
las 251 *lacs*.
laurini (oleum) 234 *huile de lorin* (*laurier*).
lauzier 250 *laurier*.
lebratta 172 *lièvre*.
lena 221 *haleine*.
lentilha 2 *lentille*.
levisticum 118 *livèche*.
lieissa 32 163 *lice, chienne*.
linga agni 174 *plantain lancéolé*, l. anceris 174 *grassette*, l. bovina 36 *buglosse*, l. urcina 201 *peut-être le même que* l. yrci 174 *vipérine*.
lini 58 158. 179 204 *linge*, 169 212 (*adj.*) *de lin*.
linos 217 *graine de lin*.
liquiritia 166 *réglisse*.
lissiu 47 130 *eau de lessive*.
lonbric de terra 160 *ver de terre*.
lupin salvagi 79 *lupin*.
macis 167 *macis* (*écorce intérieure de la noix muscade*).
magi (= mage) 202 *plus grand*.
maire selva 164 *chèvrefeuille*.
majorana 227 *marjolaine*.
maleta 172 *peut-être* « *matrice* ».
malha del uelh 249 *taie sur l'œil*. *Cf.* mialha.
malva 117 217 *mauve*.
malvaira ymor 115 *mauvais écoulement humoral*.
malveitat 63 *chose mauvaise*.
malviscle 217 *guimauve*.
marga de cleriet 211 *filtre de sorte indéterminée*.
marme 146 168 *marbre*.
marribe 134 *marrube*.
mastec 14, mastegue 222, mastic 7 166 173 200 *mastic* (*résine de lentisque*).
mecema (*lecture douteuse*) 42 *même* (*féminin*).
mecha de pan 44 *morceau de pain*.
meclar 46 *mêler*. *Cf.* mescle.
mellilos 223 *mélilots*.
membre 66 *membre viril*. *Cf.* nembre, verga, vieg.
menlos 38 *amandes*. *Cf.* amenlos.
mentastre 31, mentrastre 42 *menthe sauvage*. *Cf.* cabronella.
merda [d'auca] 63, m. [de buou] 64, m. [de caval] 64.

merivilhos 141 *merveilleux.*
mescle 147 *impér. 2 de* mesclar. *Cf.* meclar.
mestrua 78 79 88 199 200 *menstrue.*
meteus 40 215 216 *même.*
metre (*impér. 2* mit) 66 *mettre.*
mialha del uelh 99 *taie sur l'œil. Cf.* malha.
mille folium 146, mille fulh 19, mil fulh 152 *mille feuille.*
mirra 7 13 79 81 *myrrhe.*
mistre 196 *maître.*
molhier consipia es una herba 8.
mollificar 44 *amollir.*
mora 43 *mûre (fruit du mûrier).*
morenas 4 *hémorrhoïdes. Cf.* amorenas.
morier 47 *mûrier.*
mortella 8 *myrtille.*
mout 217 *moulu.*
mulssa 22 *mousse.*
mummia 200 *momie employée comme médicament.*
mundar (*subj. pr. 3* mundi 197) *purifier.*
mundifiquar 197 *purifier.*
muscata (nux) 167 *noix muscade.*
natura 8 27 28 81 *vulve. Cf.* vulva, cun.
nebriar (= enebriar *après* lo) 5 *ivresse.*
nembre 219 223 *membre viril. Cf.* membre.
nenuffar 18 *nénufar.*
niszar 225 *nicher.*
nitri blanc 97 99 *salpêtre.*
not muscada 93 168 *noix muscade.*
not icii 168 *sorte de noix qui donne bonne haleine.*
oli [benedicti] 120, o. [costi] 173, o. [lapdani] 204, o. [laurini] 234, o. [de oliva] 68 230, o. [ros] 204, o. [rosat] 37 *huile.*
opi tebaissi 210, oppi 89 *opium.*
orazo dominical 74 139 *le Pater. Cf.* Pater Noster.
origuanum 118 *origan.*
orretat 90 *détritus.*
ortica mortua 205 *épiaire des marais.*
os de cor de servi 40 51 *os de cœur de cerf.*
ossisson 10 *herbe non identifiée.*
pairolet 245 *petit chaudron.*
pals (*plur.*) 24, palmps 10 110 *paumes.*
pan porci 207 *pain de pourceau, cyclamen.*
pan del uelh 115 *pannicule.*
papaver [album] 210, p. [negre] 112, p. [vermelh] 117 *pavot.*
papuleon 185 *onguent populéon (tiré du peuplier).*
paralisi 121 *paralytique (adj.).*
paria 8 *accouplement.*
paritaria 206 *pariétaire.*
pastenagua 78 *panais, carotte.*
patella 1 153 *poële.*
Pater Noster 150. *Cf.* orazo dominical.
paurar 36 204 *poser.*
pelses (los) 48 *les poils.*
pen 124 *pied. Cf. FEW.*
penta philon 142 177 *quintefeuille.*
persicaria 194 *persicaire.*
pesquier 125 *vivier.*
pessar 228 *mettre en pièces.*
piretri 58 115 175 *pyrèthre.*
plantagi 1 2 49 123 143 161 183 200 *plantain.*
plima 236 *plume.*
podagra 123 124 *goutte au pied.*
podagros 122 *goutteux.*
poligonia 172 174 *sanguinaire.*
politdamens 58 *doucement.*
polses (los) 176 237 *les tempes.*
polvera 58 144 145 160 165 168 202 *poudre, poussière. Cf.* polvesa, polveza, pulvera, pulvesa.

polverejar 43 49 66 80 118 162 *pulvériser*. *Cf.* polvesejar, polvesezar, polvezejar, polvrejar, pulveresar, pulvesirar, pulvezejar.
polvesa 28 49 62 97 117 132 138 154 175 200 202 208. *Cf.* polvera.
polvesejar 52 71 138. *Cf.* polverejar.
polvesezar 146. *Cf.* polverejar.
polveza 108 117 126. *Cf.* polvera.
polvezejar 49 97 108 115 129 133 151 169. *Cf.* polverejar.
polvrejar 162. *Cf.* polverejar.
ponh (esser a) 7 *être à point*.
polpul 202 *peuplier*.
portolaigua 154 *pourpier*.
pressegue 38 *pêche* (*fruit*).
pressona 68 148 174 215 *personne*.
prin 216 222 *impér. 2 de* penre.
proenca 240, proenqua 226, provenca 54 *pervenche*.
prom 226 *peut-être pour* prim « *de bonne qualité* ».
psidya 200 (= psillia) *pulicaire* (*composée*).
puleg 35, pulegi 111 118, pulegium 187 *menthe pouliot*.
pulvera 114. *Cf.* polvera.
pulveresar 144. *Cf.* polverejar.
pulvesa 58. *Cf.* polvera.
pulvesirar 29. *Cf.* polverejar.
pulvezejar 28 58 158. *Cf.* polverejar.
pus (*adv.*) 14 30 241 *plus*.
puyes (= pueys) 230.
quo (= aquo) 26.
rag del sanc de las donas 81 *hémorrhagie menstruelle*.
rappa (escorsa de) 34. *Le sens n'apparaît pas*.
rascladura 228 *raclure*.
ratella 135 207 *rate*. *Cf.* retella.
ratta penada 198 *chauve-souris*.
raucor 187 *enrouement*.
raura 162 211, rauza 211 212 *tartre*.
reffejar 165 *refroidir*.
ressebre (*subj. pr. 3* ressipia 3) *recevoir*.
restrengir 2, restrenhir 3 139 173, restrenhi 172 200, restrinhir 42 *restreindre*.
retella 207 *rate*. *Cf.* ratella.
retun 36 *rond*.
romani, rosmani 31 *romarin*.
rompidura 52 *hernie*. *Cf.* ruptura.
ros de l'uou 185 *jaune d'œuf*. *Cf.* bojol.
ros 204 *et* rosat 37 (oli) *huile rosat*.
rosa canina 27 245 *fleur de l'églantier*.
ruda 95 227 *rue*. *Cf.* ruta.
rumbea major 202 *plante indéterminée*.
ruptura 205 *hernie*. *Cf.* rompidura.
ruta 38 100 112 159, rutta 79 87 118 *rue* (*plante*). *Cf.* druta, ruda.
s. *abréviation de* semis *dans les mesures de poids*.
sabon mol 31 *savon mou*.
saffra 93, saffran 31 60 91 *saffran*.
sagel de Salamon 54 *sceau de Salomon* (*liliacée*).
sagel de Sancta Maria 54 *sceau de Notre-Dame, taminier*.
sal armoniac 116, sal comuna 117, sal gema 208, sal nitri 29 *variétés de sel*.
Salamon (sagel de).
samensa 68 *semence*.
sanamunda 93 *benoîte*.
Sancta Maria (sagel de).
sandalum 166, sandil 169 *santal*.
sang de draguon 91 *sang-dragon* (*sorte de résine*).
saponnaria 136 *saponaire*.
sarcocolla 117 *sarcocolle* (*résine tirée du sarcocollier*).

sarracena (erba).
sarrazinesc (teule) 3 120 *tuile sarrasine.*
satirion 74 *orchis.*
saubuc 147 157 *sureau.*
savina 13 *espèce de genèvrier.*
saxifrage 189 *saxifrage.*
sayin 227 *graisse.*
scabiosus 238 *gale.*
scabioza 30 *scabieuse.*
scaudadura 63 *brûlure. Cf.* escaudadura.
scaudat 98 *enflammé.*
scisci (= scissi) 168 *fragments (?).*
scorjat 65 *écorché.*
scudet 173 *épithème (médicament topique).*
seba blanca 216 *oignon blanc.*
selidonia 100 118 *chélidoine.*
sella perforada 3 *chaise percée.*
seres (= cezes) 246 *pois chiches.*
sero caprino 1 *petit lait de chèvre.*
serpentaria 25 *aristoloche.*
serpiginosus (mal apellat) 238. *Cf. REW* 7858 *et* Joh. de Janua *dans* Du Cange serpedo, serpigo : rubor cutis cum membrorum extantia.
serpol campan (serpillum campanae) 92 *serpolet.*
servi 40 51 *cerf.*
sigolenta lana 148 *laine surge. Cf.* suguolenta.
siler montan 93 118 *sermontain, séséli.*
sinamonum 166 167 *cannelle.*
sinisson 69 *seneçon.*
sipero (= cyperum) *voir* jun.
sobrefluitat dels huelhs 112 114 116 117 *larmoiement.*
sobrequetot 66 *surtout.*
solatre 169 *solanée.*
sorba 146 *sorbe (fruit du sorbier).*
sospolejar 65 *saupoudrer.*
spic 168 *lavande.*
spodi 169 *ivoire calciné. Cf.* Antid. Nicolas *Glossaire.*
spuma de mar 117 *magnésite.*
stafizagria 58 59 *staphisaigre (plante renonculacée).*
stenher la calor 17 *calmer la fièvre,* s. ferre 30 *tremper le fer,* s. sang 137 *arrêter l'hémorrhagie,* s. tutia (*subj. pr. 3* stencha 108) *éteindre de la tutie.*
stomaticon lacxativi 166, stomaticon confortativi, s. confortativum 167 *remèdes pour l'estomac. Cf.* Antid. Nicolas *Glossaire.*
stron 117 184 *excrément.*
stuba 117 *fumigation.*
stujar 239 *mettre dans un étui.*
succida lana qui es lana suguolenta 8 *laine surge.*
sucre blanc 117, s. rosat 171 221.
sufri (*infin.*) 233.
suguolenta (lana) 8. *Cf.* succida, sigolenta.
sumax 172 173 174 200 *sumac.*
suptiel 24 *mince.*
surar (= suzar) 107 *suer.*
taisson 6 *blaireau.*
tapsus barbatus 155 *molène, bouillon blanc.*
tapsia 125 *thapsie (ombellifère).*
tartari so es raura 12, t. ho rauzat 212 *tartre.*
taur 22 *taureau. Cf.* buou.
tebezejar 22 *attiédir.*
tela dels huelhs 94 115 *taie sur les yeux.*
tenheire 28 *teinturier.*
terbentina 14 120 *térébenthine.*
terra sigillata 161 173 *terre sigillée.*
terssia 202 *heure de tierce.*
teule [antic] 120 168, t. [sarrazinesc] 3 120 *tuile.*
thilia 29 *tilleul.*

tiey 70 *impér. 2 de* tener.
timor 186 *tumeur.*
tinha dels huelhs 106.
titimal 132 191 *tithymale.*
tor 245 *impér. de* *torer *torréfier.*
trebar 124 *peiner.*
trebalhar 20 *souffrir, éprouver de la douleur.*
tremor d'uelh 103 *tremblement.*
trussat 30 *pilé, broyé.*
tueissigue 140 *poison.*
turis 156 *encens.*
tutia 101 108 *tutie (oxyde de zinc).*
ulivetta 82. *Voir* arroma.
una (esser tot) 30 *être tout une.*
urcina (lingua).
ussuguar 245 *sécher.*
vairor de l'uelh 109 *œil vairon.*
venres fors de l'an (.xiij.) 251 *jours fatidiques.*
verbena 100 *verveine.*
verdet 208 219 *vert-de-gris.*
verga 186 *pénis. Cf.* membre.
vere 84, verin 84 140 *poison. Cf.* vesin.
vermemelh 7 *vermeil. Sur des redoublements de ce genre, cf.* C. Brunel *Recettes médicales des Pyrénées* (Toulouse 1956), *Glossaire* plogogos.
ves (= *lat.* videt) 92.
ves (= vers) 196 *formule de charme.*
vesin 141 *poison. Cf.* verin.
vieg de buou 145 *pénis de taureau. Cf.* membre.
vinaygra 135 *vinaigre.*
violla 169 *violette.*
virga pastoris 15 172 174 *verge-à-pasteur (dipsacée).*
vis (lo) 95 104 115 118 *la vue. Cf.* visi.
viscle 227 *gui.*
visi (lo) 93 *la vue. Cf.* vis.
vissiga 21 189 *vessie.*
vit divina es vit blanca 113, vit blanca es brionia 113 *bryone.*
vol 7 *renard. Cf.* Antid. Nicolas *Glossaire* gorpil.
vol (rais de) 11 *racine d'hièble* (evol).
voler *vouloir. Pr. ind.* 2 vos 196.
vuelh 100 *œil.*
vulva 198, vulvum 194 *vulve. Cf.* cun.
yesi (= yeis) 214 *ind. pr. 3 de* eissir. *Cf.* eissir.
ymor 115 *humeur.*
ypoquistidos 27 200 245, yquistidos 27 *suc d'hypociste (cytinacée). Cf.* Antid. Nicolas *Glossaire.*
yrci (lingua).
ysopi 118 *hysope.*
zinzibre 93 221, zinziber 167 *gingembre.*
zuccerum 166 167 *sucre.*

C. Brunel.

POUR LE COMMENTAIRE DE VILLON, *TESTAMENT*, VERS 751-752

Je les ayme tout d'ung tenant
Ainsi que fait Dieu le Lombart.

On sait que le *Testament* de Villon s'ouvre par un grand mouvement de haine contre l'évêque d'Orléans, Thibault d'Aussigny. Contre celui en qui il ne voit qu'un persécuteur inique il entasse dans les six premiers huitains la raillerie, l'outrage, le mépris et la malédiction. Finalement (h. VI), il lui souhaite une mort prochaine en faisant allusion, par une plaisanterie de clerc, au « verselet... septiesme » du psaume *Deus laudem*[1].

Cette diatribe n'a pas suffi cependant à rassasier la rancune de Villon. Sept cents vers plus loin, après le long intervalle des repentirs, des regrets, des réflexions variées sur la mort et sur l'amour, un peu avant de se mettre à tester, il s'en prend de nouveau à l'évêque abhorré. Il vient d'avouer sur un ton de bravade amère, mais non dénuée d'humour, qu'il n'est plus bon à rien dans les « amoureux sentiers »[2] :

LXXII Je congnois approcher ma seuf;
Je crache, blanc comme coton,
Jacoppins gros comme un esteuf.

---

1. François Villon, *Œuvres* éditées par Auguste Longnon, Quatrième édition revue par Lucien Foulet, *Classiques français du moyen âge*, Paris, 1932. *Testament*, v. 45-48.

Cf. *Vulgate*, Ps. CVIII, 8 : *Fiant dies ejus pauci et episcopatum ejus accipiat alter*. En écrivant *« verselet... septiesme »*, au lieu de huitième, Villon n'a pas commis nécessairement une erreur de référence ; le numéro qu'il indique est juste, si son exemplaire de la Bible ne comptait pas le titre du psaume au nombre des versets.

2. Cf. *Testament*, v. 197.

Qu'esse à dire ? que Jehanneton
Plus ne me tient pour valeton [1],
Mais pour ung viel usé roquart [2] :
De viel porte voix et le ton
Et ne suys qu'ung jeune coquart.

Mais soudain il se rappelle le responsable des bons traitements qui dans la prison de Meung-sur-Loire l'ont conduit à sa vieillesse prématurée. Aussitôt un flot de haine lui remonte à la gorge, avec le désir revigoré d'aiguiser au mieux ses sarcasmes vengeurs, bien qu'ils se limitent cette fois à deux huitains :

LXXIII

Dieu mercy et Tacque Thibault,
Qui tant d'eaue froide m'a fait boire,
Mis en bas lieu, non pas en hault [3],
Mengier d'angoisse mainte poire,
Enferré... Quant j'en ay memoire,
Je prie pour luy *et reliqua*,
Que Dieu luy doint, et voire, voire !
Ce que je pense... *et cetera*.

LXXIV

Toutesfois, je n'y pense mal
Pour luy, ne pour [4] son lieutenant,
Aussi pour son official,
Qui est plaisant et advenant;
Que faire n'ay du remenant,
Mais du petit maistre Robert.
Je les ayme tout d'ung tenant [5]
Ainsi que fait Dieu le Lombart.

*
* *

Ma contribution au commentaire de ce passage concerne le second de ces huitains, et, plus précisément, les deux vers qui

1. *Jeune homme.*
2. *Cheval hors de service* ou *vieux militaire retraité.*
3. Var. : En ung bas (bas lieu *I*), non pas en ung hault (*C I*).
4. Var. : et pour (*C I*) (cf. A. Burger, *Lexique de la langue de Villon*, Droz, Genève, Minard, Paris, 1957, p. 20 (*Notes critiques*).
5. Nous suivons l'édition de F. Neri en ne plaçant pas *tout d'ung tenant* entre virgules.

le terminent (v. 751-752). Mais il ne me paraît pas sans intérêt de suivre dès son début la coulée d'ironie qu'en dépit d'une intense affectivité l'art de Villon a menée de façon calculée jusqu'au trait final.

Nous ignorons pour quel méfait le « povre Villon » demeura tout l'été de 1461 dans la prison épiscopale de Meung, avant d'être libéré providentiellement par le passage du nouveau roi, Louis XI. Lui-même s'est abstenu de toute précision à cet égard. Aucun document judiciaire ne permet non plus de remédier à sa discrétion. Mais on ne risque guère de se tromper en supposant qu'il jugeait le châtiment sans commune mesure avec la faute. A coup sûr, l'évêque d'Orléans lui apparaît comme un monstre de cruauté, incapable du moindre mouvement de pitié [1]. On peut croire aussi, comme l'a finement conjecturé Louis Cons, que « la rancœur sans merci » de Villon provient pour une large part d'un grief moral, de « l'humiliation désespérante » d'un clerc qui s'estime trahi par un autre clerc [2]. Mais la souffrance physique endurée dans la geôle de Meung, sans autre perspective raisonnable qu'une mort prochaine, suffirait à expliquer la haine de Villon contre Thibault d'Aussigny.

De fait, le huitain LXXIII ne mentionne qu'une seule cause de détestation, le régime atroce de la captivité [3] : l'eau froide,

---

1. Sur les circonstances de l'emprisonnement à Meung et sur le caractère de Thibault d'Aussigny, voir Pierre Champion, *François Villon, sa vie et son temps*, Paris, H. Champion, 2e éd., 1933, t. II, p. 110-122. [Thibault d'Aussigny] était en somme un esprit rigide et sérieux, ayant le goût des études, des livres... Il n'est pas sûr qu'il ait été vicieux ; mais il avait certainement un caractère indomptable : et l'on peut observer souvent dans la vie qu'il y a un esprit d'ordre et de discipline plus cruel que la cruauté elle-même. Pour un tel homme, une prison sera toujours une fosse obscure ; le pain de douleur et l'eau d'angoisse dévolus aux clercs prisonniers demeureront toujours et littéralement du pain sec et de l'eau ; un prisonnier ne peut être qu'un homme « enferré » (p. 119).

2. Voir Louis Cons, *État présent des études sur Villon*, Paris, « Les Belles Lettres », 1936, p. 139-143. « ... d'un évêque le clerc Villon aurait pu attendre autre chose encore qu'un traitement plus doux : une aide, un relèvement, de quoi enfin le refaire homme à ses propres yeux » (p. 140-141).

3. Il en va de même dans la *Ballade de Mercy*, à la fin du *Testament*, aux vers 1984-87, qui semblent bien se rapporter eux aussi à l'emprisonnement

absorbée lors de la question, et la seule boisson du prisonnier, le cul de basse-fosse, les multiples « poires d'angoisse », les fers aux pieds et aux mains. A ce souvenir, Villon voit rouge, une fois de plus. On sent bien que sa haine ne s'est pas refroidie. Elle vibre dans la brisure de la phrase qui reste en suspens au vers 741, elle grince dans ce nom insultant, martelé, de *Tacque Thibault* qui d'emblée assimile l'évêque d'Orléans à un scélérat dont le peuple exécrait la mémoire. Pourtant elle ne se manifeste pas avec la même ampleur qu'au début du *Testament*, ni sur le même ton d'imprécation, bien que la « prière » pour Thibault d'Aussigny ne soit pas moins chargée d'hostilité dans ce huitain (v. 742-744) qu'aux huitains V et VI. On a l'impression que sans perdre de sa virulence la rage de Villon laisse une place accrue à l'intime satisfaction de l'ironie — une ironie condensée, distillée, teintée même d'un subtil enjouement —. Il savoure, déguste sa haine avec des sous-entendus gourmands — *et reliqua..., voire, voire !... et cetera* — de légers claquements de langue, dirait-on.

La même intonation d'ironie continue à coup sûr d'assaisonner l'expression de l'inimitié dans le huitain suivant. Mais celui-ci apporte une nouveauté. Villon ne destine plus tous ses traits au seul Thibault d'Aussigny. Comme s'il voulait faire la part de toutes les responsabilités dans l'odieux châtiment qui lui fut infligé, il associe à l'évêque les auxiliaires et les instruments de sa prétendue justice.

« Certes non, déclare-t-il d'abord, je ne nourris pas de mauvaises pensées contre lui, ni contre son lieutenant, ni contre son official, homme *plaisant et advenant* » (v. 745-748). On ne sait trop s'il faut identifier le « lieutenant » avec Pierre Bourgoing, comme le voudrait Thuasne [1], mais il est hors de doute que l'official, le juge ecclésiastique délégué par l'évêque, se nommait Etienne Plaisance, ce qui donne tout leur sel aux adjectifs sarcastiques dont le gratifie Villon [2]. Il n'est pas moins

---

de Meung, et dans l'*Épître à ses amis* (*Poésies diverses*, IX, vers 3, 15, 18-19, 25-29).

1. Cf son commentaire au t. II de son édition, p. 232.

2. Cf. Pierre Champion, *op. cit.*, p. 120 : « Mais pourquoi Villon trouve-t il l'official « plaisant... et avenant » ? C'est que l'official devait être en ce

certain que « lieutenant » et « official » ont éminemment contribué au *malheur* de Villon. Dans un article d'un vif intérêt, M. Jean Dauvillier, juriste et historien du droit, établit de la sorte leurs rôles respectifs : « Comment nous représenter ce qui s'est passé ? Villon parle d'abord du lieutenant de l'évêque d'Orléans, qu'il oppose [1] à son official. Ce ne peut être que l'auxiliaire de l'officier de justice temporelle de l'évêque, qui avait en effet justice et seigneurie à Meung. Le bailli de l'évêque était suppléé par un lieutenant. C'est cet officier qui dut procéder à son arrestation. Villon se hâta de se réclamer de sa qualité de clerc et fut renvoyé devant la justice spirituelle de l'évêque. Il put être jugé par l'official Etienne Plaisance... Peut-être Thibault d'Aussigny voulut-il juger lui-même Villon, assisté de sa cour. Car l'official n'est qu'un mandataire, chargé de tenir le tribunal épiscopal : il lui faut un mandat spécial pour juger les causes criminelles; l'évêque conserve toujours le pouvoir de juger personnellement [2]. » Villon met en bonne place, au début de son huitain, en les assurant de ses excellentes intentions, l'évêque et les deux officiers dont les pouvoirs émanaient directement de l'autorité épiscopale. Sa rancune groupe étroitement ces trois personnages.

« Aussi bien, s'empresse-t-il de préciser, le reste ne compte pas. *Que faire n'ay du remenant* (v. 749). Je n'ai pas à m'occuper du reste; les autres ne m'importent pas; je peux négliger de les nommer [3]. » Ceux que Villon désigne avec une indulgence dédaigneuse par le « remenant » ne peuvent être que des fonctionnaires subalternes de la justice épiscopale, de simples

---

temps-là Me Étienne Plaisance, chanoine de Saint-Aignan, docteur en lois et en décret que l'on trouvera plus tard archidiacre de Beaugency... et exécuteur testamentaire de Thibault d'Auxigny. Or nous avons de bonnes raisons de croire qu'il n'était pas tendre. » (P. Champion donne un exemple de sa dureté d'après une pièce d'archives). Cf. aussi Thuasne, *ibid.*

1. Plus exactement, il distingue, comme il se doit, leurs rôles qui furent complémentaires.

2. Jean Dauvillier, *Les procès de François Villon*, dans le *Bulletin de l'Université et de l'Académie de Toulouse*, mai-juillet 1943, p. 261-310. Le passage que nous citons se trouve aux pages 300-301.

3. Cf. *Testament*, v. 1093 : *Car je n'ay que faire des autres.*

agents d'exécution, du fretin. Ils n'ont fait qu'obéir aux ordres reçus. A ceux-là François veut bien accorder l'oubli, le pardon.

A une exception près, toutefois, celle du « petit maistre Robert » [1]. De qui s'agit-il ? A la suite de P. Champion, presque tous les commentateurs supposent ou admettent que le personnage en cause ne serait autre que le bourreau. Il se peut fort bien. On comprend aisément que Villon tienne à décerner une mention méritée au tourmenteur juré qui dut consciencieusement remplir son office en le soumettant à la question de l'eau ou en le géhennant d'une autre façon. Pourtant cette conjecture n'est pas très assurée. Elle se fonde sur un document de portée incertaine [2]. M. Jean Dauvillier penserait de préférence à un « assesseur de la cour épiscopale » [3].

N'en doutons pas cependant : bourreau, geôlier ou membre du tribunal ecclésiastique, le « petit maître Robert » se distingua d'une manière ou d'une autre, au jugement de Villon, par un

---

1. *Que faire n'ay du remenant, Mais du petit maistre Robert* (v. 749-750). Il convient à notre avis de donner à « mais » le sens d'« excepté ». Sur le tour *ne... mais* et sa valeur, on pourra consulter la thèse complémentaire de M. Gérard Moignet pour le doctorat ès lettres (Sorbonne, janvier 1957) sur « Le signifié d'exception et ses signes dans l'histoire du français ». F. Neri (*Le Poesie di François Villon, Commento di F. N.*, Torino, 1923, p. 79) comprend autrement les vers 749-50 : « del resto, non so che farmi di lui, più che d'un minor personaggio, mastro Robert » (du reste, je ne sais qu'en faire, non plus que d'un moindre personnage, maître Robert). Il n'y a pas lieu, nous semble-t-il, de retenir cette interprétation.

2. « Quant au petit Me Robert — écrit prudemment P. Champion (*op. cit.*, p. 121) — il a vraisemblablement quelque chose à voir avec Me Pierre Robert, exécuteur de la haute justice du duc d'Orléans, que l'on trouve mentionné dans un acte du 14 octobre 1420 (Arch. du Loiret, A 2165); et l'on sait que les bourreaux se succédaient de père en fils. » Mais P. Champion ajoute en note (*ibid.*, n. 3) : « Toutefois en 1439 le bourreau d'Orléans se nommait Jean Gouldry ; en 1441, Gilet de Faverolles : Archives du Loiret, A 2010. »

3. Jean Dauvillier, *loc. cit.*, p. 301 et n. 100 : « Quant au petit maître Robert, c'était peut-être un assesseur de la cour épiscopale. Il nous paraît impossible de l'identifier avec Pierre Robert, qui fut exécuteur de la haute justice du duc d'Orléans en 1420, et qui était remplacé dès 1439. Et il est douteux que Villon vise le fils de ce dernier, qui aurait recueilli la charge de son père. »

excès de zèle qui lui valut son inscription au palmarès et l'épithète moqueuse de « petit », allusion possible à sa taille exiguë, à son air avantageux ou à la mesquinerie de son comportement. Quoi qu'il en soit, il appartient lui aussi au « remenant ». Il se trouve placé dans cette sorte de parenthèse que semblent former les vers 749-750. Il n'est pas à mettre au même rang, le premier, que l'évêque, son lieutenant et son official.

C'est tout spécialement à ces trois personnages, cités au début du huitain, que s'adressent à coup sûr les deux derniers vers :

Je les ayme tout d'ung tenant 751
Ainsi que fait Dieu le Lombart. 752

Admettrait-on que le « petit maistre Robert » est impliqué dans le pronom pluriel *les* du vers 751 et qu'il a quelque droit de son côté à « l'amour » de Villon, il ne saurait en aucun cas participer à cet « amour » au même titre et au même degré que les trois grands, les trois seuls vrais responsables du trop cruel emprisonnement. C'est à ceux-ci que Villon, dans son huitain saturé d'ironie, lance le trait final et distribue son « amour » avec une parfaite égalité, ou plutôt ce sont eux qu'il « aime » globalement, *tout d'ung tenant*, qu'il unit indissolublement dans son « amour », sans vouloir les séparer.

De l'interprétation que nous entendons proposer l'expression *tout d'ung tenant* constitue la clé de voûte ou le pivot. Elle seule nous paraît capable de conférer un sens pleinement satisfaisant au rapport qu'établit Villon entre Dieu et le Lombart. C'est principalement faute d'en saisir toute l'importance et de reconnaître la rigoureuse liaison des trois termes — *Dieu*, *tout d'ung tenant*, *le Lombart* — que l'explication traditionnelle s'est révélée défaillante à mes yeux.

Autant que j'ai pu le constater, tous les éditeurs du *Testament*, tous les commentateurs de ce passage traduisent le *Lombart* par l'*usurier* et comprennent que Villon aime Thibault d'Aussigny, son lieutenant et son official comme Dieu aime l'usurier, c'est-à-dire, bien évidemment, qu'il ne les aime pas du tout. « Dieu les aime — écrit Champion [1] non sans com-

1. *Op. cit.*, p. 119.

mettre une légère inadvertance [1] — ... comme il aime le Lombard, l'usurier damné et maudit du peuple. » — « Je les aime, lit-on chez Thuasne [2], comme Dieu aime le Lombart. » — Il n'en va pas autrement pour Neri : « le *Lombart*, l'usuraio ; l'ingiuria è antica, come la satira dei Lombardi in Francia [3]. » De prime abord, cette interprétation paraît de nature à contenter l'esprit. Elle offre un sens limpide et sans complication. Elle n'éveille pas la méfiance immédiatement. On sait bien qu'en France au XVe siècle on appelait couramment l'usurier le Lombard [4]. Et, justement, ne trouve-t-on pas un exemple de cet emploi chez Villon lui-même au vers 22 de la *Requeste à Mons. de Bourbon* [5] ?

Est-il sûr pourtant que l'exégèse accoutumée ne rencontre pas quelque pierre d'achoppement ? Notons d'abord qu'on n'aper-

---

1. « Je les aime... », dit en effet Villon.

2. *Op. cit.*, p. 232.

3. Voir aussi l'édition des *Classiques français du moyen âge*, à l'*Index des noms propres*, et André Burger, *Lexique de la langue de Villon*, Droz, Genève, et Minard, Paris, 1957, p. 76.

4. Cf. *Histoire des relations internationales* publiée sous la direction de Pierre Renouvin, t. I, *Le moyen âge* par François-L. Ganshof (Paris, Hachette, 1953), p. 161-162 : « D'autres Italiens que les banquiers ont, au XIIIe siècle — particulièrement dans sa seconde moitié — et plus encore au XIVe, joué un rôle dans le commerce de l'argent en Europe occidentale : ceux qu'on appelle de préférence les « Lombards » et qui étaient en réalité surtout des Piémontais, originaires principalement d'Asti et de Chieri. Dans toute la France du Nord et de l'Est, depuis la Flandre jusqu'au duché de Bourgogne, dans les principautés lotharingiennes, en Lorraine, dans le comté de Bourgogne, en Savoie on les rencontre aussi bien dans les villages et les petites villes que dans les grands centres commerciaux. Ce sont des prêteurs sur gages, et comme ils pratiquent le prêt à intérêt interdit par l'Église, sans les détours dont usent les banquiers, ils sont l'objet et de la haine de leurs débiteurs et du mépris public : la littérature du temps abonde en traits cruels à leur égard. Leur clientèle va des princes aux artisans, aux agriculteurs, et même au prolétariat ouvrier. »

5. Se je peusse vendre de ma santé
A ung Lombart, usurier par nature,
Faulte d'argent m'a si fort enchanté
Que j'en prendroie, ce cuide, l'adventure.
(*Poésies diverses*, X, v. 21-24)

çoit pas de relation nécessaire entre une allusion à l'usurier et la conduite ou le caractère des personnages en cause. Si Dieu n'aime pas le *Lombart* qui prête de l'argent à intérêt, il n'aime pas davantage le goinfre, ou le méchant, ou le luxurieux. Rien, semble-t-il, ne devait incliner spécialement Villon à jeter son dévolu sur l'usurier en visant Thibault d'Aussigny. On s'attendrait plutôt de sa part à un reproche de cruauté, de félonie ou de mauvaises mœurs [1]. Bien entendu, on ne saurait penser que le besoin de la rime a fixé son choix. Ce genre de difficulté ne l'a jamais embarrassé.

Autre inconvénient, plus fâcheux, causé par le sens généralement admis : une soudaine rupture de ton à la fin du huitain. En déclarant qu'il aime l'évêque et ses complices comme Dieu aime le rapace *Lombart*, Villon renoncerait au détour de l'ironie. Il éprouverait le besoin de manifester sa haine en termes directs, puisqu'il saute aux yeux que Dieu ne peut que détester l'usurier. Précision bien superflue, précaution bien inutile ! On a déjà compris, à travers le voile transparent de la raillerie, que Villon n'aime pas du tout l'évêque d'Orléans. A quoi bon démasquer des batteries que le moins vigilant des lecteurs n'a pas manqué d'apercevoir ? On a le droit d'estimer que selon toute probabilité le jeu de l'antiphrase se poursuit jusqu'à l'ultime syllabe du huitain, que le fil de l'ironie tendu sans discontinuité depuis le premier vers ne se casse pas au dernier, ou plutôt dès l'avant-dernier. On le croira d'autant mieux que le « je les ayme » du vers 751 répond sans changement apparent de tonalité au « je n'y pense mal » du vers 745. L'explication traditionnelle introduit en somme une certaine dissonance. Disons plus : elle n'est pas sans entacher d'un risque de platitude la chute du huitain (on espérait un trait plus subtil, une malice plus acérée, quelque botte secrète).

Mais son tort capital est d'annuler, ou peu s'en faut, l'expression « tout d'ung tenant » [2]. Villon n'a pas coutume d'employer

1. Cf. *Testament*, v. 12 : Je ne suis son serf ne sa biche.

2. C'est ainsi que Champion (*op. cit.*, p. 119) et Thuasne (*op. cit.*, p. 232) l'omettent complètement en analysant ou en résumant le huitain : « Dieu les aime, assure le poète, comme il aime le Lombard, l'usurier damné et maudit du peuple » (Champion). « Je les aime comme Dieu aime le Lombart » (Thuasne).

des vocables sans efficacité, de cheviller. Pour peu qu'on se rappelle la précision drue de son style, la plénitude de son vers, son sens de la propriété des termes, on croira de préférence à l'indispensable utilité de « tout d'ung tenant ». Que l'interprétation assimilant le *Lombart* à l'usurier puisse aller jusqu'à négliger ces trois mots invite à la suspecter. A la vérité, loin de s'en accommoder, elle jure au contraire avec eux. On doit considérer en effet que la locution *ainsi que* lie fortement le vers 752 à l'ensemble du vers précédent, non seulement à « je les ayme », mais aussi à « tout d'ung tenant ». Puisque Villon aime « tout d'ung tenant » — en bloc, tout d'une pièce, l'un comme l'autre — l'évêque, son lieutenant et son official, ce qui se conçoit facilement, on prévoirait normalement une symétrie dans l'*amour* que Dieu ressentirait de son côté. Mais le vers final nous apprend que Dieu aime *le* Lombart, le seul Lombart. Incontestablement la comparaison souffre d'un défaut d'équilibre : son premier membre exprime (*les*) ou implique (*tout d'ung tenant*) un pluriel; le second n'offre en échange qu'un singulier (*le Lombart*), qui pour ainsi dire ne fait pas le poids. Comment aimer en effet (ou détester) une personne unique « tout d'ung tenant », cette expression ne convenant qu'à une pluralité ? Il faut l'avouer, l'interprétation traditionnelle ne donne pas de sens vraiment satisfaisant, si ce n'est, peut-être, en mutilant la valeur de « tout d'ung tenant », en la limitant au premier terme de la comparaison. Mais aucun argument ne justifie cette limitation [1]. Elle exige au surplus qu'on attribue un manque d'exactitude et de densité au style de Villon.

*
* *

« Voilà qui va bien — me dira-t-on peut-être, si l'on veut accorder quelque prix à mes observations —. Mais à quoi bon démonétiser l'explication par l'usurier, possible malgré tout, si rien ne doit la remplacer ? » C'est parfaitement mon avis. Aussi n'ai-je pas agencé mes objections sans discerner une autre issue.

On admettra d'abord que le vers 752 se prête indifférem-

1. Au contraire, la contiguïté d'*ainsi que* et de *tout d'ung tenant* indique assez qu'on ne saurait isoler cette seconde expression du vers 752.

ment à deux constructions. *Dieu* et le *Lombart* peuvent être chacun ou sujet ou objet. Cette ambivalence syntaxique n'a rien de rare en moyen français. Puisque la grammaire nous y autorise et que la première construction — *Dieu aime le Lombart* — nous paraît aboutir à un sens peu convaincant, essayons de la seconde : *le Lombart aime Dieu*. On devine aussitôt qu'en proposant ce renversement je ne songe pas un instant à identifier le *Lombart* avec « l'usurier ».

Comme il s'agit de Dieu, pourquoi ne pas chercher du côté de la théologie et des théologiens, sans nous contenter de voir dans le dernier vers du huitain LXXIV une allusion vague et banale à la haine de Dieu pour l'usurier en particulier, ou le pécheur en général ? Villon était un clerc. Si, très probablement, il ne poursuivit pas ses études au-delà de la maîtrise ès arts, il fut élevé près du chapelain Guillaume de Villon au cloître de Saint-Benoît-le-Bétourné. On est en droit de penser qu'il eut au moins des clartés de théologie. Tout en se défendant volontiers d'être un habile en de si hautes questions, il « ne dédaigne pas, à l'occasion, comme le remarque Fernand Desonay, de pousser sa discussion théologique » [1]. Or, parmi tous les théologiens dont Villon n'a pas pu ignorer le nom, on peut ranger à coup sûr le fameux *Maître des Sentences*, Pierre Lombard ou Pierre *le* Lombard, dit aussi *le Lombard*. On sait que celui-ci naquit à Novare en Lombardie, qu'il enseigna la théologie à Paris, qu'il en devint l'évêque et qu'il y mourut en 1160. Ses *Sententiae*, comprenant quatre livres, ne cessèrent d'être lues et commentées jusqu'à la fin du moyen âge dans les écoles et, plus précisément, dans les Facultés de théologie. Cet ouvrage classique, fondamental, avait toujours la vogue au temps de Villon. C'est plus tard qu'il sera en butte aux railleries méprisantes d'un Érasme [2] ou d'un Rabelais [3]. Si, d'aventure,

---

1. F. Desonay, *Villon*, Paris, Droz, 1947, p. 69. Cf. aussi L. Cons, *op. cit.*, p. 14 : « Il lui arrive plus d'une fois de parler pure théologie. »

2. Cf. Émile V. Telle, *Erasme de Rotterdam et le septième sacrement*, Droz, Genève, 1954, p. 269.

3. Cf. *Pantagruel*, Édition critique sur le texte original par Verdun L. Saulnier, Textes littéraires français, Paris, Droz, 1946, chap. XII, l. 288-294, p. 100 : « J'euz un aultre procès — c'est Panurge qui parle — bien

Villon faisait allusion à une certaine doctrine d'où il ressortirait que Pierre le Lombard aime Dieu « tout d'ung tenant » ?

Qu'il en aille de la sorte, on n'en doutera pas, croyons-nous, si l'on veut bien se fier au Premier Livre des *Sentences*. Il constitue en effet un traité sur l'amour de Dieu et de l'indivisible Trinité : « Le Premier Livre des *Sentences*, écrit Paul Vignaux [1], est un *de Trinitate*. C'est l'ordre naturel de la science du salut : nous ne nous étonnons pas que l'*Ethique* de Spinoza commence par la Substance; la théologie de Pierre Lombard et de ses commentateurs commence de même par la Trinité. Comme la Substance spinoziste, la Trinité chrétienne est l'objet qui confère à l'homme la béatitude... Le bonheur du chrétien consiste à aimer son Dieu, à jouir de la Trinité : *frui Trinitate*. Tout le problème de sa vie, c'est de ne point trahir cet amour, d'aimer en ordre [2]. »

Sans chercher à exposer en son entier la doctrine de Pierre Lombard sur la Trinité, à la suivre dans toutes ses subtilités [3],

---

ord et bien sale, contre maistre Fyfy [le vidangeur] et ses suppostz, à ce qu'ilz n'eussent point à lire clandestinement les livres de *Sentences* de nuyct, mais de beau plain jour, et ce ès escholles de Sorbonne, en face de tous les Théologiens, où je fuz condempné ès despens pour quelque formalité de la relation du sergeant. » Toutefois le succès du Maître des Sentences se prolongea jusqu'au début du XVIIe siècle. Cf. le *Dictionnaire de théologie catholique*, t. XII[II], col. 2013 : « L'introduction de la *Somme* de saint Thomas dans l'enseignement théologique, chez les dominicains d'abord, comme à Fribourg, à Rostock, etc., puis dans les centres universitaires, n'aboutit que lentement à faire remplacer les *Sentences* par le chef-d'œuvre de saint Thomas. A la fin du XVe siècle, le volume de Pierre Lombard est encore en possession tranquille à peu près partout ; les éditions incunables... se multiplient au nombre de seize au moins avant l'année 1500, et le XVIe siècle connaît plus de soixante éditions ou réimpressions. Les commentateurs n'abandonnent pas encore le vieux manuel des universités médiévales... A partir du début du XVIIe siècle cependant, le règne du *Livre des Sentences* touche à sa fin. »

1. *Luther commentateur des Sentences* (*Livre I, Distinction XVII*), Études de philosophie médiévale, XXI, Paris, Vrin, 1935, p. 10.

2. Cf. les dernières lignes de *I Sent.*, d. I : « ... de rebus, quibus fruendum est, scilicet de sancta atque individua Trinitate », *Patrologie latine*, t. 192, 525 ; éd. de Quaracchi, 20, 16. [Note de P. Vignaux, *op. cit.*, p. 10, n. 2.].

3. On puisera de plus amples renseignements dans l'article de J. de Ghellinck sur Pierre Lombard au t. XII[II] (1935), col. 1941-2019 du *Dictionnaire*

essayons d'en dégager les aspects principaux dans les trois propositions que voici :

1° *L'égalité des personnes divines est absolue.* Il s'agit assurément d'une doctrine qui est commune à tous les théologiens orthodoxes, mais Pierre Lombard la met très fortement en relief. Cette égalité provient du fait que chaque personne est pleinement divine et non pas d'une division de l'essence divine en trois parties égales :

« ... magnitudine nulla trium personarum aliam superat, quia nulla major aliis, nec majus aliquid sunt duae quam una, nec tres quam duae, nec major Deus quam singuli eorum ; quia singulus eorum perfectus est, nec est quo crescat illa perfectio [1]. »

« ... cum Deus dicatur trinus, non tamen debet dici triplex. Ibi enim non est triplicitas, ubi summa est unitas et indifferens aequalitas [2]. »

2° *Non seulement l'essence peut être attribuée aux personnes, mais les personnes peuvent être attribuées à l'essence :*

« Quidam tamen veritatis adversarii [3] concedunt Patrem et Filium et Spiritum Sanctum, sive tres personas, esse unum Deum, unam substantiam, sed nolunt concedere unum Deum sive unam substantiam esse tres personas, dicentes substantiam divinam praedicari de tribus personis, non tres personas de substantia divina.

Fides autem catholica tenet ac praedicat et tres personas esse unum Deum, unam substantiam sive essentiam sive naturam

---

de théologie catholique et dans celui d'E. Bertola, *Il problema di Dio in Pier Lombardo* (*Rivista di filosofia neo-scolastica*, XLVIII, 1956, p. 135-150).

1. *Sentences*, éd. de Quaracchi [*Petri Lombardi, Libri IV Sententiarum*, studio et cura P. P. Collegii S. Bonaventurae in lucem editi, 2e éd., Ad Claras Aquas [Quaracchi] prope Florentiam, ex typ. Collegii S. Bonaventurae, 1916], vol. I, Livre I, dist. 19, ch. IV, p. 128.

2. *Ibid.*, chap. XII, p. 136.

3. Pierre Lombard vise surtout Gilbert de la Porrée (1076-1154), philosophe chartrain. Cf. Étienne Gilson, *La philosophie au moyen âge, de Scot Erigène à G. d'Occam* (Collection Payot), Payot, Paris, 1930, p. 60 : « Il semble bien... que Gilbert ait... dissocié dans les êtres créés l'individuel de l'universel, comme on l'accusa ensuite de dissocier en Dieu la nature divine et les personnes. »

divinam, et unum Deum sive essentiam divinam esse tres personas. [1] »

3° A l'encontre encore de Gilbert de la Porrée, Pierre Lombard affirme *la parfaite simplicité de l'essence divine* [2]. Ce concept se trouve peut-être à l'origine de l'accusation lancée par les partisans de Gilbert — notamment Joachim de Flore — d'après laquelle Pierre Lombard mettrait quatre termes en Dieu, l'essence parfaitement simple s'ajoutant aux trois personnes [3].

Tout en restant un modéré, qui met en évidence l'aspect tripersonnel aussi bien que l'aspect « essentiel » de la Trinité [4], Pierre Lombard a certainement laissé l'impression d'insister avant tout sur l'unité divine. C'est par l'examen de ce point qu'il commence le Premier livre de ses *Sentences* [5]. Comme le

---

1. *Sentences*, éd. de Quaracchi, *ibid.*, Livre I, dist. 4, chap. II, p. 40-41.

2. Voir *ibid.*, livre I, dist. 3, chap. III, p. 36-38. « Mens itaque rationalis considerans haec tria et illam unam essentiam, in qua ista sunt, extendit se ad contemplationem Creatoris et videt unitatem in trinitate et trinitatem in unitate. Intelligit enim unum Deum esse, unam essentiam, unum principium » (p. 38).

3. Saint Thomas résume le débat en faisant allusion à un autre passage des *Sentences* (I, dist. 5, ch. I). Voici le texte de saint Thomas, tiré de l'*In decretalem II expositio* et cité dans l'*Introduction* de l'édition de Quaracchi, p. LVIII :

« Joachim, abbas Florensis monasterii, non bene capiens verba Magistri, utpote in subtilibus fidei dogmatibus rudis, praedictam magistri Petri doctrinam haereticam reputavit, imponens ei quod quaternitatem induceret in divinis, ponens tres personas et communem essentiam, quam credebat sic poni a Magistro quasi aliquid distinctum a tribus personis, ut sic possit dici quasi quartum. Credebat enim quod ex hoc ipso quod dicitur essentia divina : « nec est generans nec genita nec procedens », distinguitur a Patre qui generat, et a Filio qui generatur, et a Spiritu Sancto qui procedit. »

4. Cf. *Sentences* I, dist. XXIII, titre du chap. V : « *Quod in Trinitate non est diversitas vel singularitas vel solitudo, sed unitas et trinitas et distinctio et identitas.* »

5. Un anonyme de Grenoble qui écrivit vers 1180-1190 l'accuse de sabellianisme (Sabellius, hérésiarque du IIIe siècle, niait la distinction des trois personnes dans la Trinité). L'auteur de ce pamphlet (*Liber de vera philosophia*) flaire, il est vrai, le sabellianisme chez tous les grands docteurs de son époque ; mais le fait qu'il ait dirigé ses coups avec plus de violence contre Pierre

précise encore Paul Vignaux [1] en montrant que Luther a repris à son compte l'opinion de Pierre Lombard sur l'unité radicale et la connexion des personnes divines, « la créature est incapable d'aimer ou d'adorer une personne sans l'autre, sans les autres. Que dire ? Quand elle en nomme une, elle parle de toutes, par le fait même. *Ideo est impossibile diligere, adorare nos unam personam sine alia, immo nec nominare.* Il n'y a jamais qu'un Dieu et c'est toujours la Trinité. *Simul tota Trinitas* [2]. »

Simul tota Trinitas, cette formule ne s'éloigne pas beaucoup de l'expression *tout d'ung tenant*, qui elle aussi résume admirablement, avec force et sobriété, la doctrine capitale du Maître des Sentences sur la Trinité. Peut-être apparaît-il maintenant quel tort on fait à Villon et à son art de la raillerie quand on rend *le Lombart* par « l'usurier ». Ce qu'il a voulu signifier, très exactement, c'est qu'il *aime* — à sa façon, bien entendu — l'évêque d'Orléans, son lieutenant et son official sans distinguer entre ces trois personnes qui participent à égalité de la même substance, de la même essence, tout comme l'amour du chrétien, d'après la théologie de Pierre Lombard, ne doit et ne peut s'adresser qu'aux trois personnes divines en même temps, au Père, au Fils et au Saint-Esprit indivisiblement unis par leur commune essence. Notre interprétation, on l'aura tout de suite remarqué, donne à la comparaison des vers 751-752 son équilibre souhaitable : au pluriel contenu dans le pronom *les* (Thibault d'Aussigny avec ses deux complices) et dans l'expression *tout d'ung tenant* du vers 751 correspond dans le vers suivant le

---

Lombard est intéressant à constater. (Cf. éd. de Quaracchi, *Introduction*, p. LVII-LVIII, et *Dictionnaire de théologie catholique*, t. XII[II], col. 1991.)

1. *Op. cit.*, p. 28.

2. D. Martin Luthers, *Werke*, kritische Gesammtausgabe, 9. Band, Weimar, 1893, 43, 14-27 [*I Sent.*, dist. XVII] : « Quicquid ad extra facit Spiritus sanctus et quicquid est ad extra, non solus facit et est, sed simul tota trinitas, ut supra patuit.

Sic e contra quicquid facit vel est homo ad deum vel spiritum sanctum, ad totam trinitatem pertingit. Ideo est impossibile diligere, adorare nos unam personam sine alia, immo nec nominare. Quod ex eo probatur, quia si non potest una persona ad extra creare sine alia, multo minus potest creatura se diffinire ad unam sine alia, cum esse et agere ejus a qualibet dependeat... » [Note de P. Vignaux, *op. cit.*, p. 28, n. 1].

mot *Dieu* qu'il faut comprendre lui aussi comme un pluriel (à valeur d'unicité il est vrai), puisqu'il représente les trois personnes divines ; solidairement, le pronom *je* (*Je les ayme*) se trouve en corrélation avec le singulier *le Lombart* — un homme au surplus, si grand théologien soit-il — tandis que l'interprétation antérieure établit entre *je* et *Dieu* une symétrie insolite et, nous semble-t-il, peu conforme aux prétentions les plus téméraires du « povre Villon ».

Si la haine de Villon englobait le « petit maistre Robert » au même titre que les trois personnages cités en tête du huitain LXXIV, la doctrine de Pierre Lombard nous permettrait encore de recourir à cette notion de *quaternité* que Joachim de Flore lui reprochait — à tort, selon saint Thomas — d'introduire dans sa conception de la Trinité [1]. Mais ce serait sans doute prêter à Villon une excessive subtilité avec un savoir théologique un peu trop minutieux. Malgré ses mérites exceptionnels, le « petit maistre Robert » se range lui aussi dans le fretin. A la fin comme au début du huitain, Villon concentre sa rancune sur les trois grands coupables.

Mais la référence à la théologie de Pierre Lombard conclut magistralement le jeu de l'antiphrase et de l'ironie en l'élargissant comme à l'infini. Si la complète intelligence du huitain, un peu secrète, mais non hermétique, doit se fonder principalement sur l'énergie de ces trois mots, *tout d'ung tenant*, que la liaison *ainsi que* rattache fortement à la doctrine du *Lombart*, le premier terme de la comparaison n'en est pas moins constitué par le vers 751 tout entier. C'est dire que *je les ayme* reste aussi important à considérer que *tout d'ung tenant*. La violence de l'antiphrase exprimée par *je les ayme* maintient l'ironie jusqu'au bout du huitain. Il ne tire à conséquence en aucune façon que le *Lombart* aime Dieu avec une parfaite sincérité, tandis que Villon, employant pour son propre compte *aimer* à rebours, traduit en réalité son exécration. Le premier *ayme* est de signe négatif, le second (*fait*) de signe positif, mais *ainsi que* sert à marquer une égale immensité dans l'amour du *Lombart* pour la

1. Dans ce cas on supposerait de préférence que le « petit maistre Robert » doit s'identifier avec le bourreau, « commune essence » de la trinité formée par l'évêque, son lieutenant et son official.

Trinité et la haine de Villon pour Thibault d'Aussigny, le lieutenant et l'official. Loin de rompre ou d'atténuer l'ironie, le dernier vers la porte au paroxysme, à l'hyperbole. A la fin de son huitain, Villon continue de plus belle à feindre, en laissant entendre, avec une exquise férocité, que son amour de l'affreux et indivisible trio est aussi pur, absolu et global que celui de Pierre Lombard pour la Sainte Trinité, seul Dieu en trois personnes. Il confère à sa haine une élévation théologique, *sub specie aeternitatis*, en prenant l'illustre Maître des Sentences pour garant. Pouvait-il mieux suggérer qu'il vouait à l'enfer l'évêque d'Orléans, son lieutenant et son official, antithèse satanique de la Trinité [1] ?

Je n'exclus pas l'idée qu'en aiguisant son trait final à la perfection Villon s'est aperçu du sens double que revêtait le vers 752. Cette ambiguïté ne lui aura pas nécessairement déplu. Peut-être a-t-il trouvé quelque avantage à combiner une construction où s'offrirait au lecteur profane une signification d'une immédiate clarté. N'en doutons pas cependant : comprendre *le Lombart* comme « l'usurier » n'était rien de plus à ses yeux qu'un pis-aller, Le sens vrai se confondait pour lui avec le sarcasme théologique, furieux et raffiné, que le clerc lançait contre un autre clerc. Thibault d'Aussigny ne s'y sera pas trompé, s'il a jamais lu le *Testament* — ce qui n'est pas certain du tout —.

Jean FRAPPIER.

1. C'est du reste à peu près le souhait qu'il adresse à Thibault d'Aussigny aux huitains III et IV du *Testament*.

ANCIEN FRANÇAIS *SAIME*

On peut lire dans le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de Fr. Godefroy trois articles assez étranges :

SAUMIERECE adj. ? *Payelles a manches et payelles saumiereces* (1363-1364 Coust. de Valenciennes...).

Abréviations et signes conventionnels. — *ALW* = J. Haust, *Atlas linguistique de la Wallonie* ; t. I, *Aspects phonétiques*, par L. Remacle, Liège, 1953 ; t. III, *Les phénomènes atmosphériques et les divisions du temps*, par E. Legros, Liège, 1955. — *ASNS* = *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*. — *BSLW* = *Bulletin de la Société de littérature wallonne*, Liège, 1875 et ss. — *BTD* = *Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et Dialectologie*, Bruxelles, 1927 et ss. — *DELC* = J. Corominas, *Diccionario crítico etimológico de la lengua castellana*, Berne et Madrid, 1954-1957, 4 vol. — *DFL* = J. Haust, *Dictionnaire français-liégeois*, publié sous la direction de E. Legros, Liège, 1948. — *DL* = J. Haust, *Dictionnaire liégeois*, Liège, 1933. — *EH* = Enquête dialectologique de J. Haust sur les parlers de la Belgique romane ; cf. *ALW* I, 9 et ss. — *Geschiere* = L. Geschiere, *Éléments néerlandais du wallon liégeois*, Amsterdam, 1950. — *NED* = *A New English Dictionary*. — *R* = *Romania*. — *SN* = *Studia Neophilologica*. — *VoxR* = *Vox Romanica*.

Pour les indications bibliographiques complètes concernant les travaux lexicologiques consacrés à des dialectes gallo-romans et qui sont cités ici d'après le nom de l'auteur (*Grandgagnage*, etc.) ou d'après le nom de l'auteur suivi du titre très abrégé (Waslet, *Givet*, etc.) on se reportera à la *Bibliographie des dictionnaires patois* de W. von Wartburg, 1934, et *Supplément*, 1955.

Certains dictionnaires de la langue française sont cités d'après le nom de l'auteur et la date de l'édition consultée ; pour plus de détails, voir le *Beiheft, Ortsnamenregister, Literaturverzeichnis, Uebersichtskarte*, 2e éd., 1950, du *FEW*, avec un *Supplémeut*, Bâle, 1957.

Les sigles Ni 81, To 17, etc., qui désignent des communes de la Belgique romane sont ceux de J. M. Remouchamps, dans sa *Carte systématique de la Wallonie* (voir *BTD*, IX, 211 et ss). On pourra déjà faire des localisations approximatives en se reportant à notre carte II.

⌜...⌝ encadrent une forme plus ou moins conventionnelle, couvrant une série de variantes.

⌞...⌟ encadrent un mot transcrit en graphie phonétique.

Les autres formes citées sont imprimées selon la graphie de la source ou en graphie « type Feller » (cf. *BSLW*, XLI et *DL*, p. XXVI et ss).

SAIMERECHE adj. f. qui sert à écremer — *Payelles de keuvre saymereches* (1434 Valenciennes).

SAIMOIRE... adj. qui sert à écremer — [toujours avec le subst. *paielle*, dans des exemples, presque tous picards, de 1377 à 1524].

On s'étonne d'entendre parler d'écrémage, quand on songe aux expressions *oublier la paelle au feu* ou *se sauver de la paelle pour tomber dans le brasier*.

A propos de *paelle saimoire*, N. Dupire avait déjà regimbé[1] et il proposait de voir dans *saimoire* un « dérivé de *saim*, autre forme de *sain* » ; il croyait que « la *payelle saimoire* est une « poëlle à fondre la graisse » ». C'est le bon sens même. Il suffisait de lire attentivement le dernier exemple de Godefroy :

.II. paielles semoires et le louche pour cet hastier,

ou de se souvenir du *Chemin de Pauvreté et de Richesse*, de Jean ou, plutôt, Jacques Bruyant, composé en 1342,

Con fait le sain en la paelle
Qui par force de feu sautelle[2].

Antoine Thomas ne s'est pas montré plus paysan que Godefroy. Dans ses *Nouveaux Essais*, on lit, à la page 70 :

« l'expression picarde *paiele saimereche*, synonyme de *paiele saimeoire*, poêle à écumer »,

tandis que, à la page 99 du même ouvrage, on trouve :

« *Saimerez*, qui sert à écrémer (à enlever le *sain*) : *payelles saymereches* ... Il faut reconnaître le même mot, mal lu, dans *paielles saumiereces*... ».

On finirait par croire que écumer = écrémer, que *écrémoir*, *escumette* ou *escumoir(e)* et *paielle* sont un seul et même objet, et que le *sain* est la crème !

Antoine Thomas s'était pourtant déjà occupé de ce *sain*,

---

1. *R*, LIX, 592.

2. Cité par Gay, *Glossaire archéologique*, s. v. *paele*, mais avec une erreur de texte, et présenté par lui comme faisant partie du *Ménagier de Paris*. Le poème de Jacques Bruyant a été publié au tome II de l'édition du *Ménagier*, Paris, 1846 ; notre passage figure au t. II, p. 6 ; on sait que le *Chemin de Pauvreté et de Richesse* a été inséré par l'auteur du *Ménagier* dans son œuvre (cf. *ibid.*, p. 4).

puisque dans ses *Essais*, à la page 374, il avait rompu une lance en faveur de **sagimen*[1] :

« ... *sagina* a, presque partout, cédé la place à **sagimen*, d'où *sain* (de *saindoux*) anciennement *saïn*, et les dérivés *ensaïmer* ... *essaïmer* ... *saïme*, *saïmer*, *saïmeoire*. »

A dire vrai, *ensaïmer*, qui, d'après les exemples fournis par *Godefroy* et par *Tobler-Lommatzsch*, appartient aussi bien à la langue centrale qu'au picard, ne figure que dans des textes en prose (depuis le *Psautier d'Oxford* jusqu'en 1424)[2] ; il en est de même pour *saimeoire* (Godefroy donne des textes qui s'échelonnent de 1377 à 1524 ; il existe un témoignage de la fin du XIIIe siècle, dans le *Livre Roisin*[3]), de sorte que nous n'avons aucune indication précise sur la date de la contraction (cf. français moderne *ensimer*).

Essaïmer, « dégraisser, amaigrir... », réfl. « maigrir, s'épuiser » se trouve dans le *Roman de la Rose* (avec diérèse) et au moins trois fois dans les *Vers de la Mort*, composés à Arras en 1269-1270, deux fois avec diérèse et une fois trisyllabique (*essaimer*, cf. français moderne *essimer*)[4].

---

1. W. Meyer-Luebke n'a pas admis ce *sagimen ; voyez ses raisons dans *ZRPh*, XXI, 154 et cf. *REW*, n° 7506. Cette question n'importe pas ici.

2. Voir encore G. De Poerck, *La Draperie médiévale en Flandre et en Artois*, t. III, 1951, n° 308 *ensaimer*, 838 *saimure* (avec des graphies *semure* au XIVe s.) ; aussi les n°s 839 et 841.

3. Cf. *R*, LIX, 592. Dans son édition du *Livre Roisin*, Monnier, p. 172, imprime la note suivante : « Saimoire : qui sert à écrémer (?) ».

4. Les trois passages se trouvent dans *Tobler-Lommatzsch*, s. v. *essaïmer*.

F. Boillot, *Le patois de La Grand'Combe*, Paris, 1910, a l'article suivant (trouvé grâce au fichier J. Jud) : « *ẽsẽmã̃*, ôter le trop-plein d'une marmite ou d'un autre vase dont le contenu s'échappe par l'effet d'une forte ébullition ; vfr. *essaimer* dégraisser, enlever la couche de graisse qui recouvre un liquide. » Où l'auteur a-t-il trouvé que l'ancien français *essaimer* signifiait « enlever la couche de graisse qui recouvre un liquide » ? De plus, si l'on consulte F. Boillot, *Le français régional de la Grand' Combe* (*Doubs*), p. 158, on lit : « *ẽsẽmẽ̃* [*ẽsẽmã̃*] v. a. ôter le trop-plein d'une marmite ou d'un autre vase dont le contenu s'échappe par l'effet d'une forte ébullition ; dégraisser. » On voudrait pouvoir contrôler l'existence de ce second sens. Le lien avec « vfr. *essaimer* » est loin d'être évident. Notons que à La Grand' Combe, saindoux se dit *sẽỹĩ*.

Quant à *saïmer*, *Godefroy* (« v. n. se fondre, en parlant du lard ») n'en connaît qu'un exemple, pris à un fabliau du XIIIe siècle. Mais, tout en tenant compte de la correction faite par *Godefroy* — et aussi par G. Raynaud, dans les errata de l'édition des fabliaux — il faut recourir au texte original pour pouvoir apprécier sainement la forme :

> Liez fu li provos de cest més,
> Quar le lart vit gros et espés
> Qui en s'escuële saïme ; (*ms.* : saime)
> Puis s'apensa en soi meïsme [1]
> .....

En voici un autre exemple, pris à l'*Ovide moralisé en vers* (aux alentours de 1320) :

> Li uns saïme en feu ardent, [*en Enfer*]
> L'autres tramble et bat la dant [2].

Pour ce qui est de *saïm*, *saïn*, la forme contractée la plus ancienne qu'on ait trouvée jusqu'ici, à ma connaissance, est de Froissart [3]. Mais il existe au moins un exemple plus ancien, dans la *Chronique rimée* du Tournaisien Philippe Mousket (deuxième moitié du XIIIe siècle),

> ..... valees
> Plainnes de soufre tot ardant
> Et sain et cire et poit boulant [4].

---

1. *Du Provost a l'aumuche*, ms. B. N. fr. 837, f° 176^v^ (d'après la reproduction phototypique dans *Fabliaux, dits et contes en vers français du XIII s. facs. du ms. fr. 837 de la Bibliothèque nationale à Paris*, publié par H. Omont, Paris, [1932], p. 352. Comp. Montaiglon et Raynaud, *Recueil général des fabliaux*, t. I, p. 114 ; voir encore p. 115, *li saïn*.

Godefroy rapproche « Bourg. Beaune *simer* suinter », qui est un tout autre mot : cf. *FEW*, cyma.

2. Édition C. De Boer, XIV, 851-852.

Sur *saïmer*, voir encore A. Tobler, *Le vers français*, trad. Breul-Sudre, Paris, 1885, p. 58.

3. Cf. G. Cohn, *Die Suffixwandlungen im Vulgärlatein*, Halle, 1891, p. 57 ; Cohn rappelle aussi un *ensainnees* de 1378, enregistré par Du Cange.

4. Vers 12588-12590 de l'édition Reiffenberg. — Voici un autre exemple, sans doute un peu plus tardif que celui de Philippe Mousket, pris à *Wistasse le Moine*, selon le ms. *A*, d'après l'édition W. Foerster-J. Trost, 1891, vers 2243 : *N'i a pas mestier sains de cat*. D'après M. Buffum, dans son

On admet que la combinaison de $a + i$ en hiatus, en français, s'est « opérée pendant la période moyenne de la langue » et que cette évolution « devait être accomplie au XVIe siècle » [1]. En ce qui concerne la famille de **sagimen* en oïl, nous venons de relever quelques traces de contraction, pour la seconde moitié du XIIIe siècle, dans certaines régions. Les exemples tout à fait sûrs se présentent au XIVe siècle.

A ce propos, il faut encore considérer les mots régionaux *ansiner*, « fumer (la terre) » et son déverbal *ansine*, « fumier ». Aujourd'hui, *sayin* (deux syllabes) < *sagimen ou *saginem vit en Wallonie, et dans l'Est jusqu'au Jura bernois; *ansin(n)e*, *ansen(n)e*, en Wallonie, jusque dans la Champagne orientale [2]. Or, il semble qu'on ait toujours considéré *ansiner*, « fumer (la terre) » comme le correspondant de l'ancien français *ensainer*, « graisser ». Dans son *Dictionnaire liégeois*, J. Haust donne même cette note étymologique [3] :

édition du *Roman de la Violette*, le ms. *A* est une bonne copie, faite en 1284 et qui contient des formes picardes.

Dans son édition du *Dit de l'Herberie*, de Rutebeuf (dans *Mimes français du XIIIe s.*, Paris 1910), E. Faral imprime ainsi le v. 80 : *Preneiz dou sayn de* [*la*] *marmote*. Le ms. *B* porte *Prenez sain de la m.*; il n'y a que deux mss, et E. Faral suit le ms. *A* : il ne fallait pas corriger le ms en ajoutant *la*, il fallait lire *saÿn* (de toute façon, nous sommes à Paris).

1. Cf. Bourciez, *Phonétique française*, 8e éd., § 91, 3° *Hist.* et *R* IV. Schwan-Behrens, *Gramm. de l'ancien franç.*, trad. O. Bloch, § 271 : « *a* se fond, au commencement du XVe s., avec un *i* suivant et donne la diphtongue *ai* qui se réduit à la monophtongue *e*. »

2. Cf. J. Jud, dans *VoxR*, XIII, 264. — Selon l'*ALF*, 618 et 1285, *ansinne* ne se rencontre qu'en Wallonie proprement dite (aire cohérente couvrant tout ce domaine); mais J. Jud fait remarquer (*loc. cit.*, note 2) : « Das Substantiv war auch im Mouzonnais *ensinne* « fumier », also in der östliche Champagne üblich », donc assez peu en dehors de l'aire wallonne. D'après son fichier de Zurich, J. Jud a pris ce renseignement dans le glossaire de Goffart (Wartburg, *Bibliographie* 522), que je n'ai pu atteindre (in *Revue de Champagne et de Brie*, XII, 418).

A propos de [*sayẽ*], voir aussi J. Babin, *Les parlers de l'Argonne*, p. 587 (« L'aire couvre la Wallonie, la Champagne et la Lorraine ».)

3. Cette explication étymologique figure déjà dans *Grandgagnage*, I, 23 et dans P. Marchot, *Phonologie détaillée d'un patois wallon*, Paris, 1892, § 92 ; reprise par Bruneau, *Enquête*, I, 425.

« Emprunté de l'anc. fr. *ensainer* (graisser), dérivé du lat. **sagimen* ou **saginum* ».

Rédaction un peu surprenante : *ensainer* n'est pas un dérivé de **sagimen*, mais de l'ancien français *sain* < *saïn* [1]. Le verbe, sous cette forme, paraît assez tardif : les dictionnaires n'en connaissent pas d'exemple antérieur au dernier quart du XIVe siècle. Or, *ansiner* figure dans des documents namurois non seulement du XIVe siècle, mais déjà du XIIIe : dans un acte de 1382 concernant Saint-Denis-Bovesse [2], et dans un autre, de 1289, *marler et ansiner* [3]. Et Jean d'Outremeuse, mort en 1400, écrivait :

Sour unc fumier que ons dit .I. ansinier [4].

Comment expliquer, par ailleurs, que le wallon rural aurait emprunté à l'ancien français un verbe rare, appartenant surtout à la terminologie drapière [5], alors que, s'il avait eu vraiment besoin d'un verbe, il pouvait, comme il l'a fait avec *ècrâhî*, *ècrôchi*, créer facilement un dérivé ? Le verbe désignant une opération agricole aussi importante a dû exister de tout temps.

Ces arguments et ces faits renforcent l'opinion émise naguère par J. Jud [6] :

« Dagegen scheint mir wall. *ansiner* « fumer (le champ) », *ansine* « fumier » ... eher zu insaginare zu gehören, denn eine Ableitung von zweisilbigen wall. *sayn* (*saginem) müsste doch wohl auch in der Ableitung die Zweisilbigkeit des Subst. *sayin* erhalten haben [7]. »

---

1. *Grandgagnage*, I, 23 avait fort bien dit : « A ce qu'il semble, de l'afr. *ensainner* (graisser) ; qui vient de *sain* (graisse). »

2. Cf. L. Génicot et J. Balon, *Coutumes de Namur*, t. III, Bruxelles, 1955, p. 80, et encore un autre texte p. 308.

3. Cf. D. D. Brouwers, *Cens et rentes du comté de Namur au XIIIe s.*, t. II, p. 15.

4. Cf. *R*, LXXIII, 500, note.

5. Voyez tous les exemples cités dans *Godefroy* et *Tobler-Lommatzsch*, et par Ducange (s. v. *sainum*) ; seul, *enssaïmez*, du *Psautier d'Oxford* (*esaïmez* dans le passage correspondant du *Psautier de Cambridge*), traduit *impinguatus*, « devenu gras », en parlant d'un homme.

6. J. Jud ne discute pas la question de l'emprunt et ne parle que de la difficulté d'ordre phonétique quant à une dérivation à partir de *sayin*.

7. *Vox R*, XIII, 264 ; J. Jud ne met pas l'astérisque à *insaginare* ; peut-être aurait-il dû, en outre, citer comme suit : « *ansiner* (prés. *dj' ansène*) et

Il est vraisemblable que le lien a été rompu très tôt, en Wallonie, entre *ansiner* et *sayin*, si même il a jamais été senti nettement. J'ajoute que *insaginare* gardait le sens premier de *sagina*, « action d'engraisser », et nous aurions là un autre type latin conservé uniquement, pour ainsi dire, en Wallonie.

Mais une difficulté, au moins, a échappé à la sagacité de J. Jud : régulièrement, *in-* aurait dû aboutir en wallon à *è-* ou *a-*, selon les régions [1]. Il faudrait donc expliquer le développement phonétique singulier in- > *ã*. Cette objection, cependant, est moins grave que celles qu'on peut faire à l'explication par emprunt de l'ancien français *ensainer*.

Quoi qu'il en soit, *ansiner*, au XIIIe siècle, et probablement même avant, ne peut pas être invoqué, quand il s'agit de dater la réduction de l'hiatus dans les descendants de *sagimen, *saginem.

---

ansène, ansine, subst. » Pour l'alternance infin. *-i-*, indic. prés. *-è-*, voir, en ce qui concerne le liégeois, G. Doutrepont, *La conjugaison dans le wallon liégeois*, in *BSLW*, 1892 ; à la p. 96, Doutrepont traite de *i* + *m*, *n* latin (*i lème - limer*, etc.). En ce qui concerne la dérivation, comparer, à Bouffioulx : « *fayène*, de fagina, et son dérivé *fayènî* » (Grignard, dans *BSLW*, t. 50, § 16). *Sayin* est encore dissyllabique aujourd'hui en wallon central, probablement partout, en tout cas, du Brabant Wallon jusqu'à Givet (ici, voir Waslet, *Givet*, s. v. et Ch. Bruneau, *Enquête*, n° 1402). Pour le liégeois, voir *DFL*, s. v. *saindoux*. Il n'y a malheureusement pas de carte *saindoux* dans l'*ALF*. Signalons aussi une forme *saiien* à Saint-Omer, en 1328 (*Godefroy*, VII, 288).

J. Jud connaissait au moins une attestation de *insaginare*, dans le texte suivant (consigné dans le fichier de Zurich, que j'ai pu consulter, alors que mon article était déjà entièrement rédigé) : *similiter vendo vobis illa rada qui ad ipso curtilo aspicit... de duas partes octava parte ad integrum vobis vendo, ad capulandum vel porcos insaginandum* (Cluny 227, 923 C.).

1. Voir, par ex., *ALW*, I, p. 139 et p. 141.

Il y a bien des formes comme *anoyî* (très répandu en wallon) < inodiare, *antrèvint* < interventus, en Ne 11, verviétois *anseû* (*BSLW*, 38, 202 ; voir d'ailleurs aussi *Grandgagnage*, s. v. *anseû*) < insŭbulum, etc. ; mais il s'agit de faits particuliers ou nettement circonscrits, alors que, pour le mot qui nous occupe, on trouve partout, semble-t-il, *an-* (j'ignore les résultats de l'enquête de l'*ALW*), parfois *on-* (cf. Grignard-Feller, *Ouest wallon*, § 15). Il est vrai, d'autre part, que le *a-* < in, dans le sud du domaine wallon, reste inexpliqué (cf. *ALW*, *loc. cit.* ; voir P. Marchot, *Phonologie détaillée d'un patois wallon*, Paris, 1892, § 126).

*
* *

Mais où diable A. Thomas a-t-il déniché un substantif *saïme* ? Puisqu'il ne cite aucun texte, c'est qu'il renvoie implicitement aux dictionnaires courants. Or, *Godefroy*, sauf erreur, n'a que l'article suivant :

SAIME, s. f. graisse ; dans l'exemple suivant, première crème qui se forme sur le lait :

Si com du let qu'en met el pot
De qui en tret le burre et la craime
Et la sustance atot la saime.
(Evrat, *Bible*, Richel. 12457, f° 30 r°)

Norm. *saime*, première crème qui se forme sur le lait ; Pic. *seyme* ; Messin *sainme*, graisse de la terre entraînée par les eaux.

Pas de *saïme*, ici, mais un mot de deux syllabes, rimant avec *craime* !

De cet article de Godefroy, il faut d'ailleurs faire une critique serrée. Tout d'abord, rien ne permet de traduire *saime* par « graisse ». D'autre part, le rapprochement avec le normand *saime* paraît, au premier abord, justifié. Mais que vaut la mention du mot picard *seyme* ? On peut supposer que Godefroy a puisé dans le *Glossaire* de Corblet un renseignement dont on ne peut vraiment tirer parti, en bonne méthode :

*SEYME. Graisse. — Du Bas Latin *sevum*, graisse de porc [1].

Quant au messin *sainme*, il n'a rien à faire ici, une fois écartée la traduction « graisse » de l'ancien *saime*. Ce messin *sainme*, nous le retrouvons en Moselle ; Zeliqzon nous propose, en effet, l'article suivant :

SIMME [*sēm — sèn M, sēn I, sēn P, sēn — sèn N*] s. f. 1° sève, suc de la terre, 2° vase déposée par l'eau [2].

---

1. Corblet, *Gloss. picard*, 1851, p. 560. L'astérisque, dans l'ouvrage de Corblet, signifie « Ancien dialecte Picard ou vieux patois Picard inusité ». Quelle a été la source de Corblet ?

J'ignore où M. E. Gamillscheg a puisé le « pik. *seyme* » qu'il cite dans son *EWFS*, s. v. *saindoux*. Le mot ne figure pas dans les matériaux du *FEW* (cf. *Niederdeutsche Mitteilungen*, V, 196, note 4).

2. Zéliqzon, *Moselle*, 1924, s. v.

Ici, il s'agit bien d'un déverbal à rattacher à la famille de *sagimen-*saginem; phonétique et sémantique le prouvent. Et c'est sans doute, du point de vue de l'étymologie, le même mot qu'a enregistré Palsgrave [1] :

Sappe of tree — *seme, movelle de l'arbre* s. f. [2].

Mais le *saime* d'Evrat se trouve dans une traduction, très libre, de la *Genèse*, composée entre 1192 et 1200, pour Marie de Champagne [3], donc à une époque où nous devrions, surtout dans la région centrale, avoir **saïme*, s'il s'agissait d'un déverbal de *saïmer*. Quel besoin y aurait-il eu, par ailleurs, de créer un déverbal à partir d'un verbe rare, ou un féminin à partir du masculin *saïm*, *saïn* (?) [4], et qui aurait eu nécessairement, au début, le même sens que lui, « graisse », avant de passer à « crème », alors que *saïm*, *saïn* était bien vivant? La sémantique non plus n'accepte pas tout de go que l'on rattache *saime* à la famille de*sagimen. Jamais, à ma connaissance, *saïm* n'a signifié crème [5], et il est bien rare qu'un paysan confonde la graisse avec la crème ou la mousse. Il n'y a guère que dans certains coins des Vosges que les termes dialectaux correspondant au français *saindoux* ont pris le sens de « crème » [6].

---

1. *L'Esclaircissement de la l. franç.*, 1530, p. 265.

2. C'est-à-dire « mouelle de l'arbre ».

Peut-être faut-il rattacher à cette famille le substantif [*sèmůlă*], mais noté par Edmond uniquement au point 844 de l'*ALF* (vallée du Rhône, carte 862, « la moëlle des os »); à moins qu'il s'agisse d'une erreur ?

3. Sur Evrat et sa traduction de la *Genèse*, voir J. Bonnard, *Les traductions de la Bible en vers français au moyen âge*, Paris, 1884, chap. VIII, p. 105 et ss. Il n'y a rien à tirer, pour nous, de H. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des comtes de Champagne*, t. IV, p. 640.

4. Si j'en crois une note transcrite dans les *Niederdeutsche Mitteilungen*, V, 189, le futur article du *FEW* considérera *saime* comme un substantif féminin créé sur *sain* (« zweisilbig »). M. E. Gamillscheg, *EWFS*, s. v. *saindoux*, citant les trois formes dialectales que *Godefroy* rapproche de l'ancien français *saime*, parle pour toutes de « femininen Neubildungen ».

5. Voyez ci-dessous les sens de *sagina*, sens très « animaux ».

6. Cf. A. Horning, dans *Mél. Wilmotte*, I, 242 ; il s'agit des localités de La Baroche et de Belmont. Horning ajoute : « Die Bedeutung macht keine Schwierigkeit, da lat. sagina « Mast, Fett » überhaupt bedeutet ». L'explication ne me paraît pas si simple, et je ne vois pas la véritable portée de

Comme il s'agit d'un texte unique, jusqu'ici, et fort important pour notre propos, il faut, avant toute considération linguistique, assurer la forme par une critique textuelle sévère [1].

Les vers que cite Godefroy se trouvent dans le manuscrit B. N. fr. 12457, mais au f° 31 r°. Dans une sorte d'apologue sur l'*Ancien Testament* et sur le *Nouveau*, Evrat compare la vieille loi au lait dont on a tiré la nouvelle loi, le beurre :

Ce est li burres li seint mot
Si com du let qu'en met el pot
De qu'en tret le burre et la craime

---

l'argument. Le *Dict. étym. de la langue latine* de Ernout et Meillet donne comme sens à *sagina* : « engraissement » s. *anserum*, *gallinarum*, etc., « nourriture, régime » ; « embonpoint, obésité » ; « animal engraissé (rare) ».

Voir encore, sur ces dérivés lorrains — dont l'examen, en ce qui concerne des rapports éventuels avec sagina serait à reprendre de près — les études suivantes (dont j'ai trouvé la mention dans le fichier Jud) : P. Barbier, dans *Revue de dialectologie romane*, II, 499 (signale les observations de Horning dans les *Mélanges Wilmotte*) ; H. Urtel, dans *ASNS*, XXII (1909), p. 376 (*sèjnè* « abrahmen ») ; A. Horning, dans *Französische Studien*, V, 16 et 119 (*sęj'nœr'*) et dans ses glossaires des parlers de La Baroche et Belmont. — Voir encore, à ce propos, *Niederdeutsche Mitteilungen*, V, 189 et *VoxR*, XIII, 264, note.

C'est une image d'un autre ordre qui, à Mesnil-Martinsart (Pé 9), a fait appeler *kwẽn* « couenne » la « peau qui se forme sur le lait » (cf. Flutre, *Mesnil*, s. v.).

1. Peut-être Gautier de Coinci, l'inépuisable, a-t-il, lui aussi, employé le mot. Dans le prologue du *Premier Livre* de miracles, figurent les vers suivants :

Qui ne la [la Vierge] *sert mout petit s'aimme,*
Car de toz biens est ce la saimme.

Dans son édition, M. A. Långfors (*Miracles de Gautier de Coinci extraits du manuscrit de l'Ermitage*, Helsinki, 1937) propose pour *saimme* (au gloss., s. v.) la traduction « grain, semence ». Dans un compte rendu de cette édition (*Revue belge de philologie et d'histoire*, XXIII, 366), M. M. Delbouille écrivait : « *Saime* n'est-il pas *saime*, crème ? » C'est bien possible. Mais comme il s'agirait d'un sens figuré, j'hésite à exploiter ici le document. Remarquons que, du point de vue géographique, le témoinage serait précieux, car il viendrait renforcer le groupe des témoins de la région « française ». Sur la carte, un triangle en traits interrompus se placerait vers le « centre-ouest » du département de l'Aisne, entre les points 241 et 242.

Et la sustance atot la saime,
Si que toz esburrez remaint
Li lez o nus profiz ne maint [1].

D'après J. Bonnard, les trois manuscrits connus se répartissent en deux familles : d'une part, le B. N. fr. 12457 (XIIIe s.), de l'autre, le B. N. fr. 12456 (XIIIe s.) et le B. N. fr. 900 (XIIe s.); d'après le même auteur, le 12457 est « le meilleur des trois, bien qu'il soit le plus incomplet et qu'il manque plusieurs folios... » [2]. Deux manuscrits, le 12456 et le 12457, portent ici les graphies *craime* et *saime*, le troisième a *creime* et *seime*; il en résulterait que l'auteur aurait plutôt écrit *saime* [3]. De toute façon, à cette époque, le mot se prononçait, très probablement, ˌ*sẽymə*ˌ, pour passer ensuite, au cours de la période du moyen-français à ˌ*sẽmə*ˌ.

Toujours d'après le même J. Bonnard, la langue d'Evrat n'a pas de caractère dialectal particulier. Si une étude plus poussée de cette longue œuvre révélait quelques particularités de langue régionales, il s'agirait très probablement, de traits champenois [4].

Mais quel est le sens exact du mot *saime* ?

Le sens de « graisse » conviendrait beaucoup moins que celui de « crème ». Il s'agit du lait qu'on a mis à crémer (v. 2) et dont on retire la crème, qui sera convertie en beurre. Le vers 4 est la paraphrase « logique » du précédent : lorsqu'on a écrémé le lait, on lui a enlevé, en effet, toute sa substance. Les vers 5 et 6 ne font que développer cette idée : on notera

1. Leçon du ms. 12457. Variantes du 12456 : 1 *b. cil s.*, 6 *Cil lais.* Variantes du 900 : 3 et 4 *creïme : seïme*, 5 et 6 *remeint : meint*, 6 *cil l.*

2. Cf. J. Bonnard, *op. cit.*, p. 108. A la page 109, J. B. ajoute : « Les différences entre les trois manuscrits ne sont, en somme, que de peu d'importance. » Je donne les dates des mss d'après le *Catalogue* des mss de la B. N., *Ancien Fonds*, t. I.

3. Dans le ms. 12456, au f° 157 v°, je lis : *De malvais lait malvaise craime Celui ki deu ne croit ne aime*, peut-être avec tilde sur les deux mots ; je ne dispose pas, ici, de la leçon du 12457.

Une rapide exploration de l'œuvre ne m'a pas permis de retrouver ailleurs le mot *saime*.

4. Je note en passant (12457, f° 7 v°), *eu* $<$ *ó* rimant avec *eu* $<$ *ó* : *En cel dormir en cel repeus Vit dex qadans estoit toz seus.*

que *esburrer* signifie précisément « écrémer » [1]. Le texte suggère aussi qu'il existait peut-être, dans l'esprit de l'auteur, une distinction entre *craime*, « crème en général », même celle qu'on n'utilise pas pour faire le beurre et qui devient quelque peu aigre en vieillissant, et *saime*, « crème fraîche, douce, qui sera transformée en beurre », distinction tout à fait en accord avec la signification du *saime* normand [2].

La traduction « crème qui se forme à la surface du lait » paraît donc assurée : pour des raisons d'ordre phonétique et d'ordre sémantique, *saime* n'a rien à voir avec la famille de *sagina*.

*
* *

Au *saime*, tellement solitaire, de l'ancien français [3], peut-on trouver des compagnons, en suivant la voie indiquée par Godefroy ? Comme il arrive si souvent, les dialectes modernes vont multiplier pour nous les contextes.

Mais le français lui-même semble avoir conservé, au moins jusqu'au XVIIIe siècle, le même mot, sous la graphie *seime*, et avec un sens un peu différent. Voici les matériaux qui ont pu être rassemblés.

Seime, fleurs du vin. — 1552 Flos vini, la cotte ou fleur ou seime que le vin prend par-dessus quand il est dedans le tonneau. (Ch. Estienne, *Dict. latino-gall.*) [4].

---

1. Cf. *Godefroy*, III, 347 c et IX, 503 a ; *Tobler-Lommatzsch*, III, 809 ; *FEW*, I, 664 b.

2. Pour une distinction du même genre en domaine germanique, cf. *Niederdeutsche Mitteilungen*, V, 185.

3. Aucun rapport, semble-t-il, avec le *seme* des vers dits argotiques du *Jeu de saint Nicolas*.

4. Notice de A. Delboulle, dans *R*, XXXV, 398 ; et A. Thomas ajoutait cette note : « Le mot est dans Cotgrave, Ant. Oudin et Duez ; il est vraisemblablement identique à *saime* « crème de lait », dont on peut voir un ancien exemple dans Godefroy. » On s'étonne que A. Thomas ait oublié cette précieuse observation, lorsqu'il reprit ses « essais ». Le témoignage de Ch. Estienne, qui s'est beaucoup occupé d'agriculture, est important.

Je ne trouve pas le mot chez R. Estienne (1549), Guillaume de Laimarie (1592), Nicot (1584, 1606, 1614), Hornkens (1599), Hulsius (1602).

Seime de vin. The flower or coat of wine : the white stuff that floats on the top of it being in a cask. (Cotgrave, 1611) [1].

Seime menue fleur, et légère croûte qui se prand et concrée au sommet du vin, rassis au tonneau. Doliaris vini flos crustarius. Doliaris vini summa crustula. Doliaris vini suprema cuticula. *Le vin etant echaufé, et emeu, la seime desçand, se mèle par dedans, et gaste le vin...* (Philibert Monet, *Abrégé du parallèle des langues françoise et latine*, Genève, 1635) [2].

Seime de vin : muffa, vinaccia. (Ant. Oudin, *Recherches italiennes et françoises*, Paris, 1643 ; première édition en 1640.)

Seime de vin : lapa, flor. (Caesar Oudin, *Tesoro de las dos lenguas española y francesa*, Bruselas, 1660) [3].

Seime ou seime de vin ou d'autre breuvage Eine haut oder ein dünn fell so oben auff dem wein sich setzt ... summus flos crustarius. (N. Duez, *Dict. françois-allemand-latin*, éd. d'Amsterdam, 1674 ; 1re éd. 1642).

Seime (f.) menue fleur et légère croûte qui se prend au-dessus du vin dans le tonneau, the flower (or coat) of wine, the white stuff that floats on the top of it being in a cask. (Guy Miege, *A New Dict. French and English...*, London, 1679).

Seime menüe fleur, et légère croûte qui se prend au-dessus du vin dans le tonneau. (Fr. Pomey, *Le Dict. Royal*, éd. de Lyon, 1687 ; 1re éd. en 1664).

Seime ou seine de vin ou d'autre breuvage f. 't Vlies dat zich boven op wijn, of andere drank zet. (*Le Gazophylace de la langue françoise et flamende*, éd. de Rotterdam, 1697 ; 1re éd. en 1681) [4].

Le mot n'est plus enregistré, semble-t-il, par les dictionnaires du XVIIIe siècle [5] et l'on peut conjecturer qu'au cours de la deuxième moitié du XVIIe siècle il est souvent repris automa-

---

1. Notons que le *NED*, en ce qui concerne le mot *coat* avec ce sens, donne des exemples à partir de 1663 seulement.

2. On sait que Philibert Monet a introduit dans son dictionnaire pas mal de mots savoyards, mais il semble bien que ce ne soit pas ici le cas, vu les autres témoignages.

3. Sur *lapa*, cf. Corominas, *DELC*, vol. III, p. 32 et *FEW*, V, 173 (J. Hubschmid considère qu'il s'agit d'un celtique **lappa*, mais voyez les objections de J. Corominas, *loc. cit.*).

On notera que la première attestation de *lapa* en castillan figure dans le dictionnaire de Nebrija : « *lapa de vino* : flos vini. »

4. Notons que *vlies* signifie en néerlandais (à côté du sens premier « toison ») « peau sur le lait ».

5. Je ne le trouve pas dans Furetière (1727), Richelet (1739, 1759). *Encyclopédie* (1765), Trévoux (1771), *Dict. roman, wallon* (1777), Frisch (1786),

tiquement par les auteurs de dictionnaires, alors que, probablement, il était déjà sorti de l'usage. Plusieurs de ces dictionnaires, remarquons-le, sont des dictionnaires traductifs dont les auteurs étaient des étrangers peut-être plus familiarisés avec les livres qu'avec l'usage.

Le passage de « crème de lait » à « fleurs du vin » ne doit pas nous étonner, vu les ressemblances entre les deux choses. On constate d'ailleurs souvent des glissements de sens « crème → fleurs (moisissures blanches) → mousse, écume » ; un même mot peut présenter plusieurs de ces sens. Voici quelques exemples.

En bas-manceau, *crème* désigne un « dépôt du cidre et de la bière » ; en français moderne, *crème de tartre*, « pellicule sur les parois du tonneau » ; dans le Jura, *cramache* veut dire « écume qui se forme sur le beurre fondu » ; à Saint-Pol en Artois, ⌊*fĕr krămĕt*⌋ « se dit des liquides à la surface desquels se forme une couche de bulles d'air de l'aspect de la crème » ; *crame* (ou ses dérivés) signifie aussi parfois « écume »[1] ; *cramer* « écré-

---

Féraud (1788), Laveaux (1820), Boiste (1834), *Acad. Franç.* (1835), Bescherelle (1846), *Compl. Dict. Acad.* (1854), Mozin (1856).

Le fichier Jud contient l'article suivant : « Saime (sain-me) s. f. On désigne sous ce nom toutes les renoncules flottantes, à fleurs blanches, formant le sous-genre Batrachium D. C. ; surtout le Ranunculus fluitans Lam. Peut-être du v. fr. *seme*, faible, débile. Contejean, Monbeliard, p. 392 ». Jud a donc repris cet article au glossaire de Contejean (= Wartburg, *Bibliographie*, 620) et il l'a placé, provisoirement, sous saginem. Dans son *Supplément*, à la p. 321, Contejean rattache plutôt le mot à *saigne* « marais ». Ne serait-ce pas tout aussi bien un emploi imagé du terme dont nous nous occupons ? A noter que, à Montbéliard, saindoux se dit *sayin*.

Mon article était entièrement rédigé, quand je me suis aperçu (grâce au fichier Jud) que Meyer-Lübke avait fait le rapprochement *saime/seime*, dans la première édition (1911) de son *REW* : « 7519 saim (ahd.) « Honigseim » Afrz. *saime* « Sahne » mfrz. *seime* « Blume des Weins ». Dans la troisième édition du *REW*, cet article a été supprimé.

1. Edmont, *Saint Pol*, s. v. ⌊*krămĕt*⌋, et surtout *FEW* s. v. crama, 1272 et 1273 ; aux matériaux du *FEW*, on peut ajouter Lavigne, *Cumières*, *crame*, « écume qui se forme sur certains liquides » et « *cramer* 2° v. n. se dit du vin qui dégage des bulles de gaz lorsqu'on le verse et ces bulles viennent adhérer à la paroi du verre en formant une couronne à la partie supérieure du liquide : *I crâme bin*, Il mousse bien. » Dans un traité médical

mer la poche qui contient la fonte avant de la verser; c'est enlever les scories et les crasses qui surnagent ». [1]

D'après le *FEW*, *fleurs* semble n'avoir pris le sens de « moisissures » en français qu'à partir du XVIIe siècle [2]; dans le *Ménagier de Paris* (fin du XIVe siècle), *flor dou vin* signifie même, en effet, tout autre chose, « la mère goutte » [3]. Mais nous venons de voir que *fleurs du vin* figure dans le dictionnaire de Ch. Estienne, de 1552. Ce témoignage est confirmé par un passage de l'*Agriculture et maison rustique* du même auteur : *... et si le vin commence à fleurir... à fin que la fleur ne descende au fond et gaste le goust* [4]... L'expression existait donc déjà au XVIe siècle (sur le modèle du *flos* latin?); peut-être a-t-elle pris la succession de *seime* moribond, après avoir coexisté avec ce mot pendant quelque temps. En Suisse romande et en Savoie, *fleur de lait* signifie « crème » [5]; mais quand *fleur* a ce sens, il est sûr qu'il ne s'agit pas d'un glissement sémantique « moisissures → crème », mais d'un emploi figuré, *fleur*, « la meilleure partie ». En Normandie, *fleurette* veut dire ainsi « première crème », tandis que, en liégeois, en ardennais et en champenois, et ailleurs encore, il désigne les

---

en ancien provençal, *crama* signifie « crasse, croûte » : cf. *R*, LXXVIII, 306 et 321.

Pour le champagne *crémant*, voir G. Ray, *Les vins de France*, Paris, 1946, p. 91.

1. Cf. A. Jacquemin, *Vocab. des mouleurs ... fondeurs en fer*, *BSLW*, XIX, 289 ; cf. *ibid. cramège* [l. *cramèdje*], *crameu*, *cram'rèsse*.

2. Cf. *FEW*, III, 632. Je note que le *FEW* ne donne aucun témoignage du mot avec ce sens en picard. Pour les descendants de canus, rares aujourd'hui au nord de la ligne Loire-Metz, cf. *FEW*, s. v. ; voir afr. *chienes* et Vendôme *chame* (qui n'a rien à voir avec le *chame* dont il sera question plus loin).

3. Cf. *Tobler-Lommatzsch*, III, 1939. — *Cresme du vin* a d'ailleurs parfois le même sens : cf. *Godefroy*, *Compl.*, s. v. *cresme*.

4. P. 235 de l'*Agriculture et maison rustique de M. Charles Estienne et Jean Liebault...* à Paris chez Jacques Du Puys, 1583, c'est-à-dire dans l'une des nombreuses *Maisons rustiques* dont le point de départ fut le *Praedium rusticum* de Ch. Estienne.

5. Cf. *FEW*, III, 632.

moisissures de vin, bière, etc. [1]; de même, en certains points du Lyonnais, *fleur* signifie « moisissures », en d'autres « crème » [2]. Dans son *Dictionnaire de patois normand*, Moisy donne successivement, mais sans localisation, « *fleurette* s. f. première crème qui se forme sur le lait » et « *fleurette* s. f. moisissure sur la baissière d'un tonneau ».

Nous avons vu que Ch. Estienne enregistre comme synonyme de *fleur* ou *seime* de vin le mot *cotte* — et je ne trouve ce sens figuré dans aucun dictionnaire moderne; mais à Malèves-Sainte-Marie-Wastines (Wallonie, Ni 81) le mot désigne la « pellicule de crème sur le lait » [3].

Par une image du même genre, *chape* a pris, en certains endroits, l'un ou l'autre des sens qui nous intéressent ici. Grandgagnage (et Pirsoul après lui, et d'après lui seul) enregistre un substantif féminin *chape*, « pellicule blanche qui se forme sur le lait quand il a bouilli et sur la bière »; le mot vient d'être relevé à Gelbressée (Na 49), sous la forme phonétiquement tout à fait régulière ⌊*čăp*⌋ [4]. Le normand *cappe* signifie « pellicule qui se forme à la surface des cidres » [5], tandis que, pour la région de Neufchâteau (Belgique, province de Luxembourg), J. B. Dasnoy donne à *chappe*, à côté du sens de « chassie », le sens de « espèce de croûte qui se forme sur les substances liquides ou onctueuses. Peau. Il se forme une peau sur

---

1. Cf. *FEW*, *ibid.*

2. Cf. *ALLy*, I, 221 et II, 389.

3. ⌊*kāt õ fé bur lə lasya i véŋ òn kòt dəsə*⌋ (comm. de M. J. Charlier, 24-XII-1956).

A Jehay en Hesbaye, *cote* = pellicule sur le vinaigre (cf. Haust, *DFL* p. 351).

M. P.-B. Jadin a relevé à Baisy-Thy (Ni 105) ⌊*ĕ̀l kramŏ̀t*⌋, « pellicule de crème sur le lait » (à ajouter à *FEW*, III, 1272 b); pour dire la même chose ⌊*èl tabliyé dèl mèkǽⁿ*⌋ à Wiers (To 99). Cette dernière expression est confirmée par les relevés suivants, de Fr. Couvreur : ⌊*tabli dᵉ̯l métšèn*⌋, litt. « tablier de la servante », à Néchin (To 29); ⌊*kœ̆̀miš pīr*⌋, « chemise de Pierre », à Mouscron (To 7).

4. A ma demande, par J. Roland, que je remercie vivement. — D'où, confirmation de l'étymologie cappa, *FEW*, II, 275 a.

5. *FEW*, *loc. cit.*

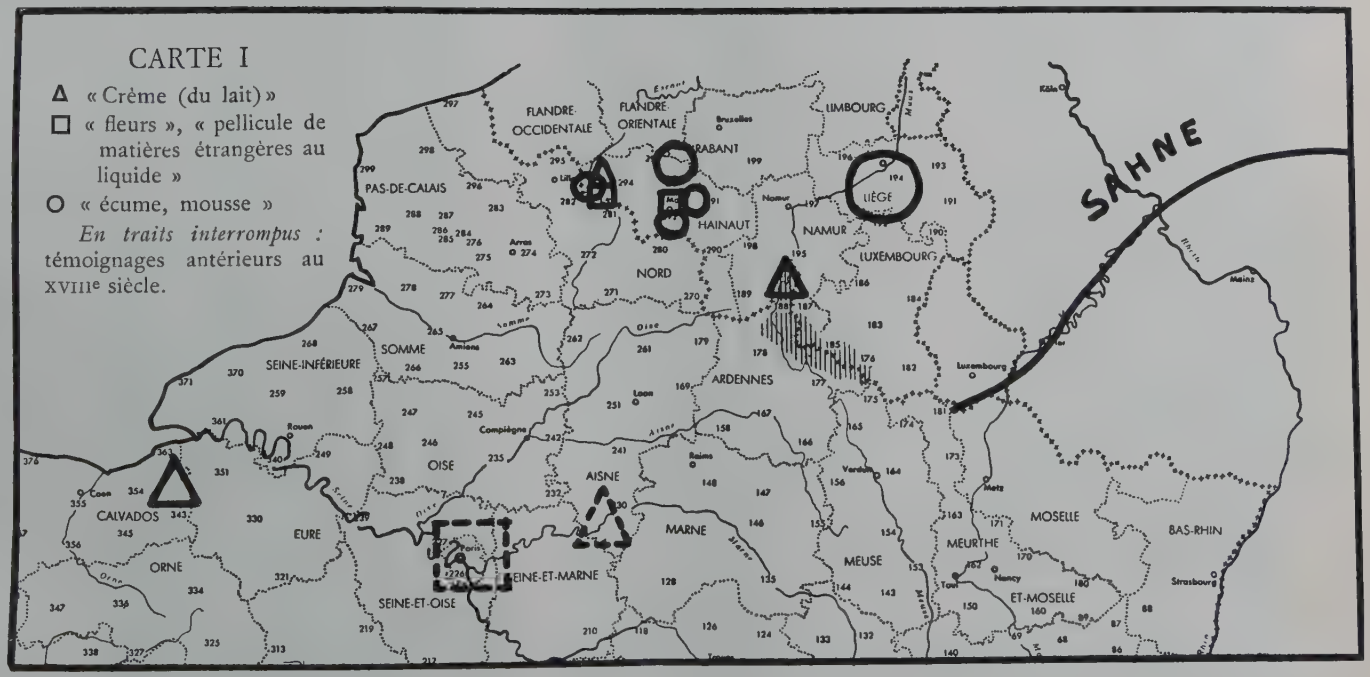
CARTE I
△ « Crème (du lait) »
□ « fleurs », « pellicule de matières étrangères au liquide »
○ « écume, mousse »
En traits interrompus : témoignages antérieurs au XVIIIe siècle.
FLANDRE-OCCIDENTALE
FLANDRE-ORIENTALE
BRABANT
LIMBOURG
LIÈGE
NAMUR
HAINAUT
LUXEMBOURG
NORD
PAS-DE-CALAIS
SOMME
SEINE-INFÉRIEURE
ARDENNES
OISE
AISNE
CALVADOS
EURE
ORNE
SEINE-ET-MARNE
SEINE-ET-OISE
MARNE
MEUSE
MEURTHE-ET-MOSELLE
MOSELLE
BAS-RHIN
SAHNE

le lait bouilli, sur l'encre, sur les confitures, sur le vinaigre, etc. » [1].

De même, *roufe* peut désigner concurremment la pellicule de crème sur le lait ou la pellicule de moisissures sur certains liquides [2].

---

1. Comp., en français moderne, *chapeau*, « masse d'impuretés que la fermentation du vin rouge, du cidre fait remonter à la surface de la cuve » ; voir les dictionnaires et *FEW*, II, 291 b.

Godefroy, II, 120 c, enregistre l'expression *chief de lait*, qu'il traduit par crème ; un seul texte est produit et la traduction n'est pas absolument assurée.

2. Je profite de l'occasion pour donner les matériaux que j'ai réunis à propos de ce mot, pour le nord de la Galloromania : Odeur *roufe* f. « écume (de la bière), croûte verte (sur une eau stagnante) » (*DL*, s. v.) ; Voroux-Goreux *roufe*, « pellicule sur le lait » (*DFL*, 351) ; voir aussi *Grandgagnage*, s. v. *2 roufe* et *roufle* (*roufe*, peau qui se forme sur certains liquides, tels que le vinaigre, la bière) ; Pirsoul, *Namur*, sauf erreur, n'enregistre pas le mot et je n'ai pas de témoignage pour le wallon central ; Nivelles *roûfe* 1) pellicule formée sur un liquide, une gelée, une conserve, etc... 2) relent, mauvaise odeur (Coppens, *Nivelles*, 342) ; Centre *roufe*, « pellicule formée sur un liquide, une gelée » (Deprêtre et Nopère, *Centre*, s. v.) ; Ath *èl rouffe*, « petite pellicule sur le lait, crème sur un liquide en fermentation » (M. Leroy) ; Gondregnies (A 37) *id.* ; Mons et rouchi *rouffle* (Delmotte, *Mons*), *rouffe* (Sigart, *Mons* et Hécart, *Rouchi*, « espèce de pellicule, de croûte peu solide, qui se forme sur le lait qui bout, le vinaigre, l'encre, etc. (Delmotte, *Mons*). Voici les précisions techniques que donne J. Kinable (*Gloss. techn. wallon-français du métier des brasseurs*, dans *BSLW*, XXVI, 315) : « *Rouffe* ou *Same* s. f. Mousse. La première mousse déjà chargée de levure, sortant de la cuve ou du tonneau de bière en fermentation, y est refoulée : c'est la *rouffe* ; elle sort de nouveau toujours plus chargée de levure : on l'appelle alors *cranche* ; on la repousse encore dans le récipient d'où elle s'échappe de nouveau, mais cette fois à l'état de levure ». Voir aussi J. Hens (*Vocab. de l'ardoisier à Vielsalm*, dans *BSLW*, XLVI, 189) : « *li Rouf* s. m. les grenats ; ensemble de petites taches, de petits grains de grès ; les grenats (sans valeur) rendent la pierre difficile à travailler » —mais est-ce le même mot ?

On notera les concordances, quant à l'aire occupée et au sens, avec *same*, *chame*. Le mot n'existe pas à Awenne et je ne le trouve pas dans Zeliqzon *Moselle* ; Lavigne *Cumières*, Corblet *Gloss. pic.*, Cochet *Gondecourt*, Bal *Jamioulx*, Dasnoy, E. Liégeois *Tintigny*, Vauchelet *Ardennes*, Maes *Mouscron*, Vermesse *Flandre fr.*, Flutre *Mesnil-Martinsart*, Bruneau, Babin *Argonne*, Jaubert *Centre*, Dubois *Normand*, *Gloss. de Bray*, Fleury *Hague*,

*
* *

Voyons maintenant si *saime, seime* vit encore dans les dialectes modernes.

Le normand a conservé, au moins jusqu'à la fin du XIXe siècle, *saime, sème,* avec le sens de « première crème qui se forme sur le lait » [1].

En picard tournaisien, un substantif féminin *sème* est encore vivant aujourd'hui. L. Bonnet avait noté, vers 1890, pour la banlieue tournaisienne :

SEMME, CEMME f. petite pellicule qui se forme sur le lait qui a bouilli; espèce de crème qui surnage sur un liquide en fermentation [2].

Des relevés récents ont permis de déterminer la nature et la durée de l'élément vocalique : Estaimpuis (To 17) *sème* « pour désigner une pellicule qui s'était formée la nuit sur l'eau d'un seau puisée la veille » [3]; Mouscron (To 7) ⌊*sɛ̃m* f. « sorte d'écume qu'il convient d'ôter (par exemple, sur le bouillon) »; Néchin (To 29) ⌊*sᵊɛ̃m*⌋, « ensemble de particules de corps étrangers qui remontent à la surface d'un liquide (eau

---

L. Barbe *Louviers*, Maze *Havre*, Haigneré *Boulonnais*, Duméril *Normand*. La répartition géographique confirme l'étymologie proposée par J. Haust (*DL*, s. v. *roufe*; *BTD* X, 441), reprise par *Geschiere*, 230 : néerl. *roof*. Mais on devrait dire plutôt : néerl. méridional *roef*.

Pour d'autres mots de la même famille germanique venus, mais par d'autres voies, dans la Romania, cf. *REW* 7424.

1. D'après Moisy, *Normand*, s. v. *saime*, qui essaie de rattacher le mot au « bas-latin *sagimen* ». Moisy cite encore « *essaimer* v. a. enlever la *saime* » et « *essaimage* s. m. action d'*esaimer* »; ici, revenant à son explication, il rapproche « *essemage* se dit dans l'ancienne langue « action de retirer la graisse » », en donnant un seul exemple, pris à Pathelin, où il faut lire *essomage*, qui est tout autre chose. En principe, région de Lisieux. Je n'ai pas retrouvé le mot dans d'autres dictionnaires normands (J. Fleury *Hague*, *Patois jersiais*, Barbe *Louviers*, Maze *Havre*, *Muse normande*).

2. Cf. *BTD*, XX, 253. Le mot manque à la plupart des lexiques picards consultés. D'après ce qu'a bien voulu me communiquer M. R. Loriot, je conclus que le *Thesaurus picardicus* ne possède aucune fiche à rapprocher de notre mot.

3. Noté par M. l'abbé J. Delépaut, déc. 1956.

trouble, bouillon, etc.) ; sorte de dépôt qui remonte en surface » [1]. On voit que le Tournaisis a gardé au mot les sens que nous n'avons trouvés jusqu'ici que séparés.

Mais il convient de faire comparaître encore un autre vocable répandu en Belgique romane, dans ce qui reste de la région picarde et dans la partie wallonne proprement dite. Il signifie, en général, « mousse, écume », sens proche, comme on l'a vu, de celui de crème [2].

La région de Mons paraît l'avoir oublié ; mais Delmotte consignait, vers 1812 :

SAMETTE s. f. mousse qui se forme sur certaines bières fumeuses au moment qu'on les verse — *faire samette* mousser [3].

et Sigart, dans l'édition de 1866 de son *Dictionnaire du wallon de Mons* :

SAMETTE s. f. mousse légère, crème des liqueurs spiritueuses encore en fermentation.

ce qui constitue, on va le voir, une transition sémantique entre le Tournaisis et la Wallonie proprement dite.

A Gondregnies (A 37), le substantif est inconnu, mais il existe un verbe *samé*, « mousser » [4], c'est-à-dire « rocher », puisqu'il s'agit de la bière. Dans la partie occidentale du Brabant wallon et à Ch 16 : ⌊*šam*⌋ troisième personne de l'indica-

---

1. En To 7 et To 29, relevés de Fr. Couvreur, janvier 1957.

2. Cf., dans le *FEW*, s. v. crama, le § 2, « Schaum », venant après le § 1, « Rahm » ; cf., *ibid.*, 1274 a : « Wie der rahm ist auch der schaum das oberste einer flüssigkeit, und er wird auf ähnliche weise von dieser getrennt, wie jener. Daher die übertragung auf den begriff « schaum » ... wobei die vermittlung wiederum im wesentlichen über das verbum gegangen ist. »

3. Delmotte, *Mons*, s. v.

4. Dans la suite, j'exploite les données des dictionnaires et des œuvres dialectales que j'ai pu atteindre, les réponses (qu'a bien voulu recopier pour moi M. J. Renson, que je remercie vivement) aux questions 1232 (« De l'écume, de la mousse ») et 2053 (« La bière mousse fort ») des *EH*, et les résultats de quelques enquêtes personnelles. Voir aussi *ALW* 1, p. 277.

Pour Gondregnies, la réponse à l'enquête de l'*ALW* m'a été confirmée par M. Leroy (80 ans) ; à Ath, le verbe paraît inconnu.

tif présent de *chamer*, « mousser » (Ni 1, 38 [1], 39, 57, 72, Ch 16) et aussi ⌊*čam*⌋ en Ni 1. A Nivelles (Ni 1), le substantif ⌊*šam*⌋ existe ; Coppens, *Nivelles* traduit

CHAME s. f. écume, mousse (en parlant de bière, confiture, bouillon).

Pour la région du Centre (environs de S 37), le dictionnaire de Deprêtre et Nopère donne les deux formes *chamer* et *samer* [2], « écumer, mousser (bière) », mais ignore le substantif ; dans son compte rendu de ce dernier ouvrage [3], J. Haust ajoutait l'expression

èm' djus fèt chamète, t. enf. mon jus (de réglisse) mousse légèrement [4].

Enfin, à l'est, tout le domaine liégeois, pratiquement, connaît le verbe *samer* et le substantif *sam* : ⌊*sam*⌋ partout, sauf en Ve 26 ⌊*sɛm*⌋. En ce qui concerne les valeurs sémantiques, relisons les notices du *DL* de J. Haust :

1. SAME f., écume, mousse : *dèl ~* (ou *crame*) *di bîre*, comp. *crame, home* ; *del ~ di lècé, di bouwêye ; li tonê al gotîre èst ¸covièrt di ~ ; djèter dèl ~*, écumer ; *il aveût l'~ al gueûye*, il avait l'écume à la gueule ; fig. *èsse tot-è 'ne ~*, être en nage, trempé de sueur... ».

1. SAMER, v. intr., écumer, mousser : *dèl bîre qui same* (ou crame) *fwèrt* ; *i samève di colère ; fé ~*, faire mousser (qn) ; — bougonner ; voy. *sameter*, *sameû*. [Dér. de *same* 1] [5].

Si l'on jette un coup d'œil sur la carte II, on remarque immédiatement un grand vide : dans toute la région du wallon

---

1. *Dèl bîre qui chame* ; le substantif est inconnu ; existe aussi *chame* < scamnum (comm. de R. Maquet).

2. La région mêle souvent formes wallonnes (ici en *ch-*) et formes picardes (ici en *s-*).

3. Cf. *BTD*, XV, 267.

4. Comp. *samette*, ci-dessus.

5. Voir aussi A. Body, dans *BSLW*, XX, 172-173.

Dans l'*ALW* 1, p. 277, note 4, quelques précisions : « Le terme + *sâme* existe souvent a côté du type ⌈écume⌉, mais avec un sens différent. A Ve 39, par exemple, il désigne la mousse de lait, de la bière, celle qui se forme à la bouche du cheval, etc., tandis que + *houme* s'applique à l'écume qui se forme sur les pommes de terre, sur la confiture en train de cuire... »

Pour les dérivés en wallon liégeois, voir *DL* 575. Ajouter *samerèsse*, « cigale à l'écume », cf. *Grandgagnage*, II, 338 et J. Feller, dans *BDW*, V, 117.

central, on ne connnaît pas, semble-t-il, le mot *chame* que l'on attendait [1]. C'est que, s'il a existé, il a dû, à un certain moment, disparaître devant son synonyme et presque homonyme *chime, chume, chème* : l'aire *š-* de ⌜écume⌝ coïncide avec le domaine où manque *chame* [2]. Pour le wallon de Givet, le dictionnaire de J. Waslet nous fournit peut-être, cependant, un ultime témoin, à moitié dissimulé. A côté de *chème* n. f. écume..., *chèmè*... écumer,... produire de l'écume, *chim'rète* n. f. écumoire, Waslet nous propose l'article suivant :

CHÈMÈTE n. f. couche de crème qui se forme sur le lait bouilli [3].

Comme il est rare que l'on passe de « écume » à « crème », alors que le glissement inverse, nous en avons vu des exemples, est fréquent, il faut très probablement songer ici à un télescopage d'un ancien **chamète* avec *chème* : véritablement désintégré dans sa constitution phonique, **chamète* aurait gardé son sens. Nous aurions là l'unique fossile connu, témoin défiguré d'un **chame* du wallon central dans son extrême sud, avec presque la même signification que le *saime* normand et que l'ancien champenois (?) *saime*. Dans l'axe de la diachronie, on pourrait donc considérer comme continue, de Mons à Malmedy, l'aire *same-chame-same,* comparable, en ce qui concerne *s-* *š-* et la distribution géographique de ces variantes initiales, à l'aire *sinmî-chîmer-sinmî* [4]. Il est caractéristique encore de trouver un parallélisme sémantique complet entre Liège et le Centre : des deux côtés, *cramer* signifie « crémer »

---

1. J'ai montré que le wallon central connaissait plusieurs mots à initiale *š-* devant voyelle, provenant de la sifflante pure, en face de *s-* en liégeois et en picard (cf. *Les Dialectes belgo-romans*, XIV, 72 et ss).

2. Voir la carte, où j'ai indiqué l'aire du *š-* de ⌜écume⌝, d'après l'*ALW* 1, 32. — Dans la même région existe le subst. m. ⌊*šam*⌋ < scamnum (y compris le canton de Givet, cf. Waslet, *Givet*, s. v.). Pas de confusion possible en wallon liégeois (*same-ho(u)me*) ni en wallon occidental (*same* ou *chame-escume*).

3. Les descendants de **skuma* présentent d'ailleurs rarement un *è* dans la région de Givet. Dans Bruneau, *Enquête*, n° 538, on trouve, pour la région wallonne étudiée par lui, des formes *chume, chime, chème* et un seul ⌊*čẽm*⌋, au point 5. L'*ALW* 1, carte 32, donne ⌊*šèm*⌋ uniquement en Ph 42 et 61 (Entre-Sambre-et-Meuse belge).

4. Voir *Les Dialectes belgo-romans*, XIV, 69 et ss.

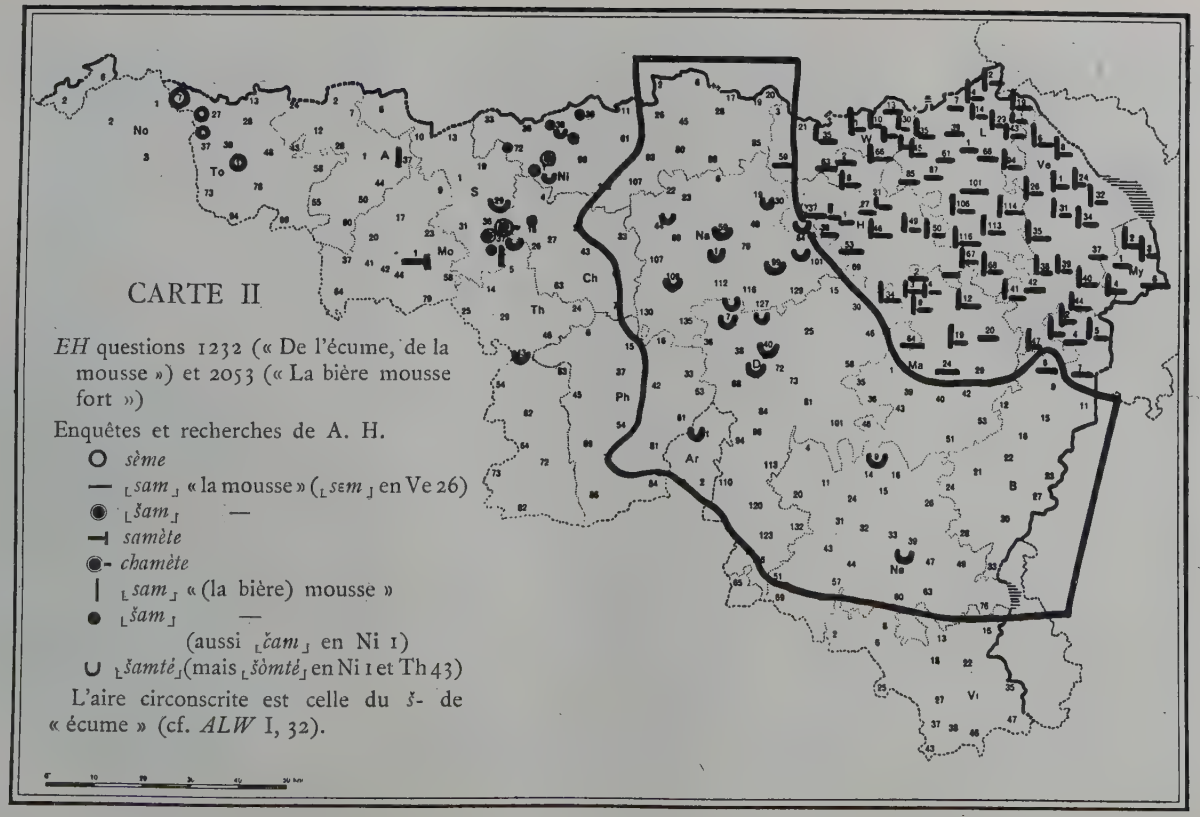
CARTE II
EH questions 1232 (« De l'écume, de la mousse ») et 2053 (« La bière mousse fort »)
Enquêtes et recherches de A. H.
sème
ʟsamʝ « la mousse » (ʟsemʝ en Ve 26)
ʟšamʝ —
samète
chamète
ʟsamʝ « (la bière) mousse »
ʟšamʝ —
(aussi ʟčamʝ en Ni 1)
ʟšamtėʝ (mais ʟšòmtėʝ en Ni 1 et Th 43)
L'aire circonscrite est celle du š- de « écume » (cf. ALW I, 32).

et est aussi synonyme de *samer* « mousser en parlant de la bière », ce dernier étant vivant des deux côtés [1]. A Nivelles existent concurremment *chamer*, « écumer, mousser », et *cramer*, « crémer ». Vers l'ouest, en Belgique romane, *cramer* et *samer* s'arrêtent, semble-t-il, sur la même ligne.

Peut-être même pourrait-on retrouver d'autres témoins de cette famille *same-chame*.

Pour le wallon liégeois, le *DL* de Haust donne à *samer* le sens figuré de « écumer (de colère) ; bisquer, se dépiter ; trimer ; bougonner ; commérer », considéré comme dérivé de *samer*. Mais faut-il penser à *samer*, « mousser » ou à *samer*, « essaimer » < examinare ?

Comparons les matériaux recueillis ailleurs :

Nivelles *nos l'avons fait chamer* (« bisquer ») [2] ; Ni 38 *fé chamer*, « faire mettre en colère » [3] ;

Dans le Centre, d'après Deprêtre et Nopère, à côté de *samer*, « écumer, mousser » (aucun sens figuré n'est signalé) et *samer*, « essaimer », existent *chamer*, « écumer, mousser » (aucun sens figuré) et *cham'ter*, « décamper, déguerpir », avec un synonyme, *chim'ter* ;

A 37 ⌊*i sam*⌋ « il est en colère », ⌊*i samu*, *ẍ l é fé samœ*⌋, « il était en colère, je l'ai fait mettre en colère » ; A 1 et S 11 même sens, avec variantes phonétiques [4] ; A 51 *samer*, « se dépêcher » [5] ; A 57 *samer*, « se dépêcher ; travailler le plus rapidement possible », d'où un déverbal *same*, « ouvrage que l'on fait le plus rapidement possible » [6] ; Mo 11 et Mo 14 *fé samer* (⌊*sămæ̆*⌋), « faire bisquer, faire enrager » (en parlant de quelqu'un), rendre folles (en parlant des vaches) [7].

---

1. Cf. Haust, *DL* et Deprêtre et Nopère, *Centre*, s. v. *cramer* et *samer*.

2. Les deux verbes existent : *chamer*, « mousser » et *chamer*, « essaimer » ; une seule notice dans Coppens, *Nivelles*.

3. *Marî a fé chamer s' vijine*, « Marie a fait mettre en colère sa voisine » ; *chamer*, « mousser » et *chamer*, « essaimer ». Ni 57 *chamer* « mousser » et *chamer*, « essaimer ».

4. *Samer* « mousser » et *samer* « essaimer » (M. Leroy).

5. *Samer*, « essaimer » ; *samer*, « mousser » est inconnu (M. L. Quintin).

6. Comm. de M. G. Willems.

7. Comm. de M. J. Mévis, qui ajoute que à Herchies (Mo 11) on a donné à un cheval le nom de *Same*, ce qui équivaut à « l'enragé », et que à Masnuy-

Si l'on considère uniquement les zones liégeoise, d'une part, et wallonne occidentale, d'autre part, il est difficile de se décider entre *samer*, « mousser », et *samer*, « essaimer ». L'emploi figuré de *écumer*, « être furieux » est bien connu en français (voir aussi Nivelles *i scume*, « il est en rage » ; canton de Givet *chèmè d' colêre* ; etc.) ; mais l'image de l'essaim bourdonnant a pu être exploitée aussi (cf. les sens « bougonner, commérer »). Il faut noter, cependant, que les emplois figurés de *essaimer* sont rares [1]. Parfois, des divergences d'ordre phonétique compliquent le problème : à Mons, où « essaimer » se disait *samer* ou *semer* (Delmotte) et où nous avons noté *samette*, « mousse » (Delmotte) existait, selon Sigart, (éd. de 1866, p. 121) *chimer*, *chamer* v. n. « partir, s'enfuir », ce qui peut être un picardisme. Nous pouvons aussi hésiter en ce qui concerne le liégeois *sam(e)ter*, « écumer (de colère) ; bisquer, se dépiter ; (au jeu de billes) trimer ; bougonner ; commérer » [2].

Mais à côté du liégeois *sam(e)ter*, existe le correspondant *cham(e)ter* que l'on attend en wallon central et en wallon occidental, et il existe jusqu'à La Louvière, tandis qu'il semble inconnu en picard proprement dit :

région de Neufchâteau (d'après Dasnoy) *chammeter*, « trotter, danser » — *semer*, « essaimer » ; Awenne (Ne 9) ⌊*šamtě̆*⌋, « courir, s'enfuir » — ⌊*sṓmè*⌋, « essaimer » (⌊*lè muš d api sṓmè*⌋) ; canton de Givet *chametè* « v. intr. marcher d'un pas rapide, déguerpir, se hâter » (Waslet), mais formes en *s-* de « essaimer » pour toute la région Givet-Ardenne étudiée par Ch. Bruneau ; Dinant et sa région (D 6, 9, 21, 39, 48, 53) *chamtè*, « s'enfuir, se dépêcher, déguerpir » ; Namur *cham(e)ter*,

---

Saint-Georges (Mo 14) un autre cheval s'appelle aussi *Same*, ce qui équivaut à *fèrtayeu*, « frétillon ».

1. Cf. *FEW*, s. v. examen : Saint-Pol « déguerpir » ; bmanc. « s'en aller » ; ailleurs, « répandre une odeur agréable », « étendre le fumier », « avoir une quinte de toux ».

2. Cf. *DL*, s. v. ; voir aussi *zam'ter*, et Bastin, *Faymonville*, s. v., « courir de-ci de-là, se donner beaucoup de mal » ; pour Malmedy, d'après Villers, *strameter*, « se dépêcher, être occupé sans relâche » ; par ailleurs, cf. liégeois *trameter*. Faut-il faire intervenir ici *tchameter* (Verviers, Herve) v. intr. « caqueter, bavarder » (cf. *BSLW*, LIII, 423) ?

« trimer, driller » (*Grandgagnage*), déguerpir, sortir, se retirer d'un lieu malgré soi, travailler beaucoup sans repos, trimer, driller » (Pirsoul) — *sèmer*, « essaimer » (*Grandgagnage* et Pirsoul); Na 59 id., « aller vite pour travailler » ; Na 29 id., « parler, discuter » ; Na 99 id., « marcher vite » ; Na 100 id., « se dépêcher, bavarder comme des commères » ; Na 33 ⌊*šamté*⌋, « déguerpir » ; Na 109 *cham(e)ter*, « trimer, travailler vite » [1] ; Beaumont (Th 49) ⌊*šõmté*⌋, « se dépêcher » (arch., rare) ; Nivelles *chom'ter* ou *chop'ter*, «décamper, déguerpir » (Coppens) ; Braine-l'Alleud (Ni 38) *cham'ter* ou *chim'ter*, « déguerpir » [2] ; Centre *cham'ter*, « décamper, déguerpir » (Deprêtre et Nopère, qui ajoutent « Syn. *chim'ter* ») [3] — *samer*, « essaimer » ; Marche-lez-Ecaussines (S 29) *cham'ter* v. intr. « filer vite, déguerpir » — *samer*, « essaimer » [4].

On voit que *chameter* couvre une aire cohérente, correspondant sans doute à l'aire ancienne de *chamer*, « mousser » (?) et qu'il est probable que, du point de vue phonétique, du moins, il n'a rien à voir avec les représentants, presque partout en *s-*, de **examinare* [5].

---

1. Jean Guillaume, *Djusqu'au Solia*, p. 55.

2. *èl champète a fé cham'ter lés rnyagas*, « le garde-champêtre a fait déguerpir les gamins espiègles » (comm. de R. Maquet). A Plancenoit (Ni 57) : *chamer*, « mousser », *chamer*, « essaimer » et *chimeter* (⌊*šimtẽ*⌋), « déguerpir ». *Chimeter* en Ni 39, 40, 59 ; dans ces trois villages et en Ni 57, on a déclaré que *chameter* était inconnu.

3. Pour Jamioulx (Th 24) W. Bal ne donne ni *cham'ter* ni *chom'ter*, mais *chim'ter*, « filer, s'esquiver ». Le *FEW*, II, 1609 b, rattache Mons *chimer* « partir, s'enfuir » et La Louvière *chim'ter* « s'esquiver » à cyma ; l'image de base serait donc celle de « suintement, suppuration », proche de « mousse, écume ».

4. Cf. A. Carlier, dans *BSLW*, LV ; mais *samer* ne figure pas à sa place alphabétique : on le trouvera s. v. *mouche*.

5. Il est difficile d'obtenir « essaimer » : peu de personnes connaissent bien les mœurs des abeilles et pas mal de villages n'ont pas de rucher. J'ai relevé encore Beauvechain (Ni 6) ⌊*sèmé*⌋. Pour Valenciennes, Hécart, *Rouchi*, donne aussi *samer* et *semer* (= *s'mer*). De la carte *essaim* de l'*ALF* (nº 482) nous ne pouvons rien tirer pour notre propos ; les formes *eeẽ* n'apparaissent que dans le Pas-de-Calais ; au point 280 (dép. du Nord, à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Mons) on a encore [mouche qui] ⌊*sãm*⌋. —

*
* *

Si nous reprenons maintenant, en résumé, tous les matériaux que nous avons pu rassembler, il faut, semble-t-il, distinguer :

1) un domaine champenois, « françois », normand et picard, où l'on relève un mot *saime, sème, seime,* dont le sens premier paraît être « crème sur un liquide » (champenois ancien et normand « première crème qui se forme sur le lait » — français du XVIe siècle « fleurs du vin ») ;

2) un domaine proprement wallon, débordant quelque peu à l'ouest sur le picard (pas au delà d'une ligne Ath-Mons), où l'on relève le mot *same-chame,* dont le sens est « mousse, écume ».

La parenté n'est pas contestable, semble-t-il, et l'impression est renforcée, si l'on songe à l'existence de zones de transition sémantique : Tournaisis « pellicule sur le lait », « crème sur un liquide en fermentation » et « pellicule sur l'eau » — Mons « crème des liqueurs en fermentation » et « mousse » — canton de Givet *chèmète,* « crème de lait » (sens de l'aire champenoise ou sens primitif de *same-chame* wallon ?). Voir carte I.

Sommes-nous en présence d'une alternance semblable à celle de *eschart* (lorrain, wallon, picard : « brèche ») — *escharde, escherde* (orléanais, français, normand, anglo-normand : « écaille ») [1] ? Peut-être pourrait-on donner une réponse assez précise, si l'on connaissait une étymologie sûre. Mais la recherche étymologique n'a guère progressé depuis Grandgagnage et Sigart, et encore n'a-t-on envisagé jusqu'ici que *same* (si nous faisons abstraction des essais, très rapides et inopérants, pour expliquer *saime* par *sagimen).

*
* *

Sigart rapprochait le *samette* montois de All. *Sahne,* fl. *zaen,* liégeois *sam* [2].

L'*Enquête* de Ch. Bruneau consigne partout, dans sa région ardennaise, des formes en *s-*. Voir aussi *FEW,* s. v. examen. Certains villages emploient d'ailleurs d'autres mots, par ex. *djèter.*

1. Voir *Mélanges M. Roques,* I, 99 et ss.

2. Sigart, *Mons,* éd. de 1866, s. v. *samette.*

Grandgagnage, tout en trouvant défendable ce « rapprochement », disait avec prudence :

Peut-être de l'all. *seim* (fluide épais, mucilagineux ; honig-seim : miel vierge), pour lequel on a dit aussi *sam*... [1]

et il faisait remarquer que « l'aha. *ei* répond correctement à W. *a* ». Le *DL* de Haust est encore plus réservé :

Comp. all. *seim* et *sahne*, néerl. *zeem* et *zaan*.

Voici comment J. Warland [2] explique le *same* de Malmedy :

same f. Geifer, Saum. Ablt. *samer* intr. geifern, schäumen. — Das Wort kann sich lautgerecht aus *seim* (nhd., mhd., ahd.), *DL* 575, entwickelt haben ; Gr. §§ 43, 116. Ältere Entlehnung, etwa aus **saima* (wgerm. *a*-Stamm zu ahd. *seim*, as. *sēm*, mnl. *seem*) oder frk. **saimā* (weibl. *o*-Stamm zu norw. *seima*) « dicke Flüssigkeit » ist wegen *ai* > *a* > *é* nicht angängig.

De son côté, L. Geschiere dit du *same* liégeois [3] :

Same provient sans doute du germanique, où les termes correspondants sont assez répandus : en all. *seim*, en mnl. *seem*, *zeem*, *saen*, *saene*, en nl. mér. *saan*, *zaan* est fort courant, cf. entre autres Schuermans, 876, Schuermans, *Bijv.* 396 ; De Bo 1222 ; Teirlinck III, 311, qui connaît aussi le verbe *zanen* ; *Antw. Idioticon* 1446. Phonétiquement l'all. *seim* (Warland, *l. c.*) convient aussi bien que le mnl. *saene*, que Kiliaen traduit par « cremor lactis ».

En nl. mér. le mot s'emploie, comme en lg. surtout en parlant de la bière et du lait. Une influence nnl. reste sans doute possible. La connaissance exacte de la répartition du mot rendrait peut-être possible une conclusion plus positive ; cf. le *DL* 575.

On tourne en rond, en guignant tantôt vers la série *Seim*, tantôt vers la série *saan*, séries totalement différentes, contrairement à ce que pourrait laisser croire la notice de M. L. Geschiere. Et le rond s'est encore rétréci depuis que M. N. Törnqvist a essayé de montrer que *Sahne* et ses congénères sont ... des emprunts à un parler d'oïl : *Ist nhd.* Sahne *ein ursprünglich romanisch Lehnwort der flämischen Siedler* [4] ?

---

1. *Grandgagnage*, II, 338, s. v. *1 Same*.
2. Warland, *Glossar*, p. 166.
3. *Geschiere*, p. 233.
4. Dans *Niederdeutsche Mitteilungen*, V (1949), 178-197.

Après avoir fait remarquer que l'histoire des mots germaniques signifiant *cremor lactis* (*Rahm*, *Schmant*, *Flott*, *Niedel*, *Kern*, etc.) est encore fort obscure, M. N. Törnqvist passe en revue les explications données jusqu'au moment où il entreprit son travail, à savoir des rapprochements avec 1) *Senne*, 2) « aind. *s(ā)nu* « Oberstes eines Dinges », 3) idg. **sa(n)*s « herstellen, erwerben ». Il en montre les faiblesses et il suggère qu'il s'agirait d'un emprunt sud-néerlandais au picard « saïn m. « Tierfett » (daneben auch ein bereits ca. 1195 belegtes nord frz. *saime*, f. « Sahne ») » [1].

M. N. Törnqvist considère que le sens « Sahne » (crème) « aus der allgemeineren Bedeutung « Fett, Tierfett » schon früh entwickelt hat » — mais il ne cite que le *saime* de Godefroy, que nous avons étudié plus haut — et il en déduit que le problème est donc de nature phonétique et de nature chronologique.

Sahne paraît n'être que mitteldeutsch, niederdeutsch et mittelniederländisch ; il n'est pas attesté en nd. ni en md. avant l'extrême fin du XIVe siècle ; en moyen néerlandais, *san(e)* apparaît environ un siècle plus tôt. Les travaux de Teuchert semblent montrer que le mot est parti du domaine sud-néerlandais, et s'est introduit de là en moyen-bas-allemand et en moyen-moyen-allemand. M. N. Törnqvist montre que l'alternance *m-n* peut s'expliquer, vu qu'elle existait déjà en roman, et il tente de justifier l'évolution *aï* > *ái* > *ā*, soit qu'il s'agisse d'une évolution déjà romane, soit qu'il s'agisse plutôt, si l'on se réfère aux travaux de Salverda de Grave, d'un phénomène germanique. Enfin, M. N. Törnqvist propose un parallèle : l'ancien français *traïn*, emprunté par le moyen néerlandais, qui en a fait *traen*, *trane*.

Dans ce travail de M. N. Törnqvist, la critique des hypothèses antérieures et les explications d'ordre chronologique (encore qu'un mot attesté au XIIIe siècle puisse être beaucoup plus ancien) et d'ordre phonétique sont solides. La démonstration, érudite et bien conduite, aboutit à rendre l'emprunt vraisemblable. Mais il subsiste, cependant, deux difficultés importantes, si l'on veut recourir à *saïn-saïm* < *sagimen, *saginem :

1. *Loc. cit.*, p. 184.

1) le changement de signification, *saïm* n'ayant jamais, selon toute apparence, signifié en français « crème » — puisque *saime* n'a rien à voir avec lui — et que le glissement sémantique « graisse animale » → « crème » n'est pas aussi naturel qu'on veut bien le dire [1] ;

2) le changement de genre, malgré l'essai d'explication proposé, à ce sujet, par M. N. Törnqvist.

Dans la ligne même de l'explication de M. N. Törnqvist, il reste une solution qui lèverait les difficultés concernant le sens et le genre : le moyen-néerlandais aurait emprunté au roman le substantif féminin *saime* « crème ». Mais, à la fin du XIIe siècle, la voyelle radicale était, on l'a vu, probablement *ẽy* [2] ; le mot aurait donc alors dû être emprunté beaucoup plus tôt.

De toute façon, et c'est ce qui nous intéresse ici, les chances diminuent sensiblement de pouvoir expliquer le *same-chame* wallon par l'emprunt de *san(e)*, *saen(e)* moyen-néerlandais. Cependant, vu l'opposition phonétique entre *same-chame*, d'une part, et *saime-seime-sème* des autres régions, d'autre part, on pourrait admettre un emprunt assez tardif du wallon seul au moyen-néerlandais, surtout si l'on songe aux similitudes de sens entre *sa(e)ne* et *same*. La région proprement wallonne, dans ce cas, aurait connu un substantif **saime-*chaime* ou **sinme-*chinme* (dont le *chèmète* du canton de Givet serait l'ultime représentant), l'aurait perdu presque partout et aurait ensuite emprunté au moyen-néerlandais méridional (moyen ou moderne) *sa(e)ne*, que ce dernier soit lui-même un emprunt préalable au roman ou non. Mais, dans ce cas, on attendrait plutôt en wallon un *a* long (et *å* en liégeois) : comp. mnl. bane > Seraing *bâme*, Verviers *bâne* (seul, l'ardennais bastognard a *banne*) ; mnl. crane > lg. *crâne*, *crânon*, etc. ; staan > Cointe *stå* ; etc. [3].

Comme on a pu le deviner, *same-chame*, à mon avis, n'est pas primitif : il est le déverbal de *samer*, exactement comme

---

1. Je reste convaincu que les faits lorrains signalés par Horning sont tout à fait particuliers et requièrent une explication spéciale.

2. Bourciez, *Phon.*, § 38.

3. Pour ces exemples, voir *Geschiere*, p. 10, 80, 82, 254. Voyez, par contre, ce qu'ont donné *camme*, *kan*, *panne*, etc.

crame est le déverbal de *cramer*, verbe qui s'est développé, comme on sait, à côté de *crinme* [1]; vers l'ouest, les aires *cramer* (pas *écramer*!) *crame* s'arrêtent à peu près, nous l'avons déjà noté, sur la même ligne que *same-chame*. En outre, vers l'ouest, plusieurs points connaissent *chamer* ou *samer*, mais pas le substantif; il se peut qu'ils l'aient perdu, il se peut aussi qu'il ne l'aient jamais connu [2].

Same-chame ne se situe pas, historiquement, au même niveau que *saime-seime-sème*; il faut cependant trouver une explication unique pour toute cette famille.

Nous n'avons pas examiné, il est vrai, l'autre étymologie germanique de *same*. La notice de J. Warland, reproduite plus haut, nous fournit une excellente base de départ : « Das Wort kann sich lautgerecht aus *seim* (nhd., mhd., ahd.), *DL* 575 entwickelt haben ». Mais ce qui conviendrait du point de vue de la phonétique, pour le wallon *same*, donnerait beaucoup moins satisfaction pour le central *saime*; en outre, le passage sémantique de « miel » à « crème » resterait à justifier, et serait difficilement justifiable. « Ältere Entlehnung, continue M. J. Warland, etwa aus *saima (wgerm. *a*-Stamm zu ahd. *seim*...) oder frk *saimă (weibl. *o*-Stamm...) « dicke Flüssigkeit » ist wegen *ai* > *a* > *é* nicht angängig ». Le francique *saimă, qui ne convient plus pour *same*, conviendrait fort bien, du point de vue de la phonétique pour *saime*. L'objection d'ordre sémantique subsisterait de toute façon.

Mais voici qu'une autre difficulté surgit du côté des germanistes. M. N. Törnqvist, qui s'est occupé aussi de « Nhd. *Seim* » [3], considère comme très peu probable l'étymologie qui consiste à voir dans *Seim* le représentant d'un germanique *saima, « vielleicht aus idg. **soimo*; dann wäre nächstverwandt kymr. *hufen* (**soimeno*) « Rahm », et ceci pour des raisons d'ordre sémantique, le passage de « Rahmschicht » à « Wabe » ne se vérifiant pas ailleurs. « Die Zusammenstellung

---

1. Cf. *FEW*, s. v. crama, p. 1273 et *BTD*, XX, 328; voir aussi *Geschiere*, s. v. *crame*. En liégeois, *crame* signifie « mousse, écume de bière ».

2. Il est vrai aussi que, en domaine liégeois, il semble, d'après les *EH*, que plusieurs points connaissent le substantif et ignorent le verbe.

3. Dans *SN*, XVII, 166 et ss.

mit kelt. **soimeno*, kymr. *hufen*, etc. muss daher als semantisch unannehmbar hingestellt werden [1]. »

Que le celtique **soimeno* ne soit pas utile aux germanistes à la recherche de l'étymologie de *Seim-zeem*, soit. Les romanistes, eux, ne peuvent-ils rien en tirer ?

*
* *

Beaucoup de mots romans désignant la crème ou le beurre remontent à des mots étrangers au latin ou à des mots empruntés par le latin à d'autres langues. Le latin a pris au grec *butyrum* et *chrisma* [2]. *Crama* [3], *manteca* [4] et *matta* sont celtiques ou préromans. Une troisième catégorie de termes est constituée par des emplois imagés tardifs, ces métaphores étant d'ailleurs presque toutes assez proches les unes des autres : *bruma*, *tela* (cat. *tel de la llet*), *flos* ; sarde *pillu* < pilleum, « bonnet » ; *nata* [5] ; *spissu* ; *cotte* ; *chape*, *chapeau* ; etc.

Les parlers germaniques ont très peu donné, eux aussi, à la Romania, en ce qui concerne le vocabulaire « lait, crème beurre ».

Les Romains, nous le savons, n'aimaient pas le beurre, qui, selon Pline, était, par contre, un aliment estimé par les peuples barbares [6]. Nous savons aussi que le laitage était un des principaux aliments des Gaulois et que les fromages des Alpes et des Cévennes étaient très renommés [7].

---

1. Et M.N.T. propose de rattacher *Seim* à une racine **si-*, « binden ». Pour les explications communément admises avant M. N.T., cf. A. Torp, *Wortschatz der Germanischen Spracheinheit*, Göttingen, 1909, p. 422 et le dictionnaire étymologique allemand de Kluge-Goetz, éd. de 1951, s. v. *Sahne* et *Seim*.

2. Mais M. J. U. Hubschmied me faisait remarquer un jour que *chrisma* n'a sans doute rien à voir à l'étymologie de *crème*.

3. Cf. *FEW*, s. v.

4. Cf. *REW*³ 5324 a ; Meyer-Lübke, *Das Katalanische*, 131-132; Corominas, *DELC*, s. v. *manteca*. Sur *tela*, *panna*, *piġġu*, *natta*, etc., voir aussi J. U. Hubschmied, *VoxR*, III, 116.

5. Cf. Corominas, *DELC*, s. v.

6. Cf. Corominas, *DELC*, III, 243.

7. G. Dottin, *Manuel pour servir à l'étude de l'Antiquité celtique*, 2e édition, Paris, 1915, p. 162 et 200. Sur les termes gaulois se rapportant au lait et

L'histoire économique nous permet donc d'envisager favorablement l'hypothèse d'une étymologie celtique, Mais, dira-t-on, les Gaulois ont déjà donné *crama* (et ses variantes éventuelles). Certes, mais les Gaulois pouvaient, aussi bien qu'Evrat le Champenois, disposer de deux mots, d'autant plus que ces deux mots pouvaient désigner des réalités différentes : l'un, la crème douce ; l'autre, la crème aigrie. Pour prendre d'autres exemples encore, en dehors des langues romanes, *Sahne* et *Rahm* coexistent en beaucoup d'endroits, en Allemagne : en *obersächsich*, *Sahne* signifie surtout « süsse Sahne » et *Rahm* « die sauere » ; à Vienne, on dit *Obers*, d'une part, *Rahm*, de l'autre [1].

En songeant à αἶμα et au gallois *hufen* « crème » < *soimeno [2], on pourrait supposer — et c'est à cette hypothèse que je m'en tiendrais actuellement — un gaulois **saima*, dans

---

qui ont subsisté en roman, voir, par ex., W. von Wartburg, *Évolution et structure de la langue française*, p. 15 et ss. de la 2e éd. ; J. U. Hubschmied, *Ausdrücke der Milchwirtschaft gallischen Ursprungs...*, in *VoxR*, 1, 88 et ss. et, du même auteur, dans son article *Zeugen für das späte Aussterben des Gallischen*, la notice sur **(s)nītā*, *VoxR*, II, 116. Voyez aussi J. Jud, *Zu einigen vorromanischen Ausdrücken der Sennensprache*, dans *Z. f. Deutsche Mundarten*, XIX (1924), p. 199-209 (étudie, notamment, *nīdel*, les types *dzé*, « écume de lait » et *djoffe*, « id. », en divers endroits de la Suisse Romande, de la Franche-Comté et de la Bourgogne ; *dgīma*, « écume ; cela se dit aussi de la crème qui se forme sur le lait », en Velay [on ajoutera quatre formes parentes, avec le sens de crème, dans l'extrême sud du domaine enquêté par l'*ALLy*, II, 389] ; à la p. 207, Jud rappelle quelques mots français se rapportant au lait et qui sont d'origine gauloise). J. Jud, dans *VoxR*, II, 10, reprend la question du *djoffe* franco-provençal. Sur quelques-uns des termes précédents (*djéfa*, *djé*), cf. encore K. Lobeck, *Die französisch-frankoprovenzalische Dialektgrenze zwischen Jura und Saône*, 1945, § 136.

1. Cf. P. Kretschmer, *Wortgeographie der hochdeutsche Umgangssprache*, 1918, p. 399 et ss, où l'on trouvera encore d'autres précisions à ce sujet. Selon les endroits, un même mot peut aussi signifier « Rahm der Milch » ou « Haut von gekochten Milch » : cf. J. Jud, *loc. cit.*, *Z. f. Deutsche Mundarten*, XIX (1924), p. 202.

2. Pour **soimeno*, voir A. Fick, *Vergleichendes Wörterbuch der Indogermanischen Sprachen*, 4e éd., *II. Teil*, *Wortschatz der Keltischen Spracheinheit*, Göttingen, 1894, p. 303 et Walde-Pokorny, *Vergleichendes Wörterbuch der Indogermanischen Sprachen*, II. 464-465.

lequel figurerait le même suffixe *-mā* que dans **krā-mā* > anc. fr. *craime* [1].

Faut-il s'adresser à la famille du mot **sanion*, « valet qui trait les vaches », que l'on peut raisonnablement postuler en gaulois [2] ? L'alternance *n-m* ne fait pas difficulté. Aux exemples connus, on peut ajouter, pour le français, le témoignage d'un mot précisément très proche, par la forme, de celui que nous étudions, *seime*, *seine* < sagena, « sorte de filet de pêche ». On trouve *seime* dans certains dictionnaires (R. Estienne 1549, Nicot 1584, G. de Laimarie 1592, Hornkens 1599, Nicot 1606, Ph. Monet 1635, Trévoux 1771, *Dict. roman, wallon* 1777) et *seine*, plus rarement *sainne*, dans d'autres (Hulsius 1602, Guy Miege 1679, *Encyclopédie* 1765, Féraud 1788, Dochez 1860, Haigneré) [3]. Mais **sanion* paraît limité au domaine alpin et, d'autre part, « die Sahne oder den *nīdel* abzunehmen, war nie die Hauptbeschäftigung des Sennen ; auf den Alpen gibt es keine **nīdler* oder *crémiers* » [4].

Recourrons-nous à l'adjectif *sam-*, « tranquille », que permettent de postuler avec certitude tant d'hydronymes [5] ? Alors,

---

1. Hypothèse audacieuse, me dit le R. P. Paul Grosjean, S. J., bollandiste ; mais n'oublions pas — et c'est M. J. U. Hubschmied qui a attiré mon attention sur ce détail — que les formations en *-ma* ne sont pas rares en celtique : voyez H. Pedersen, *Vergleichende Gramm. der kelt. Spr.*, II, § 403. Le celtique est caractérisé aussi par des présents avec infixe *-na-* ou *-nu-*, dans un certain nombre de verbes : cf. C. Marstrander, *Observations sur les présents à nasale infixée en celtique*, dans *Videnskapsselskapets Skrifter*, II, 4, Christiania, 1924 ; l'auteur fait remarquer que « le celtique a hérité aussi d'un suffixe d'abstrait indo-européen *-mā*... ».

2. Cf. J. U. Hubschmied, in *ZRPh* 62 (1942), p. 113 et *VoxR*, I, 88. M. J. U. H. fait, entre autres, une critique décisive de l'article de J. Brüch (*ZRPh*, XL, 643) pour qui « **sanjo* Senne, *sane* Milchrahm » etc. sont d'origine germanique.

3. Comp. wallon *blème*, emprunté du néerlandais *blein* (cf. *Bloch-Wartburg*, s. v. *bleime*). J. Haust écrit : « Le changement de la finale *-ne* en *-me* est assez fréquent dans nos patois. »

4. Cf. J. U. Hubschmied, *loc. cit.*, p. 89. Sur ce mot *nīdel*, que M. J. U. H. considère comme d'origine gauloise (< **(s)nītā*), voir la notice citée ci-dessus.

5. Cf. A. Holder *Alt-celtischer Sprachschatz*, Leipzig, 1897, s. v. *sămŏ-* et **sāmo-*. Voir aussi, entre autres, A. Dauzat, *La Toponymie française*, Paris,

des difficultés d'ordre sémantique s'ajouteraient aux risques du mirage gaulois [1].

Nous voici dans la forêt de Brocéliande. Qui en apprivoisera complètement les sortilèges ?

Albert HENRY.

1946, p. 138-139, et *Actes du IIIe Congrès Intern. de Top. et d'Anthrop.*, Louvain, 1951, vol. III, p. 648-649.

1. Si *saime* est d'origine celtique, il est en parallélisme frappant avec *blaros > afr. *bler*, mais formes avec *-a-* en wallon (*blarè*, *sblarè*) et signification secondaire en wallon, due peut-être à l'influence postérieure du mnéerl. *blaer* (comme il n'est pas exclu que le mnéerl. *sa(e)ne* ait influencé le sens du wallon *same-chame*). Cf. *FEW*, s. v. blaros.

MÉLANGES

POITOU ET POITEVINS (DE BENOIT A VILLON)

La présente note a pour but d'apporter quelques compléments à ce qui a été écrit sur ce sujet par MM. Foulet et Lecoy et d'essayer de jeter un pont entre les deux principaux textes qui ont été cités à ce propos, ceux de Raoul de Houdenc et de Villon.

M. Foulet [1], s'appuyant sur la glose argotique le Poitou « non, rien » et sur deux textes de la fin du XVe s., a proposé une explication ingénieuse des huitains 103 et 104 du *Testament*. *Poitou* désignerait « soit un pays fictif, soit un pays où l'on dit non ». M. Lecoy [2] a montré que « déjà le XIIIe s. a reproché à cette province et à ses habitants leur déloyauté, leur manque de foi, leur goût de la trahison. »

Or cette « mauvaise réputation » est antérieure au XIIIe s. Dudon de Saint-Quentin raconte que le duc de Normandie Guillaume Longue-Épée ayant invité de nombreux seigneurs à une chasse en forêt de Lyons, il se trouva parmi eux le comte de Poitiers, qui profita de cette occasion pour demander au Normand la main de sa sœur. « Tum, poursuit le chroniqueur, Rothomagensis Willelmus respondisse ludendo fertur : Pictavenses semper sunt timidi frigidique armis et avari. Non decet talem puellam ab eis haberi [3] ». Le reproche de déloyauté ne se trouve point dans ces paroles. Quant à ceux de lâcheté et d'avarice, ils ont été adressés trop souvent par des demi-barbares à des peuples plus affinés pour mériter qu'on s'y

1. *Romania*, LXVIII, p. 120 et suiv.
2. *Ib.*, LXX, p. 343 et suiv.
3. Duchesne, *Historiæ Normannorum Scrpitores Antiqui*, p. 97.

arrête. Retenons cependant le mot « ludendo ». Il nous montre qu'à l'époque où écrivait Dudon (vers 1020) les plaisanteries sur les Poitevins étaient assez courantes pour qu'on pût les adresser à l'un d'eux avec un manque de tact évident, mais sans l'intention de le blesser. C'étaient dès lors, semble-t-il, façons de parler proverbiales. Wace, selon son habitude, suit de très près Dudon, sans rien ajouter à sa source. Il en va tout autrement de Benoit. Voici son récit de l'épisode :

Li dux li respunt a dreiture
Par gas e par enveiseüre.
— « Veire ! fait il, mais Peitevin,
De pere en fil, dit l'om en fin
Qu'il sunt od armes poi vaillant,
Poi hardi e poi conquerant,
Avers, sur autres genz legiere,
Poi estable, poi verteiere :
Si sereit pechié e dolor
Que pucele de sa valor,
De sa beauté, de sa franchise,
Fust mariée en nule guise
Si mult ben non e hautement. »
(éd. Fahlin, v. 12057-69).

On voit qu'aux reproches de lâcheté et d'avarice, qui lui étaient fournis par son modèle, le chroniqueur a ajouté ceux de légèreté, de versatilité, de fausseté. Et le duc les présente comme l'expression d'une opinion courante : pour sa part il ne les répète que par manière de plaisanterie.

Pourquoi Benoit a-t-il introduit dans sa chronique cette nouvelle imputation, dont il ne trouvait pas de trace chez Dudon ? On peut penser à des raisons politiques. Benoit, écrivant sur l'ordre de Henri II, a pu saisir l'occasion de faire, en passant, une allusion au manque de foi des barons poitevins envers son maître. Une autre explication, qui du reste n'exclut nullement la précédente, peut être tirée de la personnalité de l'auteur. Benoit était originaire de Sainte-Maure, dans la Touraine du Sud, région qui confine au Poitou. Il est possible que les Tourangeaux aient anciennement reproché à leurs voisins leur versatilité et leur fourberie : de tels faits ne sont pas rares sur les frontières des provinces. Soit donc que Benoit ait voulu

servir les ressentiments politiques et conjugaux du roi, soit qu'il se soit fait un malin plaisir de « blasonner » les Poitevins comme il l'avait entendu faire dans son pays natal, il reste que l'accusation de fausseté est portée contre les Poitevins vers 1170, et sous une forme qui nous porte à lui attribuer un caractère populaire. Elle n'est donc pas née, comme semble le croire M. Lecoy, dans l'entourage de Philippe Auguste.

Si dans la première moitié du XIIIe s. les Français ont abondamment repris cette accusation, le parti anglais n'avait pas de moins bonnes raisons de se plaindre de la déloyauté des Poitevins. Aussi Mathieu Paris n'y manque-t-il pas :

A propos des événements de l'an 1242 il écrit :

Rex autem considerans conservabat haec omnia in corde suo, fidem adhibens fallacibus sermonibus comitis de Marchia et aliorum Pictavensium fide carentium.

(*Chronica majora*, Rerum britannicarum medii aevi scriptores, t. 41, p. 179).

Unde Pictavenses suam solitam proditionem manifestarunt...

(*ib.*, p. 191.)

Rex Anglorum, expertus jam in parte fidem, immo perfidiam, Pictavorum, turpiter recessit...

(*ib.*, p. 212.)

(le vicomte de Thouars) evidenter edocuit quae fides fidei Pictavensium adhibenda est.

(*ib.*, p. 221.)

*
* *

Parmi les textes qui mentionnent la fâcheuse réputation des Poitevins, celui de Raoul de Houdenc est le plus long et le plus explicite, et c'est à juste titre que M. Lecoy lui a reconnu une importance particulière. Mais tout n'y est pas clair. On lira ci-dessous le passage le plus important, à mon avis, mais aussi le plus obscur de ce développement. Tricherie a interrogé Raoul sur l'état des tricheurs dans ce monde :

E je, qui tost li voil respondre,
Li dis de son voloir un pou,
Que Tricherie est en Poitou
Justice, dame e viscomtesse,
E a, por prendre sa promesse,
En Poitou, si com nous dison,

Fermé chastel de traïson,
Trop haut, le plus divers du monde,
Dont Poitou siet a la roonde
Toz enclos e çains par grant force [1].

Première bizarrerie : le dédoublement du personnage de Tricherie. On peut penser que la Tricherie terrestre est la filleule de la Tricherie infernale : le même lien est mentionné expressément dans le roman entre les deux personnages allégoriques dénommés Tolir. Mais ce sont surtout les vers 64 et 65 qui nous arrêtent : avec la ponctuation de Scheler, adoptée par M. Lecoy, il est difficile de leur trouver un sens satisfaisant. Les mots *En Poitou* (v. 65) contiennent une inconséquence, à vrai dire, légère : si le *chastel*, c.-à-d. le retranchement fortifié dont parle l'auteur *entoure* le Poitou, peut-on dire qu'il soit *en Poitou ?* Il y a plus grave : la répétition de ces mots ne s'explique pas : comment le lecteur aurait-il déjà oublié de quel pays il est question ? Ces mots ne seraient donc qu'une cheville. Mais (toujours dans l'hypothèse où l'on admet la ponctuation de Scheler) les mots *si com nous dison* ne peuvent se rapporter qu'à *en Poitou*. Voilà donc la cheville soulignée de la façon la plus gauchement insistante. Nous n'avons pas le droit d'imputer à Raoul de Houdenc, qui est un bon écrivain, une si insigne maladresse. Et d'autre part de quelle promesse peut-il s'agir au v. 64 ? Supprimons la virgule que Scheler a mise après *promesse* : l'incidente *si com nous dison* se rapporte à l'ensemble de l'expression *prendre sa promesse en Poitou*. Ce n'est plus une cheville, mais l'équivalent du moderne *comme on dit*, que l'on emploie pour faire accepter une locution proverbiale ou plus généralement une façon de parler usuelle qui tranche sur le contexte [2]. Quant à la locution ainsi soulignée, ce serait

1. Scheler, *Trouvères belges*, nouvelle série, p. 178-9.

2. Le sens de la locution me semble être le même dans ces vers :

Je ne cuit pas c'uns tels en maingne
De Chaalons jusqu'en Parçois
Qui si ait toutes a son chois
Bones teches comme cil ot.
De maintes en tret au fil Loth,
Gavain, si comme nous dison.
(*Le Lai de l'ombre*, éd. Bédier, v. 56-61.)

Comparer à Gauvain un chevalier parfait, c'est pour l'auteur user d'une façon de parler proverbiale.

prendre sa promesse en Poitou ou *promesse en Poitou*. Mais qu'est-ce que *prendre sa promesse ?* On serait tenté de corriger en *rendre sa promesse*, locution extrêmement fréquente mais l'accord des mss s'y oppose. D'ailleurs *Prendre une promesse* est attesté :

Quant lor pramesses arez prises,
Donnez lors les joies pramises.
(*La Clef d'Amours*, éd. Doutrepont, v. 2743-4)

...a vos repairerai,
ma promesse prendrai.
(*Lai du cor*, éd. Wulff, v. 157-8)

Jehan, quant huis u fenestre
Treuve ouvers li amoureus,
Il est lues entrés en l'estre
Celi dont il est sougneus
Pour sa promesse, et qant puet il prend [1].
(*Rec. gén. des Jeux-Partis*, XXXVII , v. 33-37)

L'auteur de la *Clef d'amors*, après Ovide, recommande aux dames de ne pas accorder leurs faveurs avant d'avoir en main les présents qu'on leur a promis.

Dans le *Lai du Cor* il s'agit d'un vassal que le roi Artur a promis de faire chevalier, mais qui désire avant le cérémonie d'adoubement se retirer quelque temps chez lui pour se reposer et s'équiper.

Le personnage dont il est question dans le jeu parti a obtenu de celle qu'il aime une promesse de merci : il profite de l'occasion que lui fournit une fenêtre ouverte pour pénétrer chez la dame et exiger la réalisation de sa promesse.

On trouve encore : *vo premesse deveis saisir* (Méon, Nouveau, recueil de fabliaux, I, p. 80), c'est-à-dire : « Vous devez entrer en possession de ce qui vous a été promis. »

Prendre une promesse, c'est donc obtenir ou exiger qu'une promesse qui vous a été faite reçoive son effet ; *rendre une promesse*, c'est s'acquitter de ce que l'on a soi-même promis. Raoul de Houdenc ne saurait donc vouloir dire que Tricherie *prend* une promesse : il lui appartiendrait, si elle n'était Tri-

1. Même expression dans le *Roman* de *Fauvel* (v. 1546) ; *En enfer prendra sa promesse*, c.-à-d. « elle recevra son dû, elle sera traitée selon ses mérites ».

cherie, de la *rendre*. La *prendre,* ou au moins le tenter, c'est l'affaire de sa dupe. Il faut admettre un changement de sujet : *pour prendre sa promesse* signifierait : « pour que l'on prenne sa promesse ». La grammaire autorise cet emploi d'un infinitif avec un sujet indéterminé [1]. En revanche il semble difficile que le possessif renvoie à ce sujet. Dans les textes que nous avons cités le possessif renvoie tantôt à l'auteur, tantôt au bénéficiaire de la promesse. Ici *sa promesse* doit être la promesse faite par Tricherie comme dans la *Clef d'amors lor pramesses* signifie « les promesses faites par les amoureux. »

En résumé je pense qu'on pourrait rendre l'intention de l'auteur par cette paraphrase : « Pour permettre au naïf qui a eu foi en elle de recevoir en Poitou ce qu'elle lui a promis, elle a construit autour de son pays d'élection un retranchement nommé Trahison... », la phrase ayant bien entendu une valeur ironique, puisque l'effet de cette construction est d'interdire à la dupe l'accès du pays, donc de la priver de ce qui lui est dû.

Ainsi il semble vraisemblable que, dès le commencement du XIIIe s., une promesse à prendre en Poitou était dans le langage populaire une promesse que l'on fait sans avoir l'intention de la tenir. Le Poitou a pu ainsi devenir quelque chose d'analogue, dans l'espace, à ce que représentent pour nous, dans le temps, les calendes grecques ou la semaine des quatre jeudis, un pays d'illusion. Nous rejoignons par là les observations de M. Foulet.

*
* *

Il est peu douteux que Villon ait connu l'emploi de *Poitou* pour désigner, comme dit M. Foulet, « soit un pays fictif, non existant, soit un pays où l'on dit non. » Plus précisément, il a dû connaître une locution proverbiale analogue à celle que nous a conservée, si mon interprétation est juste, le *Songe d'Enfer*. Si hasardeux qu'il soit de greffer une hypothèse sur une hypothèse, peut-être jugera-t-on que les remarques qui suivent ne sont pas inutiles à l'interprétation des huitains 103 et 104 du *Testament*. Sans prétendre pénétrer toutes les intentions de l'auteur, on est sans doute en droit de lui de-

1. cf. Tobler, *Mélanges de grammaire française*, p. 116.

mander compte de la suite de ses idées et de l'enchaînement de ses développements. Relisons donc le texte de Villon :

Item, viengne Robin Turgis
A moy, je luy paieray son vin ;
Combien, s'il treuve mon logis,
Plus fort sera que le devin.
Le droit luy donne d'eschevin,
Que j'ay comme enfant de Paris :
Se je parle ung peu poictevin,
Ice m'ont deux dames apris.

Elles sont tres belles et gentes,
Demourant a Saint Generou
Pres Saint Julien de Voventes,
Marche de Bretaigne ou Poictou.
Mais i ne di propement ou
Yquelles passent tous les jours ;
M'arme ! i ne seu mie si fou,
Car i vueil celer mes amours.

(Éd. Longnon-Foulet, v. 1054-69.)

On distingue dans ce passage deux développements, le legs à Turgis et la digression poitevine, entre lesquels il n'existe apparemment d'autre lien que la mention faite par Villon de sa qualité d'enfant de Paris. Si le tout n'est pas un coq-à-l'âne, il faut bien, entre les v. 1059 et 1060, sous-entendre ceci : « car je suis, moi [1], réellement parisien, encore que mon langage poitevin pût en faire douter. » Et il explique comment il se trouve connaître ce langage. Il y a donc quelque apparence de transition ; mais prenons garde qu'elle est dans les mots plus que dans la pensée. *Enfant de Paris* appelle *poictevin*, soit ; mais à quel propos le *parler* poitevin est-il ici mentionné ? Faut-il croire que Villon fait d'avance allusion aux formes poitevines dont il agrémente la fin du huitain 104 ? Non sans doute, car le membre de phrase « *se je parle ung peu poictevin* » semble relatif à un fait connu du lecteur. Or celui-ci n'a pas encore eu sous les yeux, il ne peut donc avoir présents à l'esprit ces maigres échantillons du parler poitevin. Bien plus, avant qu'il y parvienne, son attention aura été sollicitée par

1. Contrairement à Turgis, dont le surnom indique une origine normande.

des objets plus aimables, de sorte que trois *i*, un *seu*, un *yquelles* ne présenteront plus pour lui grand intérêt : il ne pourra y voir l'occasion qui a fait naître tout le développement, mais seulement une preuve à l'appui de cette affirmation : je parle un peu poitevin. Mais pourquoi celle-ci a-t-elle été émise ? C'est ailleurs qu'il faut en chercher la raison.

Une première explication se présente à l'esprit : en écrivant : « Je parle un peu poitevin », Villon veut dire qu'il a l'habitude, par jeu, de mêler à ses propos quelques mots ou quelques phrases de ce langage ; ses amis le savent ; en lisant ces vers, ils se souviendront avec amusement, peut-être avec émotion, de ce « tic » de leur camarade ; ils sont au courant des circonstances dans lesquelles ce Parisien a appris le Poitevin, et l'allusion aux dames poitevines sera sans doute claire pour eux. Cette hypothèse n'a, semble-t-il, rien d'invraisemblable. Rien ne peut la corroborer, mais rien ne peut non plus l'infirmer. Cependant, si l'on pense, que dans le huitain 104 la mention du Poitou a la valeur ironique que lui reconnaît M. Foulet, on est amené à chercher une explication de tout le développement dans la continuation de la même facétie.

Si l'on trouve peu vraisemblable que *je parle ung peu poictevin* soit une simple annonce, si d'autre part on renonce à donner au présent le sens d'habitude, il ne reste qu'une possibilité d'interprétation : c'est que Villon parle poitevin au moment même, c'est-à-dire dans le corps du huitain 103. On y trouve au bénéfice de Robin Turgis une offre de paiement et un legs [1]. Celui-ci est, il va sans dire, illusoire, comme tous ceux que fait Villon. L'offre de paiement n'est pas plus sérieuse : si Villon montre une grande hâte de s'acquitter de sa dette (n'aurait-il pas pu, comme il est ordinaire dans les testaments, s'en remettre à ses exécuteurs ?), il pose cependant une condition : que Turgis vienne à lui..., et il ajoute narquoisement que son créancier ne saura découvrir sa retraite. Il fait donc une promesse qu'il ne peut ni ne veut tenir : c'est là, si j'ai bien

1. Offre de restitution et legs sont-ils indépendants ou est-ce en dédommagement que Villon prétend faire de Turgis son légataire ? J'inclinerais à adopter la deuxième interprétation, qui présente l'avantage de ne pas rompre le développement.

interprété le texte de Raoul de Houdenc, *une promesse à prendre en Poitou*. Cette locution ou une locution voisine de forme et et de sens devait être présente à l'esprit de Villon quand, ayant fait cette promesse, il reconnaissait qu'il parlait *ung peu poictevin*. Une objection se présente : si la locution est *prendre une promesse en Poitou* ou quelque chose d'approchant, il faut, dira-t-on, avoir l'esprit bien prévenu pour la reconnaître dans les mots *je parle poictevin*. Sans doute la différence entre les deux expressions est sensible. Mais supposons que dans une conversation une personne, ayant fait à quelque question une réponse prudemment ambiguë, soit amenée presque aussitôt à affirmer son origine parisienne ; supposons que cette personne ajoute en souriant : « Vous trouvez peut-être que je parle un peu normand pour un Parisien... » ; ne serait-elle pas parfaitement comprise de ses interlocuteurs ? Et pourtant *parler normand* n'existe pas comme locution, mais bien *répondre en Normand, faire une réponse de Normand*. Si de plus notre Parisien disait, comme Guillemette, que *celluy qui l'aprinst a l'escole* était normand, et qu'il trouvât le moyen de mentionner le *quien*, le *cat*, ou le *capet* de son maître, son discours serait, pour le dessin général, semblable au développement de Villon, tel du moins que je le comprends.

*
* *

On peut soupçonner les deux belles Poitevines de Villon de n'avoir pas plus de réalité que le maître d'école de Pathelin. Mais, quoi qu'il en soit des personnages, les indications topographiques qui les concernent ne peuvent être prises au sérieux. M. Foulet a bien vu que dans ce passage Poitou était « soit un pays fictif, soit un pays où l'on dit non », un pays, me permettrai-je d'ajouter, où l'on ne tient pas ses promesses, où l'on nie ses dettes. Quant aux villages mentionnés, dire que Saint-Generou(x) est proche de Saint-Julien de Voventes, alors que la distance entre ces deux localités est, à vol d'oiseau, de plus de cent kilomètres, c'est se moquer ou parler par énigme. Et l'on est amené à se demander avec M. Foulet si tous ces noms « n'auraient pas un sens autre que celui qui apparaît à première lecture. » On pense à ces nombreuses localités dont le nom a dû à sa consonnance d'être employé

avec une valeur ironique : Sotinghem, le pays des sots, Blangy, celui des flatteurs, Ronceroles [1], où l'on ronfle au sermon. Aller à Mortagne [2], c'est mourir ; Villon lui-même mentionne Rueil et Montpipeau [3], on accorde la prébende de Vatan [4] aux gens de qui l'on veut se défaire ; Niort enfin a eu dans l'argot la fortune que l'on sait. Ce qui a désigné au choix de Villon les deux villages en question, ne serait-ce pas simplement que leur nom offre une possibilité de calembour ? Ce qui lui a fait négliger les vingt-six lieues qui les séparent, ne serait-ce pas que ces noms rapprochés prêtent à un jeu de mots qui s'accorde avec le sens du passage ?

L'auteur des *Contrediz de Franc Gontier* prononçait et écrivait *chaise* pour *chaire*. Rencontrant le nom du village de Saint-Generou(x), il est vraisemblable qu'il l'a prononcé à la parisienne *genesou*. Or *je ne sou(s)* signifie « je ne paye pas, je ne règle pas ». *Voventes* s'interprète facilement « vos ventes » ou « vo vente » (cf. la plus bele rose de vo chapeau). Rapprochons les deux mots : il apparaîtra que Villon a voulu dire : « Je ne paye pas ce que vous m'avez vendu. » N'est-ce pas précisement la conduite qu'il tient à l'égard de Robin Turgis ?

Cette hypothèse, fragile par ce qu'elle suppose admis, est-elle de surcroît irrecevable au point de vue linguistique ? Deux objections se présentent immédiatement à l'esprit :

1. Le *s* qui a été produit au XVe s. par l'effacement des vibrations de *r* est évidemment une consonne sonore, alors que le *s* du verbe *soudre*, étant initial, est sourd ; donc l'homophonie entre *generou* et *je ne sou* n'existe pas. Non, certes, avec une articulation nette et soignée ; mais dans une prononciation relâchée ne peut-on concevoir que ce *s*, initial de mot, mais intérieur à un groupe, entouré de phonèmes sonores, ait pu se sonoriser quelque peu ? D'ailleurs une homophonie parfaite n'est pas requise : ils sont des plus fréquents, ces à-peu-près

1. *Romania*, LI, p. 424.

2. *Les Cent nouvelles Nouvelles*, éd. Wright, t. II, p. 133.

3. *Romania*, XLIII, p. 102.

4. *Les Arrêts d'Amour*, éd. Rychner, XXX, 49 ; Eloi d'Amerval, *le Livre de la Deablerie*, éd. Ward, p. 228a ; *le Dit de Menage*, v. 54. dans *Poèmes français sur les biens d'un ménage*, p. p. Urban Nyström, Helsinki, 1950.

qui ne doivent leur qualité de jeux de mots qu'à une prononciation relâchée du locuteur et à une certaine connivence de l'auditeur.

2. La vitalité du verbe *soudre* devait être au XVe s. fort réduite.

Sans doute ; Villon se fait cependant bien comprendre quand il écrit :

A luy n'ayons que faire ne que souldre.

Au siècle suivant encore Pierre Ramus [1] conjugue : « je soulds, nous souldons. » On peut penser qu'il ne l'aurait pas fait si la première personne de ce verbe avait été tout fait désuète.

En résumé, tout le passage pourrait bien n'être qu'une variation sur ce thème : « Ne comptez pas que je paye ma dette » ; et pour le développer Villon aurait eu recours à une plaisanterie traditionnelle sur les Poitevins et à des jeux de mots sur des noms de localités.

Michel Dubois.

SUR LES VERS 4149/4139 DU *GUILLAUME DE DOLE*

On lit, dans le *Guillaume de Dole*, aux vers 4143 et suivants de l'édition de Mme R. Lejeune :

Jor avant autre passa toute
cele quinzaine deerraine
d'avril, que li baron dou regne
durent estre a Maience tuit.
S'i furent il a grant deduit :
bien i parut a la merveille,
demaintenant a la sorvelle,
de l'envoiseüre qu'il firent.
Tuit li citoien s'en issirent
mie nuit, por aler au bos.

Je n'ai pas vu le manuscrit; mais le texte de Servois est le

1. Cité par Nyrop, *Grammaire historique*, II, p. 25.

même que ci-dessus, sauf que Servois, au vers 4149, imprime *de maintenant* en deux mots. C'est ce vers 4149 qui est en cause et qui, sous la forme où il nous est donné par les éditeurs (et sans doute par le manuscrit), n'offre pas de sens. Je ne sache pas qu'aucune des recensions des deux éditions (Mussafia, Lângfors, Jeanroy, Vigneras) s'y soit arrêtée. Il a pourtant besoin d'une correction, correction qui d'ailleurs est immédiate sur le vu du vers 4252/4242 *le premier jour de mai entrant*. Il faut lire :

Bien i parut a la merveille,
de mai entrant a la sorvelle,
de l'envoiseüre qu'il firent.

On sait qu'il s'agit, dans le passage, des fêtes de mai célébrées à Mayence par l'empereur et qui exigent qu'on aille, en forêt, la veille (ou l'avant-veille) du grand jour, couper l'arbre, le mai, dont on décorera sa maison.

Félix Lecoy.

SUR LE V. 177 DE *FLOIRE ET BLANCHEFLOR*

Floire et Blancheflor viennent de naître, le jour des Rameaux, le premier, de la femme du roi païen Phenis, la seconde, d'un chrétienne récemment capturée.

Li dui enfant, quant furent né,
De la feste furent nonmé;
La crestïenne pour le jour
Sa fille mist non Blancheflor.
Li rois mist non a son fill Floire.
Pour ce c'on sache mielz l'estoire,
Moult par ama forment l'enfant,
La mere plus ou autretant.
Conmandé l'ont a l'Aravie,
Pour ce qu'ele iert de sens garnie,
A norrir et a mestroier
Dou tretout fors de l'aletier;
Une paienne l'aletoit
Si con leur lois le conmandoit
Moult le norrissoit doucemen

184 Et gardoit ententivement
Plus que sa fille; ne savoit
Lequel des deus plus chier avoit.

Tel est le texte qu'on lit dans l'édition de Margaret M. Pelan (Publ. de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg, n° 7, 1956). Il est, sous cette forme, incompréhensible. Il serait dit que « la femme arabe » (Cf. l'*Index des noms propres* : « *Aravie* (adj. fém. employé comme substantif) 177, femme arabe ») fut chargée entièrement du soin d'élever Floire, sauf en ce qui concerne son allaitement, confié, selon la loi, à une païenne. Cette « femme arabe » n'était donc pas païenne ? bizarre ! On lit ensuite que la femme arabe (à moins que ce ne soit la nourrice) soignait et aimait Floire autant que sa fille. Or la suite du texte montre bien que la fille en question ne peut être que Blancheflor...

Il n'y a qu'un moyen pour supprimer l'incohérence, c'est d'éliminer l'« Aravie » intempestive et de lire *la ravie*, c'est-à-dire *la jeune femme enlevée*, la chrétienne, mère de Blancheflor, jugée digne d'élever Floire en même temps que sa fille, mais non autorisée à donner au jeune prince un lait interdit par la loi païenne.

Gérard Moignet.

HONORÉ BOUVET (APPELÉ A TORT BONET) PRIEUR DE SELONNET

Il est des personnages dont le rôle historique a été longtemps sous-estimé. L'auteur de *l'Arbre des Batailles* est de ceux-là, et son étude réserve encore des surprises.

Nous n'aborderons pas ici son activité politique. Il ne sera question, dans cette courte note, que de son patronyme.

M. Ivor Arnold écrivait, voici plus de trente ans, dans l'introduction à son édition de l'*Apparicion Maistre Jehan de Meun* et du *Somnium super materia Scismatis* : « On a longtemps hésité sur le nom du prieur de Salon. Dans les éditions de l'*Arbre des Batailles*, on trouve fréquemment le nom *Bonnor*, tandis que les manuscrits donnent généralement *Bonet*. On peut dire que depuis les découvertes par N. Valois d'un livre de suppliques

et du *Somnium*, dans lesquels le prieur est appelé *Bonet*, la question est définitivement réglée »[1].

En réalité, la question n'était pas réglée. C'est un petit document récemment retrouvé qui nous livre la véritable solution.

Il s'agit d'une pièce figurant au feuillet 93 d'un recueil qui porte à la Bibliothèque nationale la cote ms. français 21145. C'est une copie dressée au XVIIe siècle d'un original sans doute perdu aujourd'hui. En voici le texte :

Quit. de la Vél.

Je Honoré Bouvet, prieur de Salon, conseiller du Roy nostre sire, confesse avoir receu de Michiel Du Sablon, receveur general des aides ordonnees pour la guerre, 100 F à nous donnez pour un an de gages ou pension que le Roy par lettres du 3 avril 1392 m'a donnez pour soutenir mon etat. 8 mai 1398.

C. V. une face (*sic*) accomp. en chef de 3 estoiles et en pointe d'un bouvet ou petit veau ou bœuf.

Contentons-nous de noter que le titre de « conseiller du Roy » apparaît ici pour la première fois accolé à celui de « prieur de Salon », et que la pension royale — connue seulement jusqu'ici par une allusion du *Somnium*[2] — est désormais chiffrée et datée avec précision. Mais ce sont là des faits qui concernent la biographie du personnage, et nous n'entendons étudier ici que son nom.

---

1. Arnold (Ivor), *L'Apparicion Maistre Jehan de Meun et le Somnium super materia Scismatis d'Honoré Bonet* (*Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg*, fascicule 28), Paris, 1926, in-8°, introduction, p. XXXIX-XL, n. 2.

2. *Somnium*, ms. lat. 14643, f. 272 v°, et ms. des Archives vaticanes Armarium LIV, t. XXI, f. 78 : « *nec habebam denarium neque bursam, quoniam, pro habenda annua pensione quam dudum rex* michi *sua gracia dederat, meum servitorem transmiseram ad dominos generales...* »

La première réaction de l'érudit qui lira ce texte sera de penser que le copiste du XVIIe siècle a incorrectement transcrit l'original qu'il avait sous les yeux. Mais la présence des armes parlantes montre qu'il n'en est rien. S'il y a eu faute de lecture, c'est quand on a appelé « Bonet » un homme qui se nommait « Bouvet ».

L'erreur ne saurait toutefois être complètement expliquée que si l'on fait appel à la forme latinisée que l'on trouve dans un texte autographe demeuré inexplicablement inédit[1] : « Honoratus *Boveti.* » Le nom français *Bouvet* (écrit alors *Bouuet*) mal lu, ne pouvait être transcrit que par *Bonnet*. *Bonet* est une francisation de *Boneti*, mauvaise lecture pour *Boveti*.

L'auteur de *l'Arbre des Batailles* est bien loin d'être le seul Bouvet à qui semblable mésaventure soit advenue.

Consultons par exemple l'*Armorial général* de Rietstap. Nous y trouvons sans peine cinq familles Bouvet dont les armes parlantes ressemblent beaucoup à celles qui figurent sur le signet du prieur de Salon[2] :

Bouvet (Lorraine) : *d'azur au bœuf d'or accompagné en chef de 3 étoiles du même.*

Bouvet (France) : *d'azur au rencontre de bœuf d'or.*

Bouvet d'Ast (Piémont) : *d'azur au bœuf d'or accompagné en chef de 3 étoiles du même.*

Bouvet de Lozier (Bretagne) : *de sinople au bœuf d'or accompagné en chef de 2 étoiles du même.*

Bouvet de la Plesse (Bretagne) : *d'argent à 3 rencontres de bœuf de sable.*

Il faut en rapprocher une famille :

Bovet (Dauphiné) : *d'azur au bœuf passant d'or.*

---

1. Épître dédicatoire autographe au roi Charles VI (ms. des Archives vaticanes, f. 74 v°). Il en existe une copie contemporaine dans le ms. lat. 14643, f. 269, accompagnée d'une épître au pape, inédite elle aussi. Nous publierons prochainement ces deux textes.

2. Rietstap (J. B.), *Armorial général*, 2e éd., Gouda [1884], t. I, p. 275-276.

Reportons-nous maintenant 30 pages plus haut dans le même répertoire [1]. Nous y découvrirons, non sans étonnement, une famille :

Bonnet de Robert (Lorraine) : *d'azur au bœuf d'or accompagné de 3 étoiles du même rangées en chef.*

Elle porte donc des armes identiques à celles de cette autre famille lorraine, les Bouvet. Faut-il invoquer une invraisemblable coïncidence, ou un changement de nom plus invraisemblable encore ? L'explication la plus plausible devra être cherchée dans une mauvaise lecture.

La source commune à Rietstap et à la plupart des recueils héraldiques similaires réside essentiellement pour la France, dans ces collections de documents originaux et de copies dont la plus importante et la plus célèbre est celle formée par les d'Hozier.

Or, si nous nous reportons aux dossiers Bouvet et Bonnet de la série des *pièces originales*, nous constaterons qu'ils présentent un étrange phénomène d'« osmose ». C'est ainsi par exemple que des pièces signées de Denis Bouvet [2], « procureur de Monseigneur le duc d'Orliens ou duchié de Valoiz, es terres adjointes et ou conté de Beaumont », figurent tantôt sous la rubrique Bouvet (Pièces originales 482, dossier 10790, pièce n° 2), tantôt sous la rubrique Bonnet (Pièces originales 411, dossier 9157, pièce n° 13). Secrétaire de Charles d'Orléans vers 1420, et sans doute fils du précédent, Jehan Bouvet manifeste dans sa signature un visible souci d'éviter une mauvaise lecture de son patronyme : rompant avec les habitudes graphiques de son temps, il distingue soigneusement ses *n*, qu'il trace très pointus et fermés, de ses *u*, qu'il dessine bien arrondis, particulièrement lorsqu'il écrit son nom. Cela n'a pourtant pas empêché les auxiliaires de d'Hozier de le classer dans le dossier Bonnet (Pièces originales 411, dossier 9157, pièce n° 16). Pierre Bouvet (*ibid.*, dossier 9158, pièce n° 2) et Simonnet

1. *Ibid.*, p. 246.

2. Simple homonyme d'Honoré Bouvet. Ses armes sont entièrement différentes.

Bouvet (*ibid.*, dossier 9157, pièce n° 11) ont connu le même sort ; tous deux, cependant, signaient aussi fort lisiblement. Le dernier nommé, en particulier, écrit au début de l'acte : « *Je Simoñet Bouuet...* », remplaçant tout naturellement par un tilde le premier *n* de son nom de baptême ; il eût, bien évidemment, introduit la même abréviation dans son patronyme si celui-ci avait comporté également un *o* suivi de deux *n*.

Nous pourrions consacrer des pages entières à départager les Bouvet des Bonnet. Ce serait vite fastidieux. Qu'il nous soit permis seulement de citer pour terminer un certain « *Honoratus Bonneti* » désigné au f. 64 du registre G. 1360 des Archives des Alpes-Maritimes comme « *rector cappellanie fundate per Jacobum Senhoreti in altari B. Jacobi de Broco* » dans la première moitié du XVIe siècle. Peut-être ne fait-il qu'un avec cet « *Honoratus Boneti* » ou « *Bonneti* » que l'on trouve en 1558 vicaire de l'official de Vence [1] ? Sans doute un arrière-neveu d'Honoré Bouvet, conseiller de Charles VI.

*
* *

La petite rectification proposée n'a guère d'importance. L'œuvre compte plus que l'homme, et bien plus que le nom de l'homme. Nous sommes heureux, toutefois, d'avoir, au passage, attiré l'attention sur l'extrême confusion qui règne au sein de la série des Pièces Originales. En attendant un éventuel reclassement de cette si précieuse collection, un soigneux dépouillement sur fiches de tous les noms qui y figurent, ou du moins de tous les signataires d'actes, rendrait aux médiévistes d'inappréciables services [2].

Gilbert Ouy.

---

1. *Recueil des historiens de France, Pouillés*, t. VIII, éd. E. Clouzot, Paris, 1923, p. 307 C et 315 I.

2. Nous apprenons que notre collègue Mlle Madeleine Laurain a été récemment chargée d'entreprendre ce si utile travail.

COMPTES RENDUS

Francesco da Barberino, **Reggimento e costumi di donna**, *edizione critica a cura di* Giuseppe E. Sansone. Loescher-Chiantore, Torino 1957. (In-8° de cxxviii-270 pages de texte propre. Appendice : **La prima redazione**, 67 p., et 85 p. de texte inédit. Glossaire de 10 p.)

Parmi les mérites de cette édition, il faut tout de suite en signaler deux : — d'une part la découverte, démonstration et application d'un principe nous assurant une lecture correcte des vers non rimés qui constituent la plus grosse part du livre : la coupe et la longueur variable de ces *sciolti* semblent désormais bien déterminées, même dans les pages qu'on jugeait les plus altérées et douteuses jusqu'ici ; — d'autre part la mise au jour fortuite d'une première rédaction partielle, toute en prose, et la confrontation de cet inédit avec le texte déjà connu ; M. Sansone en tire des conséquences difficilement discutables et très importantes.

Il n'existe qu'un manuscrit ancien du *Reggimento* : l'ouvrage semble n'avoir pas rencontré grande faveur, et on l'a cru perdu pendant des siècles. Ce manuscrit pourrait être un apographe direct de l'original[1]. Il est soigné, et porte des corrections faites, selon M. Sansone, au temps même de la rédaction ou peu après ; cela le rendrait d'autant plus précieux. L'autre manuscrit, qui date de 1667, dérive directement du premier, et n'est donc pas à considérer. Les éditions imprimées, malgré les services rendus, sont bien imparfaites ; la meilleure, celle de Baudi de Vesme (1875), pèche par le parti-pris constant de régulariser la métrique au moyen de retouches arbitraires.

La première difficulté qui se présentait au nouvel éditeur était de discriminer dans le *Reggimento* : *a*) les parties rédigées certainement en prose, en dépit de certains lambeaux hendécasyllabiques ou heptasyllabiques dont la prose peut être semée par accident ; *b*) les parties en vers réguliers, rythmés et rimés : ceci est plus facile ; *c*) les parties en « prosimétrie » plus ou moins libre, c'est-à-dire en vers non rimés, les uns longs, les autres

1. Tout dernièrement, ce point a été mis en doute par M. Carlo Battisti.

brefs, capricieusement alternés, et souvent incertains, par le jeu des accents non classiques (5-10), des élisions ou apocopes mal figurées, et autres licences hypermétriques ou catalectiques.

M. Sansone s'est d'abord débarrassé sagement du préjugé accepté par Fr. Egidi dans son édition des *Documenti d'amore*, du même auteur. La recherche du *cursus* est trop problématique, et se combine trop mal avec celle de la métrique romane, pour qu'il soit prudent de s'en préoccuper [1]. M. Sansone entend raisonner en métricien romaniste. Sa trouvaille la plus personnelle est celle-ci, qu'il a faite en étudiant la ponctuation de son manuscrit ; les pages XXIII-XXVI seront utiles à consulter sur cette question générale, dont M. Mario Roques a signalé l'intérêt dans la *Romania*, t. LXXIII, p. 196 ss. L'un des trois « degrés » de la ponctuation médiévale, celui qui est figuré par un point haut et un trait oblique ·/ le plus souvent, semble avoir un double rôle dans le *Reggimento* : tantôt il marque une pause réelle, équivalente à notre point-et-virgule ; tantôt, à des places où une prose courante n'admettrait aucune coupure, on trouve ce signe par séries inattendues. Les premiers éditeurs ont cru à une ponctuation désordonnée. Un long et minutieux examen a prouvé à M. Sansone que de telles pages étaient faites de vers écrits à la file. Voilà donc un principe simple à interpréter, en vue d'une transcription conforme à l'usage moderne. Nous passerons sur les corollaires et accommodements divers de cette règle longuement approfondie par M. Sansone.

La structure polymorphe de l'ouvrage désormais n'est plus guère niable. Les intentions générales du poète-prosateur, qui ont varié au cours de la lente composition, ressortent curieusement de l'étude comparative de ces éléments métriques, tantôt plus nombreux, tantôt moins nombreux, comme on le voit aux pages XLVIII-L et comme on le verra mieux par l'appendice,

---

1. Par équité, on observera cependant que M. Sansone semble avoir mal compris une notation de Fr. Egidi. Celui-ci compare un certain type d'hendécasyllabe italien à une double clausule de *cursus planus* : il s'agit de l'hendécasyllabe avec accents de 4e-7e-10e, tel qu'il abonde dans le début de la *Comédie* (exemple : *tant'era piéno di sònno a quel pùnto...*). M. Egidi le définit ainsi : « *clausola ritmica che s'apre e si chiude con la cadenza del* planus, *avendo una sillaba interposta, la quale più che dividere, unisce e completa il ritmo* ». M. Sansone s'étonne, et blâme cette définition : « *La sillaba intermedia annulla il* planus » réplique-t-il. Et sans doute, s'il y avait une syllabe interposée *dans* une clausule, l'ensemble dactyle-spondée serait faussé ; il n'y aurait plus à parler de *cursus*. Je pense que Fr. Egidi voulait dire autre chose : le vers en question se compose de *deux* cadences de *planus*, chacune correcte, ni l'une ni l'autre n' « ayant » c'est-à-dire n' « incluant » une syllabe de trop, mais c'est leur couple qui se trouve « divisé » ou « uni » par une cheville médiane, que je mets entre crochets : _ ∪ ∪ _ _ [∪] _ ∪ ∪ _ _. Il y a tout de même là un schéma métrique impossible aux yeux d'un latiniste. Cetre hantise d'un *cursus* applicable au « vulgaire » a fait divaguer bien des esprits consciencieux.

où l'éditeur arrive à tirer de l'ombre une histoire de l'idéal littéraire de Francesco da Barberino.

Ensuite sont examinées les variantes que fait apparaître l'insertion dans le *Reggimento* de certaines maximes et de certains exemples provenant des *Documenti d'Amore*. La conclusion est que ces variantes ne sont pas le fait du copiste, mais d'une élaboration progressive et raisonnée, voulue par l'auteur des deux ouvrages.

Les particularités graphiques puis les caractères de la langue du *Reggimento* sont étudiés dans deux chapitres consciencieux, fidèles aux canons de l'édition philologique. Il arrive que certains jugements soient rapides et imprécis[1]. Dans la *Syntaxe*, beaucoup de choses très intéressantes, notamment à propos du verbe (*convenire*, p. XCIV et XCV ; discordance en nombre entre verbe et sujet, XCVII) ; de la préposition ; de l'ordre des mots (attribut lié au nom : *nel lavar la chiara acqua rimanga = l'acqua rimanga chiara*, p. CIV)[2].

---

1. Une critique détaillée de ces deux chapitres vient d'être fournie par M. Carlo Battisti. Elle nous dispense d'un examen nouveau ; voir *Lingua nostra*, t. XIX (1958), p. 31-32. Toutefois je conserve deux notes rédigées antérieurement, celle qu'on va lire ici, et la première qui suivra.

Le § 71 de la *Morphologie* fait naître des doutes. *Cavalieri, manieri* (« manoir »), formes de singulier à désinence en *-i*, apparaissent à M. Sansone comme des « croisements probables » avec des « formes septentrionales » résultant du suffixe *-erius*. — Je ne vois pas de quels types « septentrionaux » il pourrait s'agir, à moins que l'auteur, frappé indistinctement par la diphtongaison aussi bien que par la finale en *-i*, ne vise sans le dire deux traitements, provençaux l'un et l'autre. D'une part *-erium* > *-ier : mestier*, etc. ; et par analogie *-ariu(s)* > **-erius(s)* > *-iers : cavalier(s)*. Mais d'autre part *-arium, -erium*, etc. > *-ari, -eri* etc. : *vari, emperi, martiri, evori, aguri*, avec étalement de l'*i* en hiatus posttonique. Ce sont des phénomènes divergents, que le provençal ne « croise » pas. Comment le toscan pourrait-il les emprunter tous deux et les confondre ? Quant à ce « manoir » cité au même §, il n'a en provençal qu'une forme, *maner* (*manere*) ; l'adjectif *manier* (*manuarius*) n'a rien de commun avec lui. L'italien en fera ce qu'il veut, mais pour des raisons qui ne regardent pas le provençal. — Au lieu de ces allusions incertaines, il était facile d'observer deux faits. 1° Des substantifs en *-ri* au singulier ne sont pas courants en Toscane. Mais justement, la langue hésite entre les deux finales courantes (II et III), soit *-o* soit *-e*, pour les radicaux pris en exemple, et pour bien d'autres formations du même type, toutes empruntées : *scudier-, destrier-, pensier-, sentier-*, ou des noms propres comme *Olivieri*, sans compter *scolare/scolaro*, indigène. 2° Bien des singuliers en *-i* correspondent çà et là aux formes en *-o* (Monaci § 419) ou en *-e* (§ 427, cf. 108), du Piémont au Frioul, certes, mais aussi en Toscane (Guittone), et jusqu'en Sardaigne, jusqu'en Sicile même, région peu « septentrionale », où *pinseri, scuderi, amadori, criaturi*... sont des singuliers « normaux ». N'est-ce pas là la source du phénomène observé ? La diphtongaison est une autre affaire.

2. Mais sur des points de détail on pourrait discorder. — Y a-t-il vraiment ellipse de l'article (XCI) dans *pigliando i belli e non belli lasciando* ? Il suffirait d'écrire *e' non belli* : prononciation populaire.

Autre cas à distinguer du précédent, semble-t-il : dans le tour *Vedi palazzi*,

Le dernier chapitre de l'*Introduction* traite de la versification dans tous ses détails : décompte des syllabes, alternance des mètres, corrections possibles mais non désirables, place des accents. A noter p. CXXVI le relevé d'une vingtaine de vers accentués sur la 5e et sur la 10e syllabe. Voici maintenant quelques observations spéciales.

Césure « servienne »,

A la page 127, M. Sansone semble embarrassé par un vers comme

Rimandan per Constanza le donne

parce que, si l'accent doit être sur la 6e, on ne sait comment remplir la fin du vers ; si au contraire on intègre *rimandano*, il n'y a plus d'accent possible, ni sur la 4e ni sur la 6e. Pourtant *rimandano* me paraît plus que probable. On devrait d'abord relever chez Dante une série d'hendécasyllabes « croissants » qui, au lieu d'avoir l'accent normal sur la 4e, ont une sorte de césure latine après cette 4e, et un fort accent proparoxyton en tête du vers sur la 2e :

con l'anima // che sen girà sì trista	(*R.* LXVII 25)
o in abito // che di scïenza tiene	(*R.* LXXXIII 82)
degli angeli // che non furon ribelli	(*Inf.* III 38)
notabile // come 'l presente rio	(— XIV 89)
e vidila // mirabilmente oscura	(— XXI 6)
In exitu // Israël de Aegypto	(*Purg.* II 46)
Due angeli // con due spade affocate	(— VIII 26)
La vipera // che 'l Melanese accampa	(— — 80)
e Cesare // per soggiogare Ilerda	(— XVIII 101)

Peut-être encore

Lucifero // com' io l'avea lasciato	(*Inf.* XXXIV 89)

où l'accent principal sur *io* serait forcé. — Autres exemples où l'accent de 2e est net, mais la césure très faible :

vestíto di novo d'un drappo nero	(*R.*LXXII 9)
paréa che di quel bulicame uscisse	(*Inf.* XII 17)
e déntro da la lor fiamma si geme	(— XXVI 58)
trovásti per che del passare innanzi	(*Purg.* XXXI 26)

Il faudrait étendre cette recherche[1].

---

vedi vie coverte (XCI, cf. 210.9), que M. Sansone écrit avec un point d'interrogation, l'absence d'article serait justifiée par « la notion partitive » propre à ce complément direct. Mais je verrais là une exclamation plutôt qu'une interrogation ; et à vrai dire, *palazzi* n'est pas complément direct déterminé ; c'est plutôt l'attribut indéterminé, donc sans article, d'un complément non exprimé : « Vois [ce que la Dame a comme] palais ! »

1. Par exemple chez Boccace, où je trouve au hasard : *scrivendole//come dettava Amore* (éd. Massera, CIV 5). — En proposant, pour la commodité,

Dans tous ces vers, un rythme pair ascendant semble se créer dès les deux premières syllabes, et suggère en quelque sorte un faux accent sur la 4e ; dans la moitié d'entre eux, les plus heureux, la cadence se poursuit, bien marquée, au-delà de cette syllabe à demi posée, jusqu'à la 10e : *e vidilà mirábilménte oscúra* [1].

Césure « épique ».

Ne pourrait-on proposer deux compléments aux pages CXXIII-V ? D'abord noter la prédominance absolue des hendécasyllabes croissants (accents 4e-10e) sur les décroissants (accents 6e-10e). Ensuite une nouvelle question de césure. On voit M. Sansone appeler scrupuleusement *tétradécasyllabes* certains vers peu nombreux, mais bien attestés en tête et en queue par le signe ·/ habituel ; et pour cette raison l'éditeur imprime chacun de ces vers longs sur une seule ligne, au lieu d'en faire, comme ses prédécesseurs, deux *settenari*. C'est parfait. Mais si l'on examine par exemple le tétradécasyllabe

Guarda che non ti parlo di questa cotal donna

ou d'autres semblables, il semblerait plus simple d'y reconnaître un alexandrin à césure épique, précurseur du *martelliano*. Le nom importe peu : l'important est l'usage normal de cette césure épique, qu'il y aurait profit à signaler aussi dans certains types d'hendécasyllabes. Faute d'y songer, M. Sansone considère comme irrégulier (et il le serait sans doute aux yeux d'un Dante ou d'un Pétrarque) le premier vers, par exemple, de tout l'ouvrage :

---

d'appeler cette césure « servienne », j'use d'arbitraire et en demande pardon. Servius est le seul à donner un modèle de vers, calqué sur le grec et inusité chez les Latins, que voici : *Virgilius//Mantua quem creavit* (Quicherat, *Tr. de versif lat.*, XXXIII, 295). Lu à l'italienne, c'est un *endecasillabo piano* ; le pied initial est un choriambe (_ ◡ ◡ _) proparoxyton : il pourrait aussi bien être un procéleusmatique (◡ ◡ ◡ ◡), comme en assemblaient Quintus Catulus ou Ausone :

Animula//misèrula propèriter...
Et ámita // Venèria propèriter...

dont je coupe le pied final, pour faire ressortir dans le trimètre un *endecasillabo sciolto* (Quicherat, p. 335). — Bien entendu je ne crois nullement, chez les Italiens, à une imitation érudite du mètre latin. Il s'agit d'un procédé naturel, qui s'explique très bien par l'italien seul, désireux de marquer un effet d'élan ou de saisissement, à l'origine du moins.

1. La coupe « lyrique » française (accent de 3e suivi d'une atone : *Empereire des infernaux palus...*) était moins franche et agréable, en somme, que cette césure-ci. Dante a pratiqué aussi, moins souvent, la césure lyrique :

Con tre gole // caninamente latra (*Inf.* VI 14).
Per lo furio // che frodolento fece (— XXV 29)
Veramente // da tre mesi elli ha tolto (*Purg.* II 28).

onde procura ch'alcuno che ti paia,

vers qui aura des centaines de frères. M. Sansone, aussi entreprenant à sa façon que Fr. Egidi met entre parenthèses *chaque fois* qu'il le peut la voyelle qu'il estime vouée à l'apocope. On « devrait » donc dire ici, selon lui :

onde procura ch'alcun che ti paia.

De même, au lieu de *lavoro* (153.10) :

il tempo del lavor metteva in leggere.

Or le type de césure *onde procura ch'alcuno che ti paia* était courant dans les plus vieux poèmes français, et semblait sans doute normal encore à Francesco da Barberino. Il n'y a même pas lieu d'imprimer autrement que le reste la voyelle finale de *procura*.

La conséquence de ceci est qu'il ne convient pas, pour éviter des vers qu'on répute incorrects (hypermètres), il est même fâcheux, dis-je, de renoncer au soutien donné par le signe ·/ et de recouper arbitrairement le texte, comme le fait pourtant M. Sansone lui-même. Par exemple à la page 61 il imprime :

Onde comincio e dico :
s'ella sarà figliuola
d'imperadore o di re coronato,
non si pertiene omai ciò al trattato. (26-29)

Cependant le scribe — on nous le dit en note — a marqué la coupure après *imperadore*. Il faut donc imprimer :

s'ella sarà figliuola d'imperadore
o di re coronato...

Cette fois nous avons une césure épique de 6e ; c'est l'*a* de *figliuola* qui ne compte pas dans la mesure. — Parfois, il est vrai, nous restons obligés à des conjectures ; mais la notion assurée de césure épique permet des conjectures plus probables, je crois, que celles de M. Sansone. Ainsi, p. 68, on lit ceci :

Gitta la donna un sospiro e dimanda :
— Chi è colà ? — Dice il re :
— Io sono uno che menato
hanno qua le biltà tue. —

L'éditeur a interprété comme une fin de vers le signe ·/ après *il re* : ce doit être cette fois une simple ponctuation annonçant la parole citée. D'autre part il ajoute de son chef un ·/ après *menato* : je le supposerais aussi, mais après *uno* :

— Chi è colà ? — Dice il re : — Io sono uno
che menato hanno qua le biltà tue. —

Après l'hémistiche de quatre syllabes *Chi è colà* (dialèphe normale), les

six derniers mots du vers, comptant chacun pour une syllabe, sont ainsi mieux rythmés ; et les sept mots du vers suivant également ; c'est un argument valable.

*
* *

Sur le texte même du *Reggimento*, après ce qui vient d'être indiqué, nous n'aurons à observer que des points de détail. — P. 239, v. 26-30, je lirais volontiers

Lassamo su di sovra di far biondi
i capelli, e' canuti trasmutare ;
e qui ancor lo possiamo indugiare.

Le copiste a écrit au v. 29 : « *i capelli e* ancor li *canuti trasmutare* », ce qui fait un vers faux. *Ancor li* est une anticipation du vers 30 ; étourderie fréquente chez notre scribe : cette fois il a oublié de corriger.

P. 255, v. 8, *arme* semble fautif, les trois autres rimes étant en *-orme* (*or me*, *-or m'è*). Le vers n'offre aucun sens, ni avec *arme*, ni avec *orme*. Les huit brefs « motets » de ces deux pages sont tous des jeux d'esprit énigmatiques.

Au contraire l'œil saisit fort bien la petite figure cabalistique de la p. 244 : elle est destinée à préserver des maléfices la maison qui la porte. On en voit encore de comparables chez nous, si ce n'est que la ligne sinueuse du milieu (un S inversé) y est faite plus régulièrement, de deux demi-cercles alternés tangents à l'intérieur d'un cercle complet de rayon double [1]. Mais la brève inscription, *TA* à gauche, *U* à droite, est obscure. Serait-ce, en deux morceaux, le nom du signe *tau*, doué de vertus salvatrices lui aussi ? Les quatre croix latines tracées aux angles de la pierre autorisent peut-être cette conjecture.

Mais j'avoue ne pas comprendre mieux que les précédents éditeurs l'allusion de la page 268 (deuxième moitié) ; ici le sens littéral est clair, sans doute ; mais la description de la pierre ciselée, camée ou intaille, ne représente rien à nos yeux.

La publication devait s'arrêter à cette page, c'est-à-dire sur le don du talisman et le salut de la Dame au poète, qui termine l'ouvrage. Le texte définitif était déjà en placards quand fut communiquée à M. Sansone la découverte d'un manuscrit florentin du XVe siècle, contenant une première rédaction — insoupçonnée — du *Reggimento* ; rédaction toute en prose et beaucoup plus brève. Elle est divisée en quatre parties seulement, et inachevée. L'examen approfondi qu'en a fait M. Sansone prouve qu'elle est antérieure non seulement au *Reggimento* tel que nous le connaissions, mais

1. C'est un petit labyrinthe où l'ennemi tourne en rond ; voir *Revue des Études italiennes*, n. s. IV, p. 11 et note. — C'est aussi un ornement gothique fréquent.

aussi aux *Documenti* que cite ou recopie parfois ledit *Reggimento*. Il est visible que Francesco se proposait primitivement de composer un seul ouvrage, adressé tout à la fois aux hommes et aux femmes. Cette ébauche ayant été interrompue, l'auteur, éloigné de sa patrie, reprit les enseignements destinés aux hommes, les développa et en modifia la forme. Se laissant peu à peu entraîner, il finit par en faire un livre à part : ce sont les *Documenti*. Plus tard enfin il accomplit le même travail sur les enseignements destinés aux femmes : élaboration plus poussée peut-être, et plus artistique ; plus consciente à la longue de ses moyens techniques et de ses fins littéraires. A la prose courante se mêlent désormais des éléments métriques, puis des pages entières de « prosimétrie » ou de vers sans rimes, voire de vers normalement rimés.

Tout ce que M. Sansone pressentait dans son introduction (inchangée) touchant la composition du livre, ses principes et sa pratique, se trouve confirmé par ce que révèle la comparaison entre l'ébauche retrouvée, les *Documenti* (pour les éléments communs), et enfin le *Reggimento*. Nous ne pouvons entrer dans le détail de l'examen fait par M. Sansone ; il ne peut guère rester de doutes sur la réalité et l'intérêt de ses conclusions, soit touchant le fond même du livre — je veux dire ses diverses matières —, soit touchant les particularités de sa forme. On appréciera dans tout le § 8 et dans les citations des pages 324-327 une série de menus fait matériels et d'observations générales qui éclairent l'art de Francesco : comme toute prose italienne sa prose contient des fragments de vers tout faits, dus au hasard, à l'heureuse nature de la langue toscane ; ces éléments poétiques *non voulus* (M. Sansone le fait bien voir), Francesco les découvre en se relisant, les met en valeur, les polit chacun à son tour ; désormais les vers, isolés ou liés par deux ou trois, sont des vers *voulus*, car bientôt l'auteur, remaniant le contexte, les reliera en « laisses » non rimées, parfois assez longues et bien apparentes au milieu de la prose. Beaucoup moins souvent — mais le cas n'est pas exceptionnel — il saisira les rimes accidentelles pour les mettre en bonne place, ou introduira dans son texte les mots voulus pour rimer, surtout à la fin d'un passage : son « dessein » a donc évolué au cours des ans, comme grandit et se diversifie un être vivant, plante ou animal.

André PÉZARD.

ALFONSO EL SABIO, **General Estoria**. Segunda parte. I. Edición de † Antonio G. Solalinde, Lloyd A. Kasten, Victor R. B. Oelschläger. Consejo Superior de Investigaciones Científicas. Instituto « Miguel de Cervantes ». Madrid, 1957, LXVII + 475 pp.

En 1930, le regretté Antonio G. Solalinde publiait le texte de la première partie de la *General Estoria* du roi Alphonse le Savant dans la collection de l'ancien « Centro de Estudios Históricos » de Madrid. La guerre civile espagnole, la mort de Solalinde en 1937 et la seconde guerre mondiale ont con-

sidérablement retardé la publication des autres parties de l'ouvrage. On se réjouira donc vivement de voir renaître une entreprise que les successeurs de Solalinde définissent de la manière suivante :

« ...publicación del texto de toda la *General estoria*, seguida de varios volúmenes que contendrán un índice de los trabajos históricos, un vocabulario general y un estudio panorámico de la cultura en los días alfonsinos » (p. IX).

Les recherches sur la *General estoria* et d'autres ouvrages alphonsins sont menées depuis de longues années à l'Université du Wisconsin où enseigna Solalinde. Il faut espérer que les éditeurs actuels maintiendront un rythme régulier de publication et feront bientôt connaître une partie au moins des résultats auxquels conduit l'étude du fabuleux fichier alphonsin qu'ils ont constitué, fichier qui comprenait, au moment de l'édition du premier tome de la Seconde partie, 616 000 exemples.

A l'époque où Solalinde préparait l'édition de la Première partie, on discutait beaucoup la nouvelle méthode d'établissement des textes prônée par Dom H. Quentin et l'érudit espagnol, qui adoptait un manuscrit de base, avait néanmoins jugé utile de déterminer à l'aide de la nouvelle méthode les relations entre les divers manuscrits de la Première partie.

Le classement des manuscrits de la Seconde partie a été établi de la même façon, mais on a également choisi un ou plutôt *des* manuscrits de base, car les meilleurs témoins du texte comportent des lacunes. L'édition mérite toute confiance et offre aux hispanisants un excellent instrument de travail.

Il faut donc espérer que nous aurons bientôt entre les mains la suite du texte de la *General estoria*, en particulier de la Quatrième partie, la seule des parties inédites qui soit conservée dans un manuscrit émanant de la *cámara regia* d'Alphonse le Savant.

I. S. Révah.

Martín de Riquer, **La composición de « Li contes del Graal » y el « Guiromelant »** [Extr. de *Boletín de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona*, XXVII (1957-1958), p. 279-320.]

M. Martín de Riquer reprend ici une thèse qu'il avait déjà brillamment soutenue dans un article de *Filologia Romanza*, IV (1957), p. 120-147, à savoir que le *Perceval* de Chrestien, tel que nous le possédons, est, en réalité, l'amalgame de deux romans distincts, laissés tous deux inachevés par le poète au moment de sa mort, l'un consacré à Perceval, l'autre à Gauvain (cf. *Romania*, LXXVIII, 1957, p. 410-412). Le principal argument de M. de Riquer était qu'on peut relever, dans la chronologie respective des aventures des deux héros, des contradictions ou des absurdités inadmissibles — et qu'il est, d'autre part, possible de déceler quelque incohérence dans les passages de raccord sortis de la plume du compilateur (part. aux vers 4686-4726, épisode de la Demoiselle Hideuse; ou aux vers 6166-6171, au cours de l'épisode d'Escavalon). Cette thèse, inutile de le dire, a rencontré plus d'un con-

tradicteur ; elle a été, en particulier, très habilement et très vigoureusement combattue, dans un article paru dans le *Moyen Age* de 1958, p. 67-102, par M. Frappier, qui a sagement mis en garde contre l'importance exagérée que l'on pourrait être tenté d'attribuer à certains décalages chronologiques et qui a défendu les développements incriminés par M. de Riquer avec beaucoup de finesse (cf. en particulier ce qui est dit p. 90-94 de l'intervention de la Demoiselle Hideuse).

Si M. de Riquer reprend ici le problème, ce n'est pas tant pour répondre à ses adversaires que pour nous communiquer certaines remarques nouvelles qu'il a été amené à faire, et qui sont, il faut l'avouer, très troublantes. Il reconnaît tout d'abord qu'il a commis, dans son premier calcul des temps, quelques erreurs (par exemple, ce n'est pas le jour de la Pentecôte que se place la visite de Perceval au château du Graal) ; mais cela n'empêche pas la chronologie du *Conte du Graal* d'être absolument incohérente, et d'une incohérence foncière, d'une incohérence qui n'a pas d'analogue dans les autres romans de Chrestien, si peu scrupuleux que soit, en général, le poète en la matière. L'épisode de Perceval chez l'ermite, en particulier, aux vers 6212-6518, si étrangement engagé au milieu des aventures de Gauvain avec un décalage de cinq ans, reste parfaitement incongru. Quant aux passages de raccord qu'aurait rédigés le compilateur qui a malencontreusement soudé les deux romans, on peut faire à leur propos quelques constatations supplémentaires.

Les plus curieuses concernent la grande scène d'Escavalon, au cours de laquelle Gauvain, reconnu par ses ennemis dans leur propre château, n'est libéré qu'à la condition qu'il partira à la recherche de la lance qui saigne (vv. 6088-6201). Il est certain que cette condition, dans l'état actuel du texte, est en contradiction avec ce que l'on pouvait attendre de l'attitude immédiatement antérieure de Guinganbresil ou du jeune roi et des propos qu'ils ont échangés quelques vers plus haut (6042-6080) : alors que les deux personnages, conformément d'ailleurs aux lois de l'hospitalité, viennent de déclarer, en effet, que Gauvain, qui est sous leur sauvegarde, ne doit recevoir aucun dommage, brusquement et sur le conseil d'un vavassor sorti on ne sait d'où, ils lui imposent une tâche dont ils savent de science à peu près certaine qu'il ne pourra pas s'en acquitter. Chose plus curieuse encore, Guinganbresil (6140-6148) prétend justifier cette exigence en rappelant à Gauvain une défense qu'il lui aurait faite de ne jamais paraître à Escavalon, défense qu'en réalité il n'a formulée nulle part (cf. la note de Roach sur ce point dans son édition, aux vers 6141-45). Et si nous pensons, par ailleurs, que pas une seule fois au cours des trois mille vers que va durer encore le roman Gauvain ne fera allusion à l'obligation où il se trouve de découvrir la fameuse lance (il est vrai qu'il ne fait pas allusion non plus au duel qu'il doit soutenir contre Guinganbresil, duel qui est, lui, un élément qui remonte certainement à Chrestien), on sera tenté de penser, peut-être, qu'il

n'est pas impossible que les vers 6083-6201 ne soient qu'un raccord introduit après coup afin de lier et de mêler les aventures de Gauvain aux aventures de Perceval. — Toutefois, il n'est pas impossible non plus de considérer que ces incertitudes de développement, relevées par M. de Riquer, sont dues tout simplement au fait que le texte de Chrestien n'a pas reçu de son auteur l'ultime révision qui aurait fait disparaître les dernières taches qui heurtent aujourd'hui encore le goût d'un lecteur attentif et exigeant,

Beaucoup plus intéressantes me paraissent les remarques qu'a suggérées à M. de Riquer l'étude de la première continuation du *Conte du Graal*, et, plus précisément, de la première partie de cette première continuation, à savoir le *Guiromelant*. On sait que, dans tout un groupe de manuscrits, les manuscrits dits de la rédaction courte, la première continuation ne comporte que cette première partie. L'un d'entre eux même, le manuscrit *R*, ne va pas plus loin et ignore tout des continuations postérieures (seconde ou troisième). Or nous savons que le manuscrit *R* n'est pas un cas isolé, puisque les travaux de M. Fourquet nous ont appris que Wolfram von Eschenbach travaillait sur un recueil du même type. On a même pensé quelquefois, non sans vraisemblance, que le texte de *R* représentait une des formes les plus anciennes de ces continuations qui devaient, au cours du premier tiers du XIIIe siècle, prendre l'énorme développement que l'on sait — et une forme complète en elle-même. C'est qu'en effet ce texte de *R* (comme ceux de *A S P L*, semblables sur ce point) nous offre une conclusion du roman de Chrestien, conclusion postiche certainement, hâtive et sommaire peut-être, mais conclusion tout de même. Or, fait remarquer M. de Riquer, quelles sont les aventures que dénoue le texte de *R*? Celles de Guiromelant et, en quelques mots maladroits (*R* 1397-98; *L* 1053-1062; *A S P* 1134-1139), celle de Guinganbresil — et rien de plus. De la quête de la lance imposée à Gauvain par ledit Guinganbresil aux vers 6088-6201, pas un mot; pas un mot non plus de l'aventure de Montescleire proposée par la Demoiselle Hideuse aux vers 4701-4714, aventure choisie par Gauvain, ni de l'aventure du Chastel Orgueilleus (vv. 4687-4701), aventure proposée par la même demoiselle et choisie par Girflet, fils de Do. Il est tout de même curieux de constater que les vers 6088-6201 et 4688-4726 du *Conte du Graal*, vers que la seule critique interne pouvait déjà soupçonner d'avoir été introduits par un compilateur qui désirait lier deux romans inachevés de Chrestien, un « Perceval » et un « Gauvain », de constater, dis-je, que ces vers paraissent avoir été ignorés également du personnage qui a rédigé le *Guiromllant*. A cette situation, M. de Riquer a naturellement une explication toute prête : le *Guiromelant* a été composé pour servir de conclusion au « Gauvain » de Chrestien et au « Gauvain » seul, à un moment où le « Gauvain » et le « Perceval » n'avaient pas encore été réunis arbitrairement pour former notre actuel *Conte du Graal*. Et cette hypothèse est peut-être confirmée par un détail, bien curieux lui aussi : par trois fois, dans le *Guiromelant*, l'auteur nomme Girflet,

fils de Do [1) *L* 253 ; *S P* 261 ; *R* 277 *T V D* 269 ; — 2) *L* 625 ; *S P* 617 ; *R* 693 ; *T V D* 659 ; *E M Q U* 1089 — 3) *L* 709 ; *S P* 705-710 ; *R* 800 ; *T V D* 743 ; *E M Q U* 1201] ; or Girflet ne peut pas être présent et ne devrait pas être nommé, puisque, en principe, il est parti pour l'aventure du Chastel Orgueilleus où il lui est arrivé malheur ; et cela est si vrai qu'un manuscrit, un seul, le manuscrit *A*, le manuscrit de Guiot, a, les trois fois, remplacé le nom de Girflet par un autre nom. Est-ce que nous n'aurions pas, là encore, une preuve que l'auteur du *Guiromelant* (qui n'aurait connu que le « Gauvain ») ignorait les vers 4688-4700 où il est justement fait mention par la Demoiselle Hideuse de l'aventure du Chastel Orgueilleus, et qui seraient précisément, eux aussi, des vers de raccord ?

Comme bien on pense les remarques de M. de Riquer ne convaincront pas aisément les partisans de l'unité du roman de Chrestien. Elles ont, cependant, le très grand mérite, par leur précision, de poser le problème sous son aspect strictement philologique et d'attirer l'attention sur des difficultés qui mériteraient d'être affrontées avec toute l'ampleur désirable. En réalité, cependant, et pour ma part, je vois, à première lecture, dans le raisonnement de M. de Riquer, deux points par où il peut être contesté.

Tout d'abord, nous ne somme pas au clair sur les rapports des diverses rédactions de la première continuation. Pouvons-nous affirmer que le texte court, le texte de *R* (et les textes de *ASPL*, dans la mesure où il sont d'accord avec *R*) soit la forme initiale et authentique du *Guiromelant ?* Pour nous en tenir ici au point mis en cause par M. de Riquer, on reste tout de même inquiet de la rapidité quelque peu indécente avec laquelle ce texte escamote le problème de Guinganbresil et de la facilité qui préside à la réconciliation de ce farouche adversaire avec Gauvain — ou plutôt avec Arthur, car de son inimitié à l'égard de Gauvain, il n'est, en fait, nullement question dans le passage. Aussi convient-il d'y regarder d'un peu plus près, et voici ce que l'on peut noter. Dans les cinq manuscrits de cette version courte (*R L A S P*), Guinganbresil n'est pas le seul personnage à prêter hommage à Arthur ; il est chaque fois accompagné d'un autre héros, que les textes, avec quelques variantes, appellent Élie de Dinasdire (*R* 1391 ; *L* 1052 ; *A S P* 1113). Or la question est de savoir qui peut bien être cet inconnu, qui dit sans doute son nom, mais qui apparaît ici pour la première fois et qu'on ne reverra plus. Je crois qu'il est facile à identifier malgré son déguisement. Il s'agit en fait d'un doublet de Disnadarés, qui dans la partie correspondante de la version longue et de la version mixte (*E M Q U* 5330-5333 ; *T V D* 1999) est, en effet, réconcilié avec Gauvain en même temps que Guinganbresil, mais qui, dans ces deux rédactions, nous a été assez longuement présenté et dont la présence est donc cette fois pleinement justifiée. Ce qui signifie que la conclusion, au moins, de la rédaction courte du Guiromelant trahit la connaissance de la rédaction mixte et de la rédaction longue, et, en particulier, que le nom de Guinganbresil, lié à celui de Disnadarés, *alias* Élie de Dinas-

dire, ne figure dans cette version courte (telle du moins que nous la possédons) que parce qu'il a été emprunté à l'une des deux autres versions, cet emprunt, de pure forme, expliquant d'ailleurs le peu d'intérêt ou d'attention que l'auteur a accordé au personnage. Est-ce à dire que cette rédaction courte n'est, dans son ensemble, qu'une rédaction abrégée, donc secondaire et dérivée ? Ce point ne saurait être tranché sur le vu de la simple remarque de détail que nous venons de faire. Mais, même en nous plaçant dans l'hypothèse la plus favorable au raisonnement de M. de Riquer, c'est-à-dire en admettant qu'il y ait eu très tôt un premier *Guiromelant* conforme en gros à la rédaction courte que nous avons gardée, un *Guiromelant* rédigé pour servir de conclusion rapide au poème de Chrestien et le rendre ainsi présentable au public, ce Guiromelant ne parlait évidemment pas de Guinganbresil et se contentait de terminer tant bien que mal (et plutôt mal que bien) le récit de l'épisode au milieu duquel le récit de Chrestien était brutalement interrompu, c'est-à-dire l'épisode qui met face à face Gauvain et Guiromelant. Or l'on voit immédiatement la conséquence qu'un tel état de choses a pour le raisonnement de M. de Riquer : si le *Guiromelant* primitif négligeait le personnage de Guinganbresil et ne se souciait pas de dénouer le problème posé par le défi lancé par lui à Gauvain, bien que ce personnage fût évidemment un personnage authentique de Chrestien, le silence du même *Guiromelant* concernant l'aventure de Montescleire, ou celle du Chastel Orgueilleus, ou la queste de la lance, ne peut plus être considéré comme un argument contre l'authenticité de l'annonce desdits épisodes.

Et cela nous amène à la seconde remarque que suggère le raisonnement de M. de Riquer, remarque de principe, cette fois, mais liée à la première. Dans le fond, toute la construction de M. de Riquer repose sur le postulat que les continuateurs se considéraient comme tenus de reprendre et de dénouer tous les épisodes annoncés par leurs prédécesseurs et que, dans la mesure où une annonce, figurant dans les textes que nous possédons aujourd'hui, n'a pas, dans une certaine suite, de correspondant, nous pouvons en déduire que l'auteur de cette suite ne lisait pas ladite annonce dans le texte dont il disposait. Mais il suffit d'énoncer ce postulat pour voir combien il est peu conforme à la réalité. L'aventure de Montescleire, par exemple, ne reçoit de développement que dans certains manuscrits de la version longue (ms. *E U G*) ; ce développement est absent, non seulement de la version courte, mais aussi de la version mixte (*T V D*) et même de deux représentants de la version longue (*M Q*) : dirons-nous que les rédacteurs ou les compilateurs de *T V D M Q* lisaient le roman de Chrestien dans un texte où ne figuraient pas les vers 4701-4714 ? Et que ferons-nous des vers 4724-4726, où nous voyons un Kahedins partir pour l'aventure du Mont Dolereus ? De ce personnage et de cette aventure, il ne sera plus jamais question par la suite, nulle part : dirons-nous qu'il s'agit d'une interpolation tardive, et si tardive qu'aucun épigone ne l'a connue ? Évidemment non. Il s'en faut donc, et de

beaucoup, que le raisonnement de M. de Riquer ait la rigueur d'une démonstration dirimante. Non pas, naturellement, que ce raisonnement ne soit pas en lui-même valable ; mais chaque cas particulier est à examiner pour lui-même. En ce qui concerne les aventures proposées par la Demoiselle Hideuse aux vers 4688-4714, on se trouve ramené, en dépit qu'on en ait, à la question de savoir pourquoi un interpolateur aurait introduit ces nouveaux mystères, s'il n'avait pas l'intention d'en tirer quelque parti. Il est sans doute plus naturel d'y voir quelques pierres d'attente, placées là par Chrestien, et que ses continuateurs ou bien ont négligées, ou bien ont utilisées au petit bonheur, selon leur médiocre talent. Pour ce qui est de la lance destructive (vv. 6168-6171) — et sans entrer dans l'épineuse question de savoir si ce trait supplémentaire rentre bien dans la conception initiale de Chrestien, ou s'il s'agit d'un caractère surajouté — il me paraît assez dans la manière de Chrestien de ne révéler que peu à peu et comme par morceaux, par approximations et touches successives, les divers éléments d'une même aventure, si bien qu'il n'y a pas lieu de s'étonner que ce caractère de la lance (même s'il est authentique) n'ait pas été mentionné lors de la première visite de Perceval au château du Graal. Quant à l'intervention de Gauvain dans la trame d'une aventure qui paraissait réservée à Perceval, je ne vois pas non plus qu'on puisse en être surpris. Je n'irais peut-être pas si loin que M. Frappier (p. 93 de son article), qui voit déjà, dans les choix différents de Perceval et de Gauvain aux vers 4718-4740, l'opposition, ou tout au moins une sorte de préfiguration de l'opposition des chevaleries terriennes et des chevaleries célestes ; je crains qu'il n'y ait là anticipation d'une valeur qui n'apparaîtra que plus tard. Mais Chrestien avait déjà eu l'idée de mettre en rivalité, d'ailleurs amicale, dans un roman, Gauvain et le héros de son choix ; il suffit de penser au *conte de la Charrete*, où nous avons une première tentative de combinaison (tentative d'ailleurs médiocre dans le cas particulier) entre ce que les critiques modernes appellent le type biographique et le type épisodique du roman arthurien. Pourquoi Chrestien n'aurait-il pas repris le procédé pour en tirer de meilleurs effets ? Qui nous dit que l'aventure du Château de Montescleire et de l'Espee aus estranges renges n'était pas destinée à recouper l'aventure du Graal proprement dit ? Et peut-être, si Chrestien avait achevé son roman, aurait-on vu Gauvain soutenir Perceval dans ses épreuves, rehausser par contraste la gloire du jeune chevalier, sans pour cela être lui-même condamné, sinon à l'échec, du moins à la honte.

Ceci dit, on garde tout de même quelque inquiétude. Je ne retiens pas comme argument la longueur anormale d'un texte pourtant inachevé. Je ne pense pas non plus, à proprement parler, aux incohérences chronologiques (quoique le temps où se déroule le dernier épisode conservé du roman soit difficilement conciliable avec les données de départ, par quelque biais qu'on essaie de pallier cette étrangeté). Mais on échappe difficilement à l'impression de dualité — j'allais dire foncière — que laisse la lecture du texte de Chrestien.

Et il faut bien croire que le sentiment de cette dualité, réelle ou illusoire, n'est pas seulement le fait de lecteurs modernes, plus ou moins embarrassés de préoccupations critiques, ou même hypercritiques, puisque les lecteurs anciens eux-mêmes, successeurs immédiats de Crestien, paraissent l'avoir éprouvé également. En fait, la première continuation se soucie si peu de Perceval qu'elle ne le nomme pas une seule fois (sauf dans l'épisode de Caradoc, qui est un morceau surajouté et où le rôle qu'elle lui fait jouer est tout à fait étranger à son caractère propre) : elle montre par là que son auteur n'avait sans doute pas réussi à démêler clairement quel rapport il y avait lieu d'établir entre les aventures des deux héros, Gauvain et Perceval, et qu'il s'était résolument décidé à trancher dans le vif en sacrifiant l'un des deux rôles. Procédé outrageusement radical certainement, erroné très probablement, et contraire, je le veux bien, aux intentions de Chrestien, mais à coup sûr significatif. Pour cet auteur aussi, il y avait bien, semble-t-il, dans le *Graal* de Chrestien, deux romans, deux sujets, distincts en fait, sinon en droit, et il lui paraissait loisible de n'en reprendre qu'un en négligeant l'autre. Il est vrai, que, jouant de malheur, ce continuateur ne semble pas avoir pu mener sa tâche à terme ; d'où il résulte que nous ne pouvons pas dire s'il avait l'intention de réutiliser Perceval, ni, dans le cas de l'affirmative, ce qu'il avait l'intention d'en faire (cf. toutefois le vers 13 161 de *T V D*, et ses équivalents dans les autres versions, qui sans aucun doute annonce le véritable héros de l'aventure du Graal). Il reste toutefois que, s'il avait réservé pour plus tard un rôle à Perceval, il avait attendu bien longtemps avant de faire réapparaître le personnage, si longtemps même que la mort (ou tout autre motif d'interruption) l'a, lui aussi, « adevancié » et qu'il n'a pu nous livrer son secret.

Tout compte fait, le problème de l'unité (ou de la dualité) du *Conte du Graal* apparaît comme difficile à résoudre. J'ajouterais cependant qu'il faut tout de même se garder de trop négliger le témoignage de la tradition manuscrite ; or les explicit de deux manuscrits au moins (*A*, B. N. fr. 794, au milieu de son texte, et *H*, Berne 352) nous invitent à penser que le texte de Chrestien, inachevé, a dû circuler quelque temps dans des copies qui ne comportaient aucune espèce de conclusion. Ce qui revient à dire que ce texte a été, en un premier temps, publié avec un certain respect (dans la mesure où ce mot a un sens concernant les pratiques littéraires du moyen âge). Or c'est là une attitude qui se concilie mal avec l'hypothèse qui veut qu'on eût pris la peine, avant cette publication, de mêler l'une à l'autre deux esquisses, de combiner deux brouillons, tous deux interrompus, pour obtenir un produit hybride, lui-même incomplet. Il est sans doute plus simple de considérer, au moins par provision, que le texte du *Conte du Graal* a été rédigé, à quelques détails près, peut-être, par Chrestien tel que nous le possédons encore aujourd'hui.

Félix Lecoy.

DISCUSSION

CERCAMON A CONNU TRISTAN

Dans un article publié en 1957 [1], j'avouais être séduit par l'interprétation d'un vers de Cercamon, exposée dans un article de Carl Appel [2]. Pour cet érudit, le troubadour fait allusion à Tristan, dans le vers suivant de la pièce « Pillet-Carstens, 112, 12 » :

... « et ai n'enqer lo cor tristan... »

L'hypothèse me paraissait très vraisemblable ; aussi n'avais-je pas jugé utile d'apporter de nouveaux arguments en sa faveur. Or, dans un article récent [3], M. le professeur M. Delbouille nie catégoriquement toute allusion de Cercamon à l'amant de la reine Iseut. Ne fondant aucune théorie précise sur l'interprétation de C. Appel, que je présentais d'ailleurs dubitativement, j'étais prêt à l'abandonner, si je trouvais, dans l'article de M. M. Delbouille, des arguments péremptoires et définitifs. Je dois avouer, en toute objectivité, que ce n'est pas le cas. Peut-être était-ce prévisible : lorsque des érudits tels que C. Appel, A. Kolsen, A. Jeanroy, J. Anglade et M. Delbouille ne parviennent pas à se mettre d'accord, il est à présumer que le problème présente de sérieuses difficultés.

Je me propose donc, sans esprit de polémique, mais avec l'unique souci de rechercher la vérité, d'exposer les points sur lesquels l'argumentation du professeur de l'Université de Liège me paraît extrêmement fragile.

Tout d'abord, nous accorderons à M. Delbouille que la proposition d'A. Kolsen [4], lisant *encor* au lieu d'*enqer* dans le vers de Cercamon, ne s'impose pas. Cela étant dit, l'érudit belge nous surprend quelque peu en

---

1. *Les plus anciens troubadours et la légende amoureuse de Tristan et d'Iseut*, « Mélanges... à la mémoire d'Isvàn Frank », Universität des Saarlandes, p. 156-158.

2. *Tristan bei Cercamon* ? « Zeitschrift für Rom. Phil. », 1921, XLI.

3. *Cercamon n'a pas connu Tristan*, « Studi in onore di Angelo Monteverdi », Modena, 1959, p. 198.

4. « Zeitschrift für Rom. Phil. », *l. c.*, p. 553. Voir M. Delbouille, *art. cit.*, p. 199.

déclarant qu'il ne comprend pas, à son tour, la traduction de C. Appel : « Sans doute, écrit-il, dans la version de Thomas, Tristan se plaint-il du partage d'Iseut, mais s'il déplore que Marc puisse la tenir dans ses bras et qu'elle souffre de vivre loin de lui-même, il trouve aussitôt dans son propre amour l'assurance d'être toujours aimé et la volonté de rester fidèle » [1]. Et, pour étayer sa thèse, M. Delbouille cite dix-huit vers du monologue de Tristan avant son mariage avec Iseut aux blanches mains [2]. Ce sont les vers 103-120 de l'édition de J. Bédier (1, p. 263-264), débutant par :

« Comment avreit ele changé ? »

Évidemment, le choix de l'érudit liégeois est soigneusement fait, car il ne tient nul compte des vers antérieurs et postérieurs, où le neveu de Marc exprime nettement sa *jalousie* et sa défiance à l'égard de la reine. Il importe de les citer :

vers 61 : Jo perc pur vos joie e deduit,
Et vos l'avez e jur e nuit ;
Jo main ma vie en grant dolur,
Et vos vostre en délit d'amur.
Jo ne faz fors vos desirer,
Et vos nel puez consirer
Que deduit e joie n'aiez
E que tuiz voz bienz ne facez...

vers 73 : Ço qu'aveir ne puis claim jo quite
Car jo sai bien qu'el se delite ;
Ublié m'ad pur suen delit...

vers 99 : De li sui del tuit obliez,
Car sis corages est changez...

Dans le monologue, Tristan est en proie, en effet, à des sentiments contradictoires. On pourrait donc nous objecter qu'après avoir douté il revient à l'espérance. Mais l'objection ne tient pas, car des vers, *postérieurs* à ceux que cite M. Delbouille, font apparaître nettement la jalousie, et le manque de confiance dans les sentiments d'Iseut. Les voici :

vers 135 : ...En mun corage très bien sent
Que petit mei aime u nient ;
Car, s'ele en sun coer plus m'amast,
D'acune rien me confortast...

Mais il y a plus encore. Suivant Thomas, si Tristan se résout finalement à épouser la dame « aux blanches mains », c'est pour :

vers 242 : ...entroblier l'altre Ysolt,
Car il quide q'ele l'oblit
Pur sun seignur u pur delit.

---

1. *Art. cit.*, p. 200.
2. J. Bédier, *Le roman de Tristan par Thomas...*, Paris, 1902-1905, 2 vol. (S. A. T. F.).

Or, là, nous n'assistons plus aux indécisions de Tristan ; le monologue a pris fin, et le poète nous assure indiscutablement que *Tristan croit qu'Iseut l'a oublié*, par amour pour son mari ou simple goût du plaisir.

En somme, M. Delbouille n'a choisi, dans le monologue, qu'un « moment » du débat, celui qui appuie sa thèse, c'est-à-dire les vers où le neveu de Marc *tente de se persuader* qu'Iseut l'aime toujours. En réalité, si nous tenons compte surtout des vers 242-244, et contrairement aux affirmations du romaniste belge [1], l'expression « Avoir le cœur de Tristan », peut exactement signifier : « s'irriter de l'inconstance des femmes », ou « souffrir de se sentir trahi ». Autrement dit, cette expression s'adapterait parfaitement aux sentiments exprimés dans la pièce du troubadour.

L'argument psychologique mis en relief par M. Delbouille nous paraît donc peu convaincant.

Nous passerons aux arguments philologiques. L'érudit belge réunit un nombre impressionnant d'exemples, pris dans l'œuvre des troubadours [2], pour illustrer la correction et l'emploi fréquent du tour : « avoir (le) cœur + adjectif ». Un tel souci pourra sembler superflu à tout lecteur attentif des troubadours. Il est évident que C. Appel n'ignorait pas l'absolue régularité grammaticale et la banalité de l'expression. Mais ce n'est pas là le véritable problème. Il importe surtout de s'assurer, à l'opposé, si le tour « avoir le cœur de Tristan » (hypothèse de C. Appel) est grammaticalement correct. M. Delbouille le proclame lui-même, en notant : « L'ancien provençal connaissait... le complément déterminatif sans préposition, et, grammaticalement, la formule y eût été chose normale » [3]. Cette concession nous dispenserait de fournir des exemples, mais nous en produirons au moins un, qui nous paraît très significatif. Il est emprunté à Aimeric de Peguilhan [4] :

« Qu'ieu non ai ges tot lo sen Salamo ».

Si l'exemple nous paraît significatif, c'est que nous sommes en présence (avec substitution de *sen* à *cor*) d'une formule jumelle [5]. Or, on citerait aisé-

---

1. *Art. cit.*, p. 201.
2. *Art. cit.*, p. 202-203. M. Delbouille s'excuse d'ailleurs d'avoir cité tant d'exemples.
3. *Art cit.*, p. 202, note 6.
4. Ed. W. P. Shepard et F. M. Chambers, Evanston, 1950, pièce 34, vers 24, page 175.
5. Les troubadours réunissent souvent en effet, *cor* et *sen*. Bornons-nous à quelques exemples : « Aissi. m va. l sens e·l cors camian » (Peire Raimon de Toulouse, éd. A. Cavaliere, 1935, pièce VI, p. 39, vers 46) ; « Qu'en joi es mos cors e mos sens » (Albertet, éd. J. Boutière, 1937, pièce II, p. 38, vers 2) ; « Totz mos cors e mos sens » (Elias Cairel, éd. R. Lavaud, 1912, pièce XIV, p. 26, vers 1).

ment des cas de « *aver lo sen* + adjectif » [1], alors qu'on trouve rarement : « *aver lo sen* + nom propre sans préposition — complément déterminatif » [2]. Mais, dans le cas particulier, l'exemple d'Aimeric de Peguilhan est hors de toute contestation. On peut donc affirmer que, même seul, il s'opposerait, sans être menacé, à une foule de tours : « *aver lo sen* + adjectif ». Pourquoi ne pourrait-il en être de même en ce qui concerne l'expression : « *ai... lo cor Tristan* » ?

En tout état de cause, l'aveu de M. Delbouille, avec l'exemple que nous avons fourni, suffit à démontrer que l'interprétation de C. Appel respecte les règles de l'ancienne langue d'oc, et qu'elle est « grammaticalement irréprochable ». Elle ne force — on le voit — ni le sens (nous renvoyons à notre discussion antérieure sur les vers du monologue de Tristan), ni la syntaxe, ni le vocabulaire.

Au contraire, M. Delbouille nous propose de voir un « mot rare » [3] dans un participe *tristan* (de *tristar*, être triste). Nous répondrons que ce n'est pas un mot rare, mais un mot *unique*, puisqu'on ne peut objectivement tenir compte de l'exemple *tristan* (t), cité par le romaniste belge et pris dans... *un texte dialectal du XVIe siècle* [4].

Or, un adjectif (ou participe) tel que celui-là, s'il avait été employé dans la langue médiévale, se trouverait chez d'autres troubadours, si souvent « tristes », et rimant si souvent en *an*. Allons plus loin : si le mot était une création de Cercamon pour les « besoins de la rime » [5], il serait passé à la langue lyrique. Puisqu'il est impossible de l'y retrouver, c'est que les contemporains et les successeurs de Cercamon ont lu, comme Appel, *Tristan*.

Mais est-il exact de déclarer, avec M. Delbouille, que « nulle part [n'apparaît] un adjectif ou un participe qui, pour marquer la tristesse, aurait offert à Cercamon la rime nécessaire en *-an* [6] ? » Sans avoir procédé à des recherches exhaustives, nous pouvons proposer plusieurs formules :

— *Guiraut de Calanson* :
... « al cor m'es trop pezan » (P-C, 243, 11 ; vers 12)
— *Guillen Adhemar* :
... «[lo] cor sospiran » (P-C, 202, 12 ; vers 32)

---

1. La formule étant assez banale, nous n'imiterons pas M. Delbouille, mais nous en avons recueilli, sans chercher très loin, plusieurs exemples.
2. Je trouve encore dans Peire Cardenal (éd. R. Lavaud, Toulouse, 1957, pièce LXIII, p. 408, vers 12) : *e qe acses lo sen Cato.*
3. *Art cit.*, p. 203.
4. *Art. cit.*, p. 204. Il s'agit de : « Les Rameaux, mystère du XVIe siècle en dialecte embrunais... », Gap, 1928 — (vers 1600, par erreur 1660 au *glossaire*).
5. *Art. cit.*, p. 203.
6. *Art. cit.*, p. 203.

— *Roland à Saraqosse* [1] :
vers 651 : « Vi Malmatin, si. n at lo cor dolant... »

Les mots *pezan*, *sospiran*, *dolan* appartiennent sans contestation possible à l'ancienne langue d'oc ; ils offraient au troubadour la rime nécessaire. Les « besoins de la rime » évoqués par M. Delbouille, après J. Anglade, sont donc illusoires. Dans ces conditions, en admettant même que Cercamon ait voulu délibérément forger un participe *tristan*, nous estimons qu'il y aurait été poussé par le désir de faire un jeu de mots ; et, par une voie détournée, nous voici ramenés à une allusion à l'amant d'Iseut.

Ces constatations nous permettent, croyons-nous, d'affirmer que les arguments philologiques de M. Delbouille n'emportent pas plus la conviction que ses arguments psychologiques.

Le dernier point que nous avons l'intention d'examiner est plus complexe : il se prête difficilement à une solution nette, et risque de mettre en jeu des opinions préconçues et des théories érudites diamétralement opposées.

M. Delbouille écrit : « L'âge du premier Tristan français est précisément ce que l'on cherche » [2]. Cette déclaration est dictée par une conception générale de la création littéraire au Moyen Age opposée à celle des érudits auxquels je dois mon goût pour les études romanes ; je ne veux donc pas m'engager, avec le professeur liégeois, dans uu « dialogue de sourds ». Pour lui, les troubadours n'ont pu faire allusion à Tristan avant qu'ait été rédigé le « premier Tristan français ». Antérieurement à cette rédaction, il n'y avait rien : ni traditions orales, ni « lais », ni légendes ; — tout au plus, admettrait-on, en cas de nécessité [3], des citations de chroniques plus ou moins historiques ou de poèmes latins dus à des « clercs ». Le trouvère, créateur *ex nihilo*, s'est assis devant une table de travail, a rédigé le roman, et l'a publié. Nous objecterons seulement que cette conception « moderne » nous paraît complètement inadaptée à la réalité médiévale ; au Moyen Age, les thèmes, même aristocratiques, devenaient populaires grâce aux récits des jongleurs et non grâce à la diffusion de manuscrits calligraphiés et signés. E. Faral lui-même l'admettait, tout au moins partiellement, pour les *romans* de Tristan [4].

Quoi qu'il en soit, M. Delbouille, comme on le verra, donne au *Tristan* primitif une date postérieure à 1160. Il faut donc supposer que les

---

1. M. Roques, *Roland à Saragosse...*, « Romania », 1942-43, tome LXVII, p. 290-330. On trouve, dans ce texte, d'autres exemples de *dolan*, attestés à la rime (vers 316, 628, 1019, 1350).
2. *Art. cit.*, p. 201.
3. *Art. cit.*, p. 205. n. 13. Voir la concession condescendante de M. Delbouille au sujet de la possibilité d'une citation d'Arthur par Marcabru.
4. *Les Jongleurs en France au Moyen Age*, Paris, 1910, p. 197.

« versions dérivées » de Thomas et Béroul ont suivi presque immédiatement le prototype. Citons, à ce sujet, un avis récemment exprimé par M. F. Lecoy [1] : ... « je crois cependant que le travail de M. Raynaud de Lage assure avec assez de fondement la position de ceux (dont je suis, je l'avoue) qui croient qu'il y a une brisure dans notre texte [celui du *Tristan* de Béroul] aux vers 2750-64, et que nous avons dans la première partie, les débris, le reste, la portion sauvée d'un poème *relativement ancien* ». Nous soulignons les deux derniers mots, car nous ignorons évidemment le sens exact que leur donne M. Lecoy. Qu'est-ce, dans son esprit, qu'une date *relativement* ancienne ? M. Lecoy admettrait-il que le texte de Béroul soit, chronologiquement, fort voisin du texte de Thomas, pour lequel des dates très rapprochées de 1165 ont été proposées ? On voit que, dans cette incertitude, M. Delbouille intervient catégoriquement en fournissant une date : 1165, avant laquelle « aucune œuvre française » ne cite les amours de Tristan et d'Iseut [2]. Selon lui, la création du « thème littéraire » serait ainsi due à un roman français antérieur à ceux de Thomas et de Béroul, et postérieur à 1160.

Voici, en effet, les phrases par lesquelles M. Delbouille veut dater avec avec précision le *roman primitif de Tristan* : « ... il suffit d'observer que le récit initial *devait* (c'est nous qui soulignons) comporter déjà la scène où Kaherdin se laisse prendre au charme du coussin de Camille, présente chez Eilhart d'Oberg et dans la version en prose la plus archaïque... Le roman *fut donc* écrit après le roman d'Eneas, *qui lui a fourni* et le thème du coussin et le nom de la dame, et que *l'on s'accorde* à dater de 1160 environ ».

Ces affirmations présentent plusieurs points qui nous paraissent discutables. Nous allons les passer en revue.

Tout d'abord, le romaniste belge déduit d'une pure hypothèse personnelle (*devait comporter...*) deux affirmations péremptoires (*fut donc écrit... qui lui a fourni*).

Nous venons de parler de « pure hypothèse personnelle ». En effet, les observations suivantes permettront de constater combien il est aventureux de rattacher au *Roman d'Eneas* le *Tristan* primitif :

1° J. Bédier [3] est loin de partager la certitude de M. Delbouille en ce qui concerne l'appartenance de l'épisode du « coussin » et du personnage de « Camille » au poème primitif. Il écrit, en effet : « L'amante de Kaherdin est-elle originairement Brangien, ou cette Gymèle, qui apparaît ici pour la

---

1. « Romania », 1959, LXXX, p. 89.
2. *Art. cit.*, p. 204. Dans l'esprit de M. Delbouille, puisqu'aucune œuvre française (*conservée*) ne cite Tristan avant cette date, la légende n'a pu être citée par un troubadour. Un tel « positivisme », qui ne tient compte que des ouvrages parvenus jusqu'a nous, est-il véritablement rigoureux ?
3. *Op. cit.*, II, p. 276.

première fois et qu'on ne reverra plus ? *R* fait ici défaut : nous ne pouvons en décider. » Bédier avait d'ailleurs antérieurement noté [1] : « Enfin, à quoi bon l'aventure du coussin enchanté, puisque tout se déroule par la suite comme si Brangien avait cédé dès la première nuit ? ».

D'ailleurs, personnellement, nous voyons mal un rapport entre le coussin de Camille [2] et l'aventure narrée par Thomas [3]. La seule présence, dans les deux cas, d'un coussin magique est insuffisante pour attester une analogie. En effet, le « sortilège », grâce auquel une femme endort à ses côtés l'homme dont elle ne veut pas subir les étreintes, revêt des formes très diverses « non seulement dans des contes répandus, mais dans plusieurs poèmes de l'épopée française » [4]. Cette anecdote est, au demeurant, absente du roman d'*Eneas*. Il faut donc faire preuve d'une évidente bonne volonté pour prononcer la parenté : *Eneas-Tristan primitif*, d'après la seule présence *conjecturale*, dans deux textes, d'un objet magique, sans aucune similitude dans l'emploi.

Quant au prénom de Camille, outre les réserves justifiées de J. Bédier, nous constatons que, s'il figure bien dans le manuscrit 103 [5], c'est pour désigner une simple demoiselle d'Iseut [6] et non l'héroïne d'une anecdote semblable à celle de Brangien dans le texte de Thomas.

On voit que la présence de l'anecdote du coussin enchanté et du personnage de Camille, dans le *Tristan* primitif, reste encore à démontrer. Au demeurant, puisque ce prototype est perdu pour nous, est-il possible d'invo-

---

1. *Op. cit.*, II, p. 272.
2. *Eneas...* édité par J. J. Salverda de Grave, Paris, C. F. M. A., 1925, II, vers 7459-7478.
3. Bédier, *op. cit.*, I, p. 340
4. G. Paris ; *Mélanges de littérature fr. du M. A...*, p. par M. Roques, Paris, 1912, p. 293.
5. « Le plus archaïque » selon M. Delbouille, qui suit Bédier, *La mort de Tristan et d'Iseut...*, « Romania », XV, p. 481. Toutefois, il faut noter que Bédier n'admet pas, contrairement à l'érudit belge, le témoignage « Eilhart-manuscrit 103 » comme suffisant pour attester une origine « primitive ». Bédier écrivait, en effet, que « les traits communs à Eilhart et au ms 103 appartenaient au poème qu'ils imitaient tous deux : Béroul, ou une compilation voisine de Béroul », tandis que « les traits communs non seulement au ms. 103 et à Eilhart, *mais encore à Thomas...* faisaient aussi partie d'un fonds plus ancien de traditions où puisait également Thomas » (*loc. cit.*, p. 483). Malheureusement pour la déduction de M. Delbouille, le nom de « Camille-Gymêle » n'est qu'un trait commun à Eilhart et au ms. 103 ; nous considérons donc, avec Bédier, qu'il ne faisait pas partie « d'un fonds plus ancien de traditions ».

On le voit, la démonstration de M. Delbouille pour lier un *Tristan* primitif au Roman d'*Eneas* est fondée sur une pétition de principe, contraire à toute probabilité.

6. E. Lőseth, *Le roman en prose de Tristan...*, Paris, 1891, p. 377.

quer son témoignage hypothétique pour fonder une affirmation aussi grosse de conséquences ? Nous estimons que l'argument de M. Delbouille n'est pas convaincant.

2° Tout le monde ne « s'accorde pas » à dater *Eneas* en 1190. E. Faral [1] note précisément, au contraire, le désaccord des érudits qui ont étudié la chronologie du roman « antique ». D'ailleurs, c'est à titre purement documentaire que nous évoquons ce désaccord, puisque, selon nous, rien n'est aussi conjectural, dans l'état actuel de nos connaissances, que l'influence de de l'*Eneas* sur le *Tristan* primitif !

Nous arrivons au terme de cette brève étude. Les objections que nous avons faites à la thèse de M. Delbouille ont été dictées par le souci d'atteindre la vérité. Si le professeur de l'Université de Liège a raison — ce qui n'est pas *a priori* inadmissible —, il faudra détruire, d'une façon définitive et indiscutable, l'argumentation de C. Appel, dont la vraisemblance ne nous paraît pas diminuée. C'est par tâtonnements, dans le domaine incertain de la chronologie médiévale, qu'on peut obtenir des résultats solides.

Dans l'état actuel de la question, nous estimons qu'il est toujours permis de soupçonner, dans le vers de Cercamon, une allusion à « Tristan ».

Irénée Marcel Cluzel.

---

1. *Recherches sur les sources latines des contes et romans courtois...*, Paris, 1913, p. 169 s. s.

PÉRIODIQUES

Časopis pro moderní filologii. Cette revue a recommencé à paraître en 1946, après une interruption de quatre ans due à l'occupation allemande. Elle est complétée par *Philologica*, écrite en langues étrangères.

XXIX, 1946. — P. 58-66. Vladimír Buben, *Maxmilian Křepinský*. — P. 67-71. Tobiáš Bednář, *Pravidla o užívání subjonctivních časů a imparfait du subjonctif*. Règles concernant l'usage des subjonctifs. — P. 71-72, c. r. par Georges Straka de A. Duraffour, *Lexique patois-français du parler de Vaux-en-Bugey (Ain)*. — P. 91-96, c. r. de Charles Bruneau, *Jouars, Neauphle, Pontchartrain*. — P. 96-101, c. r. de Albert Dauzat, *Un problème étymologique français* : vaciet. — P. 101-104, c. r. de Joseph Vendryès, *Français « et lui fin »*. — P. 104-114, c. r. de Mario Roques, *Pléthore sémantique et langage à la mode* : traiter de *et* traiter en. — P. 115-123. Joseph Dvořák, *Určitý člen v písni o sv. Alexiovi*. L'article défini dans la Chanson de Saint Alexis. — P. 123-131. Georges Straka, *A propos de la limite linguistique entre le Forez proprement dit et le Forez Lyonnais*. — P. 132-135. Bohuslav Hála, *Změkčené veldry v dnešní výslovnosti pařížské*. Les vélaires mouillées dans la prononciation parisienne actuelle. — P. 136-139. Tobiáš Bednář, *Imparfait du subjonctif ve větě závislé na presentu nebo na futuru řídícího slovesa*. Imparfait du subjonctif dans la phrase qui dépend du présent ou du futur du verbe. — 140-145. E. Hoepffner, *Le « baiser volé » de Peire Vidal*. — P. 146-148. Zdeněk Wittoch, *Poznámky k etymologii několika slavismů v rumunštině*. Sur l'étymologie des mots *ujina, colac, pecmez, cirmoajă, piftie, potroaca-potroace*, empruntés aux langues slaves. — P. 148-152. Vladimír Buben, *Vokativ v albánštině*. Le vocatif en albanais. — P. 228-235. Josef Dvořák, *Změna* -RV- *v* -RB- *ve francouzštině*. Le changement du groupe *-RV-* en *-RB-* en français. — P. 236-240. Otto Ducháček, *O zdvojování slov*. Sur la réduplication des mots. — P. 252-253, c. r. par K. Orlík, de André Martinet, *La prononciation du français contemporain*.

Philologica, I. — P. 5-7, c. r. par Charles Bruneau, de Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française des origines à 1900*. X. *La langue classique dans la tourmente*. — P. 7-10, c. r. par G. Straka, de J. J. Soons, *La Vie de saint Onuphre*, dans *Neophilologus*, XXIV, 1939, 161-178. — P. 10-11, c. r. par G. Straka, de P. Gardette, *Lous Poèmes daoü Païsan*. — P. 17-

19. M. Křepinský, cacat, *fr.* chie, *mais* gaium *fr.* gai. — P. 19-24, c. r. par K. Orlík, de Bohuslav Hála, *La nature acoustique des voyelles.*

XXX, 1947. — P. 44-46. M. Křepinský, *K Titzovým ohlasům husitského vdlečnictvi v Evropě.* A propos de K. Titz, *L'Influence de la terminologie militaire hussite en Europe.* Fr. *pistole*, du tchèque *pišťala* ; roum. *hacuniță*, du tchèque *hákovnice* ; roum. *huşniță* du tchèque *hákovnice* + *houfnice ;* roum. *hubiță*, *haubiță*, du tchèque *houfnice.* — P. 46-58. Tobiáš Bednář, *Pravidla o užívdni subjonctivnich časů a imparfait du subjonctif.* Continuation de l'étude entamée au numéro XXIX, p. 67-71. La littérature moderne française dépouillée montre que l'imparfait du subjonctif est encore vivant à la 3e personne du sg. ; autrement il a presque disparu. — P. 59-64. Otakar Levý, *O přirovndních v Dantově « Pekle »* Sur les comparaisons de l'Enfer de Dante. — P. 77-80, c. r. par Vl. Buben, de E. Thorné Hammar, *Le développement du sens du suffixe lat.* -bilis *en français.* — P. 216-224. O. Ducháček, *Atrakce.* L'attraction. — P. 229-230, c. r. par V. Polák, de J. Marouzeau, *La linguistique ou science du langage.* — P. 230, c. r. par V. Polák, de Ch. Serrus, *La langue, le sens, la pensée.* — P. 231, c. r. par V. Polák, de W. Wartburg, *Problèmes et méthodes de la linguistique.* — P. 231-232, c. r. par V. Polák, de V. Brøndal, *Essais de linguistique générale.* — P. 239-243, c. r. par Vl. Buben, de Albert Dauzat, *Études de linguistique française.* — P. 275-276, c. r. par Vl. Buben, de Albert Dauzat, *Les Étapes de la langue française.* — P. 276-277, c. r. par Vl. Buben, de Jean Marouzeau, *Lexique de la terminologie linguistique français, allemand, anglais.* — P. 277-280, c. r. par O. Dubský, de *Études dédiées à Mario Roques.* — P. 281, c. r. par O. Novák, de J.-J. Cahen, *Le vocabulaire de Racine.*

Philologica, II. — P. 1-2, c. r. par K. Orlík, de Chlumský-Pauphilet-Polland, *Radiografie francouzských samohldsek a polosamohldsek.* Radiographie des voyelles et semi-voyelles françaises. — P. 18-21, c. r. par Ivan Poldauf, de B. Malmberg, *Le système consonantique du francais moderne.*

XXXI, 1948. — P. 36-39. Antonín Šesták, *Několik poznámek k užívdni subjonctivu y jazyce francouzském.* A propos de l'usage du subjonctif en français. Quelques remarques concernant l'article de Tobiás Bednář, XXIX, p. 67-71 et XXX, p. 46-58. — P. 83-84, c. r. par O. Novák de M. Croisset, *La phrase et le vocabulaire de J.-K. Huysmans.* — P. 86, c. r. par Vl. Buben, de Br. Migliorini, *Pronunzia fiorentina o pronunzia romana ?* — P. 129-132, c. r. par Vl. Buben, de Albert Dauzat, *Grammaire raisonnée de la langue française.* — P. 167-168, c. r. par Tr. Ionescu-Nişcov, de A. Rosetti, *Filosofiă cuvântului.* — P. 201-207. Josef Dubský, *Substantivni sloh ve španělštině.* Le style nominal en espagnol. — P. 287-291. Jaroslav Tyxa, *Vývoj* totus-totius *v lidové řeči římské a v památkách staroitalských.* L'évolution du lat. totus-totius dans le latin vulgaire de Rome et dans les vieux monuments italiens.

Philologica, III. — P. 5-7, c. r. par K. Ohnesorg, de Jean Tarneaud, *Traité pratique de phonologie et de phoniatrie.* — P. 21-22, c. r. par V. Polák,

de Giacomo Devoto, *Introduzione alla grammatica.* — P. 28-21, c. r. par Vl. Buben, de Georges Gougenheim, *Système grammatical de la langue française.*

XXXII, 1949. — P. 1-4. Josef Vachek, *Šestý mezindrodni linguistický sjezd v Paříži.* Le sixième congrès linguistique à Paris. — P. 61-62, c. r. par Zd. Wittoch, de J. Pult, *Die Bezeichungen für Gletscher und Lawine in den Alpen.* — P. 92-100. O. Ducháček, *O původu přípony* -erie. Sur l'origine du suffixe *-erie.* Un croisement entre *-ier* + *ie*, et *-aria.* — P. 143-147. Vl. Buben, *Sufixy ve funkci samostatných slov.* Les suffixes transformés en mots. Étude sur les cas tels que *bus*, *ismo*, etc. — P. 150, c. r. par Josef Bukáček, de Br. Migliorini, *Storia della lingua italiana.* — P. 155-157, c. r. par Vl. Buben, de R. L. Wagner, *Introduction à la linguistique française.*

Philologica, IV. — P. 12-13, c. r. de O. Dubský, *Le style nominal en espagnol.* — P. 13, c. r. de Jaroslav Tyxa, *L'évolution du lat.* totus-totius *dans le latin vulgaire de Rome.* — P. 21-22, c. r. par Zd. Wittoch, *de Romanoslavica*, I. — P. 25, c. r. par Josef Dubský, de W. Wartburg, *Précis de syntaxe du français contemporain.* — P. 54-55, c. r. par Vl. Buben, de J. Bouzet, *Grammaire espagnole.* — P. 61-62, c. r. par Josef Dubský, de R. Catherine, *Le style administratif.*

XXXIII, 1950. — P. 16-20. Jaroslav Tyxa, *Aspirace a její vliv na vývoj starosardských oklusiv.* L'aspiration et son influence sur l'évolution des occlusives en sarde. — P. 116-119 et 163-168. Antonín Šesták, *O francouzských hypotetických větách « si + présent indicatif... futur » a « si + imparfait indicatif... » tvar na* -rais. Les phrases hypothétiques françaises : *si* + présent de l'indicatif... » futur, *si* + imparfait de l'indicatif..., la forme en *-rais.* — P. 169-172, c. r. par O. Novák, de Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française des origines à nos jours, XII.* — P. 172-174, c. r. par Josef Bukáček, de Br. Migliorini, *La questione della lingua.*

Philologica, V. — P. 7-9, c. r. par Jan Kohout, de Charles E. Kany, *American Spanish Syntax.* — P. 22-34, c. r. par Vl. Buben, de A. Rosetti, *Mélanges de linguistique et de philologie.* — P. 45-47, c. r. par O. Ducháček, de V. Brøndal, *Substrat et emprunt en roman et en germanique.* — P. 61-63, c. r. par Josef Dubský, de M. Cohen, *Histoire d'une langue.*

Stanislav Lyer.

CHRONIQUE

Helge Heimer est décédé le 27 mars 1959. Né en Scanie le 28 août 1890, il fit ses études à l'Université de Lund, où il fut élève d'Emmanuel Walberg. En 1921, Heimer soutint sa thèse *Étude sur la langue de Gautier d'Arras*. Après un brillant stage au Lycée latin de Stockholm, il fut nommé professeur d'abord à Falun, en Dalécarlie, puis au Lycée Carolin d'Örebro, où il enseigna jusqu'à sa retraite en 1955. Il fonda en 1935 l'Alliance française d'Örebro et en fut le premier président jusqu'en 1944.

Heimer acquit une notoriété considérable par la création de la langue internationale *mondial*, basée principalement sur la langue française avec de légères teintes italiennes et espagnoles. *Mondial* est une langue plus homogène, plus claire et plus harmonieuse que l'espéranto et donne l'impression d'une langue romane simplifiée. Heimer fit paraître plusieurs publications sur *mondial* à l'usage des Français, des Anglais, des Allemands, des Italiens, des Espagnols et des Suédois.

Gunnar Tilander.

— Nous signalons, pour son exactitude et sa sympathie, la notice que M. William Roach a consacrée au regretté William A. Nitze dans le *Yearbook of the American Philosophical Society* (1957), p. 153-157.

Collections et publications en cours.

— L'élan imprimé par l'influence de mon très cher ami Arthur Långfors à l'activité des romanistes finlandais continue de porter ses fruits. Les *Annales Academiae Scientiarum fennicae* publient cette année, comme le tome 113, 2 de la série B de leurs publications, l'édition critique d'un miracle versifié par Gautier de Coinci : *C'est d'un moine qui vout retolir a une nonne une ymage de Nostre Dame qu'il li avoit aportee de Jherusalem*. L'édition est l'œuvre d'un travailleur belge, M. Paul Jonas, à qui Arthur Långfors avait proposé ce travail il y a quelques années, et qui a pu le mener à bien avec les conseils de notre collègue de l'Université libre de Bruxelles, Mlle Julia Bastin.

Ce miracle comporte plus de 1 000 vers auxquels l'éditeur a ajouté d'utiles notes critiques et explicatives, ainsi que des comparaisons avec les sources

dont la principale est le miracle de l'image de Sardenai. Un glossaire soigneux et utile complète cette édition.

— La *Société des Anciens Textes* vient de mettre en distribution le tome I du Livre de la *Mutation de Fortune* par Christine de Pisan publié par Suzanne Solente.

— Le nº 87 de la Collection des *Classiques Français du Moyen Age* est une édition des *Lais de Marie de France* établie par Mlle Jeanne Lods d'après le manuscrit harléien 978 du British Museum, avec introduction, variantes, glossaire et index des noms (1959, 220 pages).

— Le nº 88 sera un nouveau volume de l'édition du Roman de Renart (branches XII-XVII), et le nº 89 la suite des romans de Chrétien de Troyes, *Yvain* ou le *Chevalier au Lion* que suivra l'édition du *Conte du Graal* (*Perceval*) déjà préparée pour l'impression.

— Du *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de Walther von Wartburg nous avons reçu les livraisons 66 et 67 ; 66, vol. VI, de MALVA à MANSUETARE ; 67, vol. XIV, de VENTUS à VIBRARE.

— De l'*Altfranzösisches Wörterbuch de* Tobler-Lommatzsch, nous avons reçu la 39e livraison (la 6e du tome IV) : IMAGE-JACTANCE (Steiner, 1959). — M. R.

Comptes rendus sommaires.

Marx (Jean), *Les littératures celtiques*, Presses universitaires de France, 1959 ; 128 pages, in-16. Nous signalons volontiers à nos lecteurs ce petit livre qui est pour nous un peu général, mais qui peut les aider à débrouiller le fourré des connaissances celtiques de nos philologues et les guider au travers des propositions parfois aventureuses qui essayent d'établir des liaisons entre la poésie irlandaise ou galloise et les formes françaises médiévales des lais ou des romans bretons. Sans ajouter beaucoup sur ce point à nos connaissances, M. Marx nous rappelle du moins qu'il convient de ne pas s'en tenir à ce que nous apprend la précieuse publication des *Mabinogion* de Joseph Loth, mais il ne donne pas une image très complète de ce que les enquêtes les plus récentes laissent ou non subsister des hypothèses sur l'origine des romans bretons. N'est-ce pas par inadvertance qu'il attribue à Sagremor (p. 112) le récit que Chrétien prête à Calogrenant au début du *Chevalier au Lion* ? — M. R.

Erhard Lommatzsch, *Leben und Lieder der provenzalischen Troubadours I*, Berlin, 1957, grand in-8º, 164 p. — C'est la reprise, plutôt que la réédition, du *Provenzalisches Liederbuch* du même auteur, paru en 1917 et depuis longtemps épuisé. Ce premier volume ne comprend que des chansons ; une seconde partie sera consacrée aux *sirventes*, *planhs*, *tensos* et autres genres poétiques. Le choix n'est pas très abondant (trente pièces), mais

excellent, et l'on a plaisir à relire la série de ces petits chefs-d'œuvre dans cette élégante présentation. Les textes sont simplement empruntés aux éditions critiques autorisées ; il n'y a pas de *varia lectio* ; quelques-uns sont accompagnés de la biographie provençale de leur auteur. Le volume étant destiné aux exercices universitaires, il n'a pas été donné de traduction, mais le volume est complété par une bibliographie générale très abondante, puis par la bibliographie de chaque pièce en particulier, enfin par un très riche glossaire, aux renvois nombreux et précis. Enfin M. Gennrich a rédigé pour l'édition une notice consacrée aux mélodies et donné la musique de quatorze pièces du recueil, en particulier celle de la fameuse *Kalenda maia* de Raimbaut de Vaqueiras (sur laquelle on peut maintenant consulter une étude de M. Gennrich également, parue dans *Romanica, Festschrift für Gerhard Rohlfs*, Halle (Saale), 1958, p. 180-192). — Félix Lecoy.

Bertil Maler, *Tratado de las enfermedades de las aves de caza*, Filologiskt Arkiv 4, Stockholm, 1957, in-8°, 113 p. — Édition d'un des quatre traités cynégétiques que contient le ms. Esc. V-II-19 (les trois autres étant un Moamin, un Roi Dancus et un traité anonyme sur les éperviers et les autours). Le traité ici publié est également anonyme, vraisemblablement de la seconde moitié du XIIIe siècle. Il est peu original et a principalement utilisé une source latine, aujourd'hui perdue semble-t-il, dont on retrouve l'emploi chez Albert le Grand (liv. XXIII, ch. 18 et 19 du *de animalibus*), dans les *Auzels cassadors* de Daude de Prades et chez Heinrich Mynsinger : le texte de ces trois auteurs est publié et confronté avec le texte espagnol pour les parties communes. L'édition, fort soignée, est complétée par un lexique pratiquement complet et un index des remèdes prescrits et des cures décrites. — F. L.

ERRATA

Dans *Romania*, LXXX (1959), 1, p. 99, deuxième citation, lire *li chavalieri eranti // ch'al tempo antigo andava a la ventura.*

Dans ce même fascicule, p. 114, ligne 4 du bas, lire *à li* au lieu de *à là* et ligne 3 du bas *Hahali* au lieu de *Halali.*

L'administrateur-gérant : René Ledeuil.

Imprimerie Protat frères, Mâcon. — Août 1959. — Dépôt légal 3e trimestre 1959. N° immatriculation : 21.502. — Nos d'ordre : imprimeur : 6958 ; éditeur : 318.

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — CHÈQUES POSTAUX : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1959 en un tome, t. LXXX, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

AVIS POUR NOS COLLABORATEURS

L'élévation des frais postaux rend désirable, surtout dans les relations avec l'étranger, la diminution du poids des lettres.

La Rédaction de la ROMANIA souhaite donc que la copie des articles qui lui sont envoyés soit établie ou bien en une dactylographie dont l'auteur garderait le double, ce qui rendrait inutile le renvoi de cette copie avec les épreuves, ou bien, si la copie est manuscrite, sur papier léger.

Les communications relatives à la publication, aux souscriptions et à la vente doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

l'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*

2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX (1902-1934)

TOME PREMIER : TABLE DES MOTS

Un volume de X-531 pages.

TOME SECOND : INDEX DES COLLABORATEURS
TABLE DES MANUSCRITS, DES OUVRAGES RECENSÉS ET DES PÉRIODIQUES DÉPOUILLÉS

Un volume de VII-205 pages.

CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

LES ROMANS DE CHRÉTIEN DE TROYES

publiés d'après la copie de GUIOT (Bibl. nat., fr. 794).

N° 80 — I. — EREC ET ENIDE
publié par Mario ROQUES.
In-8° de LVII-285 pages..... 800 fr.

N° 84 — II. — CLIGÉS
publié par Alexandre MICHA.
In-8° de XXXII-256 pages..... 800 fr.

N° 86 — III. — LE CHEVALIER DE LA CHARRETE
publié par Mario ROQUES.
In-8° de XLIII-242 pages..... 900 fr.

A paraître prochainement :
IV. — LE CHEVALIER AU LION (YVAIN)
publié par Mario ROQUES.

N° 85 — LE ROMAN DE RENART
BRANCHES X-XI
(LIÉTART, RENART ET LA MORT DE BRUN, LES VÊPRES DE TIBERT)
ÉDITÉES D'APRÈS LE MANUSCRIT DE CANGÉ PAR
MARIO ROQUES
In-8° de XXII-183 pages..... 800 fr.
A paraître prochainement : Le Roman de Renart.
Branches XII-XVII.

TEXTES LITTÉRAIRES FRANÇAIS

N° 84 — LA FARCE
DU
PAUVRE JOUHAN
Pièce comique du XVe siècle
publiée par Eugénie DROZ et Mario ROQUES.
In-8° de 63 pages..... 440 fr.